

# ANNEXE 6 : FICHES DE POSTES MODELE COMPTE RENDU D'ENTRETIENS



**COMPTE RENDU D'ENTRETIEN pour poste spécifique**

**INTITULE DU POSTE SOLLICITE :**

**IDENTITE DU CANDIDAT**

NOM : PRENOM(S) :

CORPS :

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE :

FONCTION OCCUPEE :

**SYNTHESE DU PARCOURS PROFESSIONNEL**

**MOTIVATION DE L'AGENT**

**COMPETENCES ACQUISES POUR L'EXERCICE DE LA FONCTION**

*(L'appréciation doit porter sur les principales missions figurant sur la fiche de poste)*

**L'agent :**

**Correspond au profil**

**Ne correspond pas au profil**

**ORDRE DE PRIORITE (le cas échéant)**

.../...

**APPRECIATION SYNTHETIQUE SUR LA CANDIDATURE**

**Fait à**

**le**

**Signature :**

**Nom et qualité du signataire :**

## SOMMAIRE

### 1. POSTES SPECIFIQUES

- postes en administration centrale .....PAGES 6 à 45
- postes à l'ENPJJ.....PAGES 46 à 50
- postes DIR Centre est.....PAGES 51 à 61
- postes DIR Grand centre.....PAGES 62 à 69
- postes DIR Grand Est.....PAGES 70 à 88
- postes DIR Grand Nord.....PAGES 89 à 106
- postes DIR Grand Ouest.....PAGES 107 à 113
- postes DIR Ile de France Outre mer.....PAGES 114 à 124
- postes DIR Sud.....PAGES 125 à 135
- postes DIR Sud Est..... PAGES 136 à 142
- postes DIR Sud Ouest..... PAGES 143 à 150

### 2. POSTES PROFILES DE DIRECTEURS DES SERVICES

- postes DIR Centre est.....PAGES 152 à 154
- postes DIR Grand centre.....PAGES 155 à 157
- postes DIR Grand Nord.....PAGES 158 à 159
- postes DIR Ile de France Outre mer.....PAGES 160 à 165
- postes DIR Sud Est..... PAGES 166 à 174

### 3. POSTES PROFILES DE RUE

- postes DIR Grand centre.....PAGES 175 à 178
- postes DIR Grand Nord.....PAGES 179 à 188
- postes DIR Ile de France Outre mer.....PAGES 189 à 227
- postes DIR Sud.....PAGES 228 à 237
- postes DIR Sud Est..... PAGES 238 à 251
- postes DIR Sud Ouest..... PAGES 252 à 256

**4. POSTES PROFILES D'EDUCATEURS/CSE/PROFESSEURS TECHNIQUES**

- postes DIR Grand Nord.....PAGES 257 à 263
- postes DIR Ile de France Outre mer.....PAGES 264 à 281
- postes DIR Sud Est..... PAGES 282 à 289

## Fiche de poste

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Rédacteur		
<b>Corps concernés :</b>	Attaché /Directeur de service		
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) Service de l'évaluation, de la recherche et du contrôle		
<b>Localisation :</b>	35 rue de la Gare 75019 PARIS		
<b>Poste profilé :</b>	Oui	<b>Statut du poste :</b>	PV
<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b>	2 ans		

---

#### I - Missions et organisation du service :

Au sein de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice.

Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

Elle est responsable des procédures d'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs et coordonne la mise en œuvre des méthodes et des outils développés à cette fin. Elle a la responsabilité de l'ensemble des questions relatives à l'évaluation intéressant la direction de la protection judiciaire de la jeunesse prévue par le code de l'action sociale et des familles.

Au sein de cette sous-direction, le service de l'évaluation, de la recherche et du contrôle est chargé de conduire et coordonner les travaux d'analyse et d'évaluation relatifs aux orientations nationales.

A ce titre, il a pour mission :

- dans le champ de l'audit/contrôle de fonctionnement :
  - d'assurer la coordination des contrôles de fonctionnement réalisés par les directions interrégionales pour en retenir les éléments d'intérêt national pouvant être repris par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse dans ses orientations
  - d'apporter aux directions interrégionales un soutien méthodologique et de les conseiller dans l'exercice de leur fonction de contrôles (contribution à l'élaboration des référentiels de contrôle, de leur mise en œuvre, de leur suivi, de leur exploitation),
  - d'assurer le suivi de la formation des conseiller techniques en charge de ces contrôles de fonctionnement en relation avec la sous directions des ressources humaines et des relations sociales et l'ENPJJ.
- dans le champ de l'évaluation :
  - d'élaborer des modalités d'évaluation que les services doivent mener dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 et évaluer les actions d'éducation en terme d'effet sur les mineurs concernés ;
  - d'assister les pilotes de la mise en œuvre de chaque nouvelle orientation nationale dans l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'effet de cette orientation, dès le début de sa mise en œuvre.

- d'évaluer l'impact des orientations mises en œuvre par la direction de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, éventuellement en appui aux missions de l'inspection générale des services judiciaires ;

Le service de l'évaluation, de la recherche et du contrôle est composé de 8 agents : le chef du service (A), 5 rédacteurs/auditeurs (A), et le chargé du pôle recherche (A) .

## **II - Description du poste**

Placé sous l'autorité du chef du service de l'évaluation, de la recherche et du contrôle le rédacteur exercera ses fonctions dans le cadre des missions définies ci-dessus.

## **III - Compétences requises**

Outre une expérience affirmée en matière de prise en charge éducative, et/ou de gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux, l'auditeur devra posséder une bonne connaissance de l'organisation et du cadre législatif de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs en particulier.

Seront un atout un parcours professionnel diversifié dans les instances judiciaires, le secteur associatif habilité, la protection judiciaire de la jeunesse secteur public, les collectivités territoriales

Des compétences seront recherchées dans les domaines de l'audit, de l'évaluation et de la maîtrise des risques.

**Candidatures à envoyer à :**

**Mme Achouak HANHANI,  
[achouak.hanhani@justice.gouv.fr](mailto:achouak.hanhani@justice.gouv.fr)**

**Renseignements :**

**Monsieur Vincent HUBAULT Chef du SERC  
Tel 01 70 22 74 28- [vincent.hubault@justice.gouv.fr](mailto:vincent.hubault@justice.gouv.fr)**

**Madame Frédérique BOTELLA, adjointe à la sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation  
Tél : 01 70 22 75 16 – [frederique.botella@justice.gouv.fr](mailto:frederique.botella@justice.gouv.fr)**

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Responsable du Pôle Recherche
<b>Corps concernés :</b>	A
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) Service de l'Evaluation, de la Recherche et du Contrôle (SERC)
<b>Localisation :</b>	35 rue de la gare 75019 PARIS
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

**Description de l'employeur :**

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. A ce titre, elle conçoit des normes juridiques et professionnelles. Par ses établissements et services et ceux du secteur associatif habilité, elle exerce, sur décision judiciaire, des activités d'aide à la décision, de prise en charge éducative (placement, milieu ouvert) et de suivi de peines à l'égard de mineurs, en raison de situations de danger dans leur famille ou d'actes de délinquance juvénile. Elle conduit la politique des ressources humaines menée au profit des personnels des services déconcentrés et la politique de formation mise en œuvre par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse structure son action sur 9 directions interrégionales, 1 école nationale de formation, 54 directions territoriales, 217 établissements et services relevant du secteur public et 1057 établissements et services relevant du secteur associatif habilité.

**I - Missions et organisation du bureau :**

Au sein de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

Le service de l'évaluation, de la recherche et du contrôle (SERC), au sein duquel est placé le pôle recherche, est plus particulièrement en charge des procédures d'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs et coordonne la mise en œuvre des méthodes et des outils développés à cette fin.

**II - Description du poste**

Le pôle recherche pilote l'activité de recherche menée par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Il enrichit les travaux du SERC en le nourrissant des résultats de la recherche et tient compte dans sa programmation des points identifiés par le SERC comme nécessitant des approfondissements

Le responsable du pôle Recherche :

- contribue à l'élaboration des orientations stratégiques de la recherche, à partir de l'actualisation des connaissances relatives:

- o aux évolutions des contextes liés à la protection de l'enfance et à la délinquance,
- o aux évolutions des besoins des mineurs pris en charge et de leurs familles,
- o aux évolutions des besoins des professionnels,
- o aux pratiques innovantes et opérantes au niveau national, européen et international,
- o fournit des éléments de connaissances dans les domaines précités et d'évaluation des politiques publiques engagées par le ministère de la justice ;
- organise la contribution aux travaux scientifiques pour lesquels une participation de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse est requise ;
- enrichit les travaux menés dans le cadre des évaluations nationales et plus largement des travaux conduits par la sous-direction des missions ;
- assure la coordination des projets de recherche au titre de la sous-direction des missions de protection judiciaire avec l'école nationale de la PJJ (ENPJJ), les directions interrégionales et le conseil scientifique dont il assure le secrétariat permanent ;
- prépare le projet de programmation et rédige le rapport d'activité du pôle à destination du Conseil scientifique de la DPJJ et du Conseil national de la statistique et des études du ministère de la justice ;
- pour les recherches faisant appel à des prestataires extérieurs, assure directement ou en lien avec le GIP « mission recherche droit et justice » :
  - o la rédaction des appels d'offres,
  - o l'organisation de la sélection des équipes,
  - o la rédaction des conventions de recherche,
  - o le suivi de l'avancement des travaux en s'appuyant sur un comité de pilotage,
  - o la validation des résultats
  - o le suivi administratif et financier en coopération avec le bureau chargé de la gestion des dépenses.
- participe au montage de projets en partenariat notamment dans le cadre de l'agence nationale de la recherche (ANR),
- assure la préparation des déclarations à la CNIL,
- organise l'examen de l'ensemble des résultats des études et recherches et propose à la direction des modalités de diffusion,
- contribue à des rapports, ouvrages et publications diverses
- participe à des missions de recherche et d'échanges de connaissances au niveau international ;

**Candidatures à adresser à :**

**Mme Achouak HANHANI,**  
[achouak.hanhani@justice.gouv.fr](mailto:achouak.hanhani@justice.gouv.fr)

**Renseignements :**

**Monsieur Vincent HUBAULT Chef du SERC**  
 Tél 01 70 22 74 28- [vincent.hubault@justice.gouv.fr](mailto:vincent.hubault@justice.gouv.fr)

**Muriel EGLIN, sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation**  
 Tél 01 70 22 74 21 – [muriel.eglin@justice.gouv.fr](mailto:muriel.eglin@justice.gouv.fr)

**Madame Frédérique BOTELLA, adjointe à la sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation**  
 Tél : 01 70 22 75 16 – [frederique.botella@justice.gouv.fr](mailto:frederique.botella@justice.gouv.fr)

## Fiche de poste

### **DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé du poste :** Responsable de la mission mineurs non accompagnés (MMNA)

**Cadre statutaire :** Agent titulaire de catégorie A, emploi fonctionnel

**Poste ouvert aux :** Peuvent être nommés dans un emploi fonctionnel :

- Les directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse hors classe ;
- Les fonctionnaires de catégorie A, indice terminal du corps 966, titulaires d'un grade d'avancement.

**Affectation :** Ministère de la Justice

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation

**Localisation :** 21-23 rue Miollis- 75015 Paris

**Poste profilé :** Oui

---

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle assure à travers ses services ou le secteur social habilité la mise en œuvre des décisions judiciaires.

La sous direction des missions de protection et d'éducation (SDMPJE) élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

#### **I – Les missions de la MMNA**

Au sein de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), La mission mineurs non accompagnés est chargée de mettre en œuvre la politique du ministère de la justice en matière de mineurs non accompagnés.

Ainsi elle assure, grâce à la cellule nationale et sur saisine de l'autorité judiciaire, un travail opérationnel d'aide à la décision des magistrats favorisant la répartition des mineurs non accompagnés dans les services départementaux d'aide sociale à l'enfance, en application de la loi du 14 mars 2016.

Plus largement, elle assure une fonction d'expertise et d'animation du réseau des acteurs œuvrant pour les mineurs non accompagnés – que ce soit pendant la phase d'évaluation de la minorité et de l'isolement ou lors de la prise en charge.

Enfin, la MMNA participe aux politiques publiques relatives aux MNA et à la lutte contre la traite des êtres humains.

Les objectifs de la Mission mineur non accompagnés sont donc de :

- Tendre vers une harmonisation des pratiques sur le territoire
- Favoriser la réduction des disparités entre les départements en nombre de prises en charge
- Garantir un fonctionnement du dispositif conformément au cadre légal et dans le respect des droits des MNA et des personnes se présentant comme telle.
- Assurer une expertise au niveau national comme international sur le sujet des MNA

## **II – Description du poste**

Le responsable de la MMNA est chargé, sous l'autorité du sous-directeur, en lien étroit avec les directions interrégionales, les autres bureaux de la SDMPJE et le cas échéant des autres sous-directions, d'impulser, d'animer et coordonner les travaux dans le champ de compétence de la mission.

Il doit être en mesure de représenter et défendre la position de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse devant la représentation nationale, au conseil d'Etat et auprès des ministères concernés par le sujet des MNA (ministère des solidarités et de la santé - ministère de l'intérieur –ministère des affaires étrangères...).

Sa mission consiste également à :

Assurer le management et l'organisation de la mission, notamment dans la dimension ressources humaines ;

S'assurer de la continuité de la permanence de la cellule nationale

Accompagner les évolutions du dispositif en étroite collaboration avec les autres services de la SDMPJE, les directions du ministère de la justice (DACS, DACG, DAEI), les ministères, les collectivités territoriales et le secteur associatif.

Communiquer vers l'ensemble des acteurs locaux du dispositif (conseils départementaux, autorité judiciaire, préfecture)

Soutenir les DIR et les DT dans leurs missions de coordination de la protection de l'enfance

Assurer la représentation de la DPJJ-MMNA dans toutes les rencontres et formations sur le territoire national

Représenter la France dans les rencontres et instances communautaires ou internationales sur la problématique des MNA.

Organiser le comité de suivi du dispositif national consacré aux MNA

Organiser et traiter le rendu des commandes, des courriers signalés, rédiger des notes... .

## **III – Compétences requises**

Aptitude au pilotage et à la gestion d'équipe

Expérience de pilotage de politique territoriale en coordination avec Conseil départemental et Préfecture ;

Bonne connaissance de la problématique mineurs non accompagnés : cadre juridique, organisation de la prise en charge, acteurs de la prise en charge, modalités d'accompagnement spécifiques, compréhension des enjeux juridiques, financiers, organisationnels ;

Connaissances juridiques : droit de la protection de l'enfance, droit des étrangers

Expérience interministérielle souhaitée ;

Etre en mesure de représenter la direction dans les différentes instances (Conseil d'Etat, Matignon, Assemblée Nationale, Sénat)

Capacités de dialogue avec des interlocuteurs multiples : institutions, juridictions, professionnels de l'aide sociale à l'enfance, associations.

Adaptabilité ; Sens de l'initiative ;

Grande capacité de travail et disponibilité

Qualités rédactionnelles;

Aisance à l'oral

**Les pièces de candidature sont à adresser à**  
Mme Achouak HANHANI

Responsable du pôle administratif

Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr

Pour tous renseignements s'adresser à

Madame EGLIN

Sous-directrice SDMPJE

Tél : 01.70.22.74.41

Madame BOTELLA

Adjointe à la sous directrice SDMPJE

Tél : 01.70.22.74.41

## Fiche de poste

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Chargé de mission- Mission mineur non accompagnés (MMNA)
<b>Corps concerné :</b>	Attaché/ Directeur de service
<b>Affectation :</b>	Ministère de la justice - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse SDMPJE - MMNA
<b>Localisation :</b>	21 rue Miollis 75015 Paris
<b>Poste profilé :</b>	oui

---

#### I – Missions et organisation de la MMNA

La Mission mineurs non accompagnés est chargée, au sein de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, de mettre en œuvre la politique du ministère de la justice en matière de mineurs accompagnés en ses deux aspects :

- un aspect opérationnel d'orientation des mineurs non accompagnés dans les services départementaux d'aide sociale à l'enfance sur saisine de l'autorité judiciaire en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,
- une fonction d'expertise et d'animation du réseau des acteurs de leur évaluation et de leur prise en charge.

Elle est composée de 4 chargés de mission et dirigée par un responsable de mission.

La mission prioritaire de la MMNA est le pilotage de l'ensemble des dossiers relatifs à l'évaluation, l'orientation et la prise en charge des mineurs non accompagnés et à la traite des êtres humains.

Elle s'attache à susciter l'adhésion au dispositif et elle contribue au développement des connaissances par la formation et l'animation du réseau des acteurs institutionnels.

Autres missions :

- Elaboration des textes et référentiels. Travail à venir sur les MNA au pénal.
- Représentation la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au sein de groupes de travail ministériels et interministériels en lien avec la thématique des mineurs non accompagnés ou de la TEH.
- Mobilisation des acteurs, notamment par les déplacements de la MMNA à la rencontre des ministères et des acteurs de l'état, départements et associations.
- Organisation et secrétariat du comité de suivi
- Représentation de la France dans les rencontres et instances communautaires ou internationales sur la problématique des MNA et de la TEH (traite des êtres humains)
- Information et la formation des acteurs (départements, autorité judiciaire et acteurs de l'Etat).

#### II – Description du poste

Participation à la mission opérationnelle de réorientation des mineurs par l'autorité judiciaire et aide à la décision

Contact avec les acteurs du dispositif : parquets, conseils départementaux, services d'aide sociale à l'enfance, établissements

Mise à jour de la grille de répartition et saisie des informations relatives aux placements réalisés

Suivi statistique et exploitation des données

Participation et/ou animation de groupes de travail en lien avec la thématique MNA et la TEH

Rédaction de notes et circulaires, courriers parlementaires, questions écrites, questions parlementaires, rapport annuel d'activité...

Représentation de la MMNA dans les différentes instances, colloques, formations...

### **III – Compétences requises**

Bonne connaissance de la problématique des mineurs non accompagnés: cadre juridique, organisation de la prise en charge, acteurs de la prise en charge (conseils départementaux, services d'aide sociale à l'enfance, associations), modalités d'accompagnement spécifiques, compréhension des enjeux juridiques, financiers, organisationnels)

Excellente connaissance de la problématique des MNA au pénal.

Aptitude à l'autonomie ; adaptabilité

Qualités rédactionnelles

Capacités d'organisation ; sens de l'initiative

Capacités de négociation avec des interlocuteurs multiples : institutions, juridictions, professionnels de l'aide sociale à l'enfance

Sens des relations humaines

Qualités d'écoute, de dialogue, de conviction ;

**Les pièces de candidature sont à adresser à**  
Mme HANHANI Chef du pôle administration et gestion  
[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)

Pour tous renseignements s'adresser à  
VELLA Sylvie -Chef de la mission mineurs non accompagnés  
[Sylvie.Vella@justice.gouv.fr](mailto:Sylvie.Vella@justice.gouv.fr) – 01 42 78 57 58

## Fiche de poste

### **DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Chargé de mission- Mission mineur non accompagnés (MMNA)
<b>Corps concerné :</b>	Educateur
<b>Affectation :</b>	Ministère de la justice - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse SDMPJE - MMNA
<b>Localisation :</b>	21 rue Miollis 75015 Paris
<b>Poste profilé :</b>	oui

---

#### **I – Missions et organisation de la MMNA**

La Mission mineurs non accompagnés est chargée, au sein de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, de mettre en œuvre la politique du ministère de la justice en matière de mineurs accompagnés en ses deux aspects :

- un aspect opérationnel d'orientation des mineurs non accompagnés dans les services départementaux d'aide sociale à l'enfance sur saisine de l'autorité judiciaire en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,
- une fonction d'expertise et d'animation du réseau des acteurs de leur évaluation et de leur prise en charge.

Elle est composée de 4 chargés de mission et dirigée par un responsable de mission.

La mission prioritaire de la MMNA est le pilotage de l'ensemble des dossiers relatifs à l'évaluation, l'orientation et la prise en charge des mineurs non accompagnés et à la traite des êtres humains.

Elle s'attache à susciter l'adhésion au dispositif et elle contribue au développement des connaissances par la formation et l'animation du réseau des acteurs institutionnels.

Autres missions :

- Elaboration des textes et référentiels. Travail à venir sur les MNA au pénal.
- Représentation la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au sein de groupes de travail ministériels et interministériels en lien avec la thématique des mineurs non accompagnés ou de la TEH.
- Mobilisation des acteurs, notamment par les déplacements de la MMNA à la rencontre des ministères et des acteurs de l'état, départements et associations.
- Organisation et secrétariat du comité de suivi
- Représentation de la France dans les rencontres et instances communautaires ou internationales sur la problématique des MNA et de la TEH (traite des êtres humains)
- Information et la formation des acteurs (départements, autorité judiciaire et acteurs de l'Etat).

#### **II – Description du poste**

Participation à la mission opérationnelle de réorientation des mineurs par l'autorité judiciaire et aide à la décision

Contact avec les acteurs du dispositif : parquets, conseils départementaux, services d'aide sociale à l'enfance, établissements  
Mise à jour de la grille de répartition et saisie des informations relatives aux placements réalisés  
Suivi statistique et exploitation des données  
Participation et/ou animation de groupes de travail en lien avec la thématique MNA et la TEH  
Rédaction de notes et circulaires, courriers parlementaires, questions écrites, questions parlementaires, rapport annuel d'activité...  
Représentation de la MMNA dans les différentes instances, colloques, formations....

### **III – Compétences requises**

Bonne connaissance de la problématique des mineurs non accompagnés: cadre juridique, organisation de la prise en charge, acteurs de la prise en charge (conseils départementaux, services d'aide sociale à l'enfance, associations), modalités d'accompagnement spécifiques, compréhension des enjeux juridiques, financiers, organisationnels)  
Excellente connaissance de la problématique des MNA au pénal.  
Aptitude à l'autonomie ; adaptabilité  
Qualités rédactionnelles  
Capacités d'organisation ; sens de l'initiative  
Capacités de négociation avec des interlocuteurs multiples : institutions, juridictions, professionnels de l'aide sociale à l'enfance  
Sens des relations humaines  
Qualités d'écoute, de dialogue, de conviction ;

**Les pièces de candidature sont à adresser à**  
Mme HANHANI Chef du pôle administration et gestion  
[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)

Pour tous renseignements s'adresser à  
VELLA Sylvie -Chef de la mission mineurs non accompagnés  
[Sylvie.Vella@justice.gouv.fr](mailto:Sylvie.Vella@justice.gouv.fr) – 01 42 78 57 58

## DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Psychologue
<b>Corps concernés :</b>	Catégorie A -Psychologues ayant cinq ans d'exercice au sein de la PJJ, titulaires d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue (Décret n° 90-255 du 22 mars 1990)
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE)
<b>Localisation :</b>	Millénaire 3 : 35, rue de la Gare Paris 75019
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

### I – Missions et organisation de la sous-direction

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle assure à travers ses services ou le secteur social habilité la mise en œuvre des décisions judiciaires.

La sous direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

Au sein de cette sous-direction, le pôle santé est positionné comme une ressource mise à disposition de l'ensemble de ses bureaux et services pour le déploiement transversal :

- de la démarche de promotion de la santé au sein de la SDMPJE comme de l'ensemble de la DPJJ et la prise en compte, dans les travaux en cours selon les besoins,
- des questions de santé relatives à la prise en charge des mineurs sous protection judiciaire.

L'équipe du pôle santé impulse et soutient la démarche de promotion de la santé des jeunes pris en charge auprès des bureaux et service de la SDMPJE à chaque fois que cela est pertinent et possible. Elle contribue ainsi aux projets portés par les responsables des bureaux et services en même temps qu'elle dirige l'action dans son champ de compétence et sa limite d'intervention, en fonction des orientations reçues. Elle favorise la transversalité du portage des projets de promotion de la santé avec les autres sous directions et les chargés de mission de la Direction. Elle fait l'interface avec les partenaires publics et associatifs du secteur de la santé publique, de la santé mentale, en lien avec les bureaux et services concernés à la prise en compte de la santé des mineurs sous protection judiciaire dans les politiques publiques investies par la PJJ.

### II - Missions et organisation du pôle

Le pôle santé est constitué d'une équipe de professionnels de santé publique et de santé mentale :

Une infirmière de santé publique, un-e psychologue, un-e médecin psychiatre, une médecin de santé publique

Il est régi par un fonctionnement d'équipe non hiérarchique. Les membres de l'équipe élaborent collectivement chaque production soumise à la sous-direction et sont les garants de sa qualité. Ils organisent leur travail individuel en fonction de leurs champs de compétences et de manière à concilier la conduite des dossiers communs à l'équipe, celle de leurs dossiers propres et les réponses aux commandes dont ils sont destinataires

### III - Description du poste

## CONTEXTE

La présence de psychologues au sein de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation se fonde sur l'interaction des champs judiciaire, éducatif et de santé (dont la santé mentale) dans la prise en charge des jeunes placés sous protection judiciaire.

Ce poste participe des moyens que se donne la DPJJ pour soutenir une politique institutionnelle :

- d'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs
- d'amélioration de la qualité des dispositifs d'accompagnements des professionnels
- d'articulation en externe entre les professionnels des champs judiciaires et de la de santé pour mieux associer leurs compétences au service des problématiques complexes rencontrées dans l'exercice des missions,
- de coordination et valorisation des ressources internes de santé à la PJJ auprès des partenaires

## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

En lien avec les autres membres du pôle santé, le-la psychologue contribue à l'élaboration des travaux du pôle relatifs au développement de la démarche PJJ promotrice de santé en y apportant la spécificité de l'approche « santé mentale » du psychologue

- contribution au portage et à la diffusion transversale de la démarche de promotion de santé dans les projets portés par l'administration centrale, notamment dans les travaux portant sur les pratiques professionnelles et l'accompagnement des équipes, sur l'emprise mentale en lien avec la mission de veille et d'information, sur la dynamique de qualité de vie au travail...
- - Contribution au portage de la démarche PJJ promotrice de santé, et soutien des DIR et des territoires, de l'ENPJJ, en s'appuyant sur leurs expériences et pratiques pour l'animation et la co-construction des axes de travail. En lien étroit avec le psychiatre du pôle et le-la psychologue du bureau des méthodes et de l'action éducative (K2), il s'attachera tout particulièrement à renforcer la prise en compte d'une approche de promotion de la santé mentale dans les prises en charge. La question de l'emprise mentale de sa prévention et de sa prise en compte sera une thématique prioritaire à travailler pour étayer les professionnels, en collaboration avec la mission de veille nationale et d'information et les référents laïcité-citoyenneté.
  - Soutenir l'animation de la dynamique PJJ promotrice de santé auprès des professionnels de santé : psychiatres, psychologues, conseillers techniques santé
  - Alimenter la réflexion clinique conduite par les psychologues au sein des services.
  - Favoriser en lien avec les DIR le développement de bonnes pratiques en matière de construction de partenariats de santé :
    - i. en s'appuyant sur l'échange et l'analyse des pratiques
    - ii. en renforçant la connaissance des dispositifs de santé
    - iii. en repérant les bons fonctionnements et les améliorations possibles dans les relations entre les services éducatifs et de santé
  - Mener des actions de formation et de recherche sur la base des compétences spécifiques aux psychologues.

### **Les pièces de candidature sont à adresser en copie à**

Mme Achouak HANHANI

Chef du pôle administratif

Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr

Pour tous renseignements s'adresser à :

Madame Muriel EGLIN Sous-directrice SDMPJE

[Muriel.Eglin@justice.gouv.fr](mailto:Muriel.Eglin@justice.gouv.fr)

Madame Frédérique BOTELLA Adjointe à la sous directrice SDMPJE

[Frederique.Botella@justice.gouv.fr](mailto:Frederique.Botella@justice.gouv.fr)

## Fiche de poste

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Adjoint au chef de bureau	
<b>Catégorie :</b>	A	
<b>Corps concernés :</b>		
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation Bureau de la législation et des affaires juridiques	
<b>Localisation :</b>	Site Olympe de Gougues, 35 avenue de la Gare, 75019 Paris	
<b>Poste profilé :</b>	Oui	<b>Statut du poste :</b> PSDV
<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b>	2 ans	

---

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

A ce titre, elle :

- en liaison avec les directions compétentes, conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs ;
- anime et contrôle l'action du ministère public en matière de protection de l'enfance et suit la formation de la jurisprudence correspondante ;
- garantit, directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire ;
- assure directement, dans les services et établissements de l'Etat, la prise en charge de mineurs sous-main de justice;
- garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge quel que soit le statut des services et établissements sollicités ;
- en liaison avec le secrétariat général, définit et conduit la politique des ressources humaines menée au profit des personnels des services déconcentrés et élabore les règles statutaires applicables aux corps propres à la protection judiciaire de la jeunesse. Elle développe les outils de gestion prévisionnelle. Elle assure un suivi individualisé des carrières. Elle conduit la politique de formation mise en œuvre par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ);
- détermine les objectifs stratégiques et opérationnels des responsables territoriaux et fonctionnels, définit les besoins de fonctionnement et d'équipement et répartit les ressources et les moyens entre ces responsables.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse structure son action sur 9 directions interrégionales, 1 école nationale de formation, 54 directions territoriales, 217 établissements et services relevant du secteur public et 1057 établissements et services relevant du secteur associatif habilité.

#### **I - Missions et organisation du bureau :**

La sous-direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de

la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

Le bureau de la législation et des affaires juridiques se compose d'une équipe de 13 personnes (magistrats, attaché d'administration, contractuels, secrétaires administratifs).

Les compétences de ce bureau s'organisent autour des axes suivants :

1 – L'activité législative et réglementaire, consistant en l'élaboration, en liaison avec les autres directions compétentes du ministère, des projets de lois et de décrets en matière civile et pénale présentés par le ministère de la justice dans le domaine de la justice des mineurs.

Cette activité implique d'organiser les travaux de réflexion préparatoires ou d'y participer, d'exécuter les travaux de rédaction et de suivre la procédure conduisant à l'adoption du texte (consultations interministérielles, examen par le Conseil d'Etat, vote par les assemblées parlementaires).

2 - La participation à l'élaboration et au suivi des politiques pénales et des politiques publiques relatives aux mineurs. A cette fin, le bureau contribue, en relation avec la direction des affaires criminelles et des grâces, au suivi de l'action publique exercée auprès des juridictions dans les affaires impliquant des mineurs, auteurs ou victimes, participe à l'élaboration des guides techniques et outils méthodologiques à destination des juridictions et des services de la direction et anime la politique des parquets en matière de protection de l'enfance.

3 – Une activité de suivi des affaires contentieuses et administratives, par laquelle le bureau contribue à l'élaboration des normes relatives au statut des personnels de la direction, à la responsabilité de la puissance publique, au statut des établissements éducatifs, et au règlement amiable des dommages causés par les mineurs pris en charge.

4- Le pôle international du bureau traite des questions internationales intéressant la direction et est associé au traitement du contentieux international. Il veille à la diffusion d'informations sur les pratiques éducatives et les cadres juridiques étrangers. Il assure la coordination des actions de coopération de la direction.

5- Enfin, le bureau assure le secrétariat de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse et les liaisons avec la commission de contrôle des œuvres cinématographiques et la commission paritaire des publications et agences de presse.

Le bureau traite des requêtes adressées par les particuliers en matière pénale, civile et internationale.

Le bureau est organisé en deux sections :

- la section législation des mineurs qui regroupe les pôles législation et international
- la section affaires juridiques et règlement des litiges.

## **II - Description du poste**

L'adjoint(e) au chef du bureau des affaires judiciaires et de la législation a compétence sur l'ensemble

des dossiers suivis, sous l'autorité du chef de bureau, et a vocation à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Il est amené à suivre plus particulièrement les dossiers et projets attribués à la section affaires juridiques et règlement des litiges mais pourra se voir confier la supervision de dossiers relevant de la section législation des mineurs. Il peut être directement chargé de certains dossiers par le chef de bureau.

### **III - Compétences requises**

- Compétences juridiques affirmées et expérimentées dans les domaines juridiques traités ( droit administratif, pénal, civil, sanitaire et social) ; une bonne connaissance de la légistique, des règles applicables aux ESSMS ou du droit des systèmes d'information serait un atout.
- Intérêt pour les problématiques dans le champ de la protection de l'enfance et de la délinquance des mineurs
- Connaissance du fonctionnement d'une direction d'administration centrale et connaissance de la DPJJ
- Connaissances des questions relatives au management d'équipe, une expérience étant souhaitée
- Capacités relationnelles permettant de travailler en équipe de façon transversale
- Qualités rédactionnelles ; esprit d'analyse et de synthèse ; rigueur dans le raisonnement
- Esprit d'initiative et capacité d'organisation
- Capacité de représentation
- Grande disponibilité

**Les candidatures sont à adresser à**  
**Mme HANHANI Chef du pôle administration et gestion**  
[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

**Madame Frédérique BOTELLA, adjointe à la sous-directrice**  
Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation  
[frédérique.botella@justice.gouv.fr](mailto:frédérique.botella@justice.gouv.fr)

**D'HERIN Catherine, chef du bureau de la législation et des affaires juridiques –**  
–Catherine.D'herin@justice.gouv.fr

## Ministère de la Justice

### Fiche de poste

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Chef de la section affaires juridiques et règlement des litiges au bureau de la législation et des affaires juridiques (K1)	
<b>Catégorie :</b>	A	
<b>Corps concernés :</b>	Attaché / Directeur de service	
<b>Affectation :</b>	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) Bureau de la législation et des affaires juridiques (K1) Section affaires juridiques du règlement des litiges	
<b>Localisation :</b>	35 rue de la gare, 75019 Paris	
<b>Poste profilé :</b>	Oui	<b>Statut du poste :</b> PV
<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b>	2 ans	

---

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

A ce titre, elle :

- en liaison avec les directions compétentes, conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs ;
- anime et contrôle l'action du ministère public en matière de protection de l'enfance et suit la formation de la jurisprudence correspondante ;
- garantit, directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire ;
- assure directement, dans les services et établissements de l'Etat, la prise en charge de mineurs sous-main de justice;
- garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge quel que soit le statut des services et établissements sollicités ;
- en liaison avec le secrétariat général, définit et conduit la politique des ressources humaines menée au profit des personnels des services déconcentrés et élabore les règles statutaires applicables aux corps propres à la protection judiciaire de la jeunesse. Elle développe les outils de gestion prévisionnelle. Elle assure un suivi individualisé des carrières. Elle conduit la politique de formation mise en œuvre par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ);
- détermine les objectifs stratégiques et opérationnels des responsables territoriaux et fonctionnels, définit les besoins de fonctionnement et d'équipement et répartit les ressources et les moyens entre ces responsables.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse structure son action sur 9 directions interrégionales, 1 école nationale de formation, 54 directions territoriales, 217 établissements et services relevant du secteur public et 1057 établissements et services relevant du secteur associatif habilité.

#### **I - Missions et organisation du bureau :**

La sous-direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

Le bureau de la législation et des affaires juridiques se compose d'une équipe de 13 personnes (magistrats, attaché d'administration, contractuels, secrétaires administratifs).

Les compétences de ce bureau s'organisent autour des axes suivants :

1 – L'activité législative et réglementaire, consistant en l'élaboration, en liaison avec les autres directions compétentes du ministère, des projets de lois et de décrets en matière civile et pénale présentés par le ministère de la justice dans le domaine de la justice des mineurs.

Cette activité implique d'organiser les travaux de réflexion préparatoires ou d'y participer, d'exécuter les travaux de rédaction et de suivre la procédure conduisant à l'adoption du texte (consultations interministérielles, examen par le Conseil d'Etat, vote par les assemblées parlementaires).

2 - La participation à l'élaboration et au suivi des politiques pénales et des politiques publiques relatives aux mineurs. A cette fin, le bureau contribue, en relation avec la direction des affaires criminelles et des grâces, au suivi de l'action publique exercée auprès des juridictions dans les affaires impliquant des mineurs, auteurs ou victimes, participe à élaboration des guides techniques et outils méthodologiques à destination des juridictions et des services de la direction et anime la politique des parquets en matière de protection de l'enfance.

3 – Une activité de suivi des affaires contentieuses et administratives, par laquelle le bureau contribue à l'élaboration des normes relatives au statut des personnels de la direction, à la responsabilité de la puissance publique, au statut des établissements éducatifs et au règlement amiable des dommages notamment causés par les mineurs pris en charge.

4- Le pôle international du bureau traite des questions internationales intéressant la direction et est associé au traitement du contentieux international. Il veille à la diffusion d'informations sur les pratiques éducatives et les cadres juridiques étrangers. Il assure la coordination des actions de coopération de la direction.

5- Enfin, le bureau assure le secrétariat de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse et les liaisons avec la commission de contrôle des œuvres cinématographiques et la commission paritaire des publications et agences de presse.

Le bureau traite des requêtes adressées par les particuliers en matière pénale, civile et internationale.

Le bureau est organisé en deux sections :

- la section législation des mineurs qui regroupe les pôles législation et international
- la section affaires juridiques et règlement des litiges.

Le poste proposé est celui de chef de la section affaires juridiques et règlement des litiges.

## **II - Description du poste**

### **A/ Cadre général des fonctions d'encadrement**

Sous l'autorité du chef de bureau et du chef de bureau adjoint, le chef de la section affaires juridiques et règlement des litiges a pour mission de répartir le travail et les commandes, de déterminer le cas échéant les orientations dans leur traitement, de vérifier leur état d'avancement, de rendre compte de leur réalisation et de faire émerger les questions transversales sur les thématiques relevant de sa section.

En lien avec le chef de bureau et le chef de bureau adjoint, il est chargé des questions relatives aux ressources humaines pour les agents de sa section (congé, évaluation, recrutement, etc.). Il est chargé d'impulser une dynamique de section et d'animer de manière transversale sa section en lien avec l'autre section du bureau, les autres sections et bureaux de la direction ou le cas échéant d'autres directions du ministère ou d'autres ministères et les instances consultatives.

Il est également, comme les membres de la section, directement et personnellement responsable du traitement de dossiers ou commandes.

#### B/ Cadre spécifique de la section

La section est composée de 3 agents comprenant le chef de section, 1 rédacteur juridique (attaché ou contractuel) et 1 gestionnaire administratif (secrétaire administratif titulaire ou contractuel).

Le chef de section supervise le **règlement amiable** de la DPJJ du fait de l'activité de ses services et des personnes dont elle a la garde et veille à l'indemnisation des demandeurs. A ce titre, il est chargé du suivi des **questions budgétaires** concernant les réparations civiles de la DPJJ et des opérations comptables « provisions pour litiges » relatives au règlement amiable pour la DPJJ.

Le chef de section devra donc disposer également de très bonnes connaissances en droit public notamment relativement à la responsabilité de l'Etat ainsi qu'en droit privé et plus spécifiquement en droit civil, responsabilité civile, droit des assurances et en droit de l'action sociale.

Il supervise et participe à l'activité d'élaboration des textes législatifs et réglementaires, guides techniques, outils méthodologiques et expertises à destination des juridictions et des services de la DPJJ.

#### **III - Compétences requises**

- Compétences juridiques affirmées et expérimentées dans les domaines juridiques traités (droit administratif, pénal, civil, action sociale) ; une bonne connaissance de la légistique, des règles applicables aux ESSMS ou du droit des systèmes d'information serait un atout.
- 
- Intérêt et connaissance des problématiques dans le champ de la protection de l'enfance et de la délinquance des mineurs ;
- Connaissance du fonctionnement de la DPJJ et de ses établissements et services ;
- Qualités rédactionnelles ; esprit d'analyse et de synthèse ; rigueur et clarté dans le raisonnement ;
- Esprit d'initiative et capacité d'organisation ;
- Compétences et si possible expérience managériales
- Capacités relationnelles permettant de travailler en équipe de façon transversale ;
- Capacité de représentation ;
- Disponibilité.

**Les candidatures sont à adresser à**  
**Mme HANHANI Chef du pôle administration et gestion**  
[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

**Mme Catherine d'Herin, cheffe du bureau de la législation et des affaires juridiques**  
[Catherine.d'Herin@justice.gouv.fr](mailto:Catherine.d'Herin@justice.gouv.fr)

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	<b>Rédacteur chargé du pôle international</b>
<b>Corps concernés :</b>	<b>Attaché d'administration / Directeur de service</b>
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice <b>Direction de la protection judiciaire de la jeunesse</b> Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation Bureau de la législation et des affaires juridiques
<b>Localisation :</b>	<b>Site Olympe de Gouges 35 rue de la Gare 75019 Paris</b>
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

**I - Missions et organisation du bureau :**

Le bureau de la législation et des affaires juridiques est composé d'une équipe de 15 personnes : magistrats, directeur de service de la PJJ, attachés d'administration, secrétaires administratifs, contractuels. Il est organisé en deux sections :

- la section législation des mineurs qui regroupe les pôles législation et international,
- la section affaires juridique et règlement des litiges qui regroupe le pôle droit public et règlement des litiges et le pôle action publique et politique pénale.

Les compétences de ce bureau s'organisent autour des axes suivants :

1 – **L'activité législative et réglementaire**, consistant en l'élaboration, en liaison avec les autres directions compétentes du ministère, des projets de loi et de décret en matière civile et pénale présentés par le ministère de la justice dans le domaine de la justice des mineurs. Cette activité implique d'organiser les travaux de réflexion préparatoire ou d'y participer, d'exécuter les travaux de rédaction et de suivre la procédure conduisant à l'adoption du texte (consultations interministérielles, examen par le Conseil d'Etat, vote par les assemblées parlementaires).

2 - La participation à l'élaboration et au suivi des **politiques pénales et des politiques publiques** relatives aux mineurs. A cette fin, le bureau contribue, en relation avec la direction des affaires criminelles et des grâces, au suivi de l'action publique exercée auprès des juridictions dans les affaires impliquant des mineurs, auteurs ou victimes, participe à élaboration des textes réglementaires, guides techniques et outils méthodologiques à destination des juridictions et des services de la direction et se tient particulièrement informé des affaires individuelles qui lui sont signalées.

3 – Une activité de **suivi des affaires contentieuses et administratives**, par laquelle le bureau contribue à l'élaboration des normes relatives au statut des personnels de la direction, à la responsabilité de la puissance publique, au statut des établissements éducatifs et est associé au traitement du contentieux administratif intéressant la direction notamment en fonction publique et en matière de responsabilité du fait des mineurs. Le bureau assure le traitement du règlement amiable en matière de dommages résultant de l'activité de la DPJJ.

4- Le **pôle international** du bureau traite des questions internationales intéressant la direction et est associé au traitement du contentieux international. Il veille à la diffusion d'informations sur les pratiques éducatives et les cadres juridiques étrangers.

5- Enfin, le bureau assure le secrétariat de la **commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse** et les liaisons avec la commission de contrôle des œuvres cinématographiques, la commission paritaire des publications et agences de presse et la commission de contrôle de la signalétique des

jeux et des vidéos.

Le bureau traite des requêtes adressées par les particuliers en matière pénale, civile et internationale.

## II - Description du poste

### A/ Cadre général des fonctions de rédacteur :

Sous la responsabilité hiérarchique du chef de bureau et du chef de section, le rédacteur doit être force de proposition dans le cadre des orientations de travail de la direction. Nécessairement polyvalent, il doit être en capacité d'identifier et de mobiliser les compétences des acteurs de la protection de l'enfance et de la délinquance des mineurs. Il répond aux différentes commandes qui lui sont adressées. En tant que de besoin, il peut être amené à travailler sur des dossiers relevant d'une autre section/pôle. Il en instruit les opportunités et difficultés et, propose des solutions pour y répondre en tenant compte des objectifs de la direction et du ministère et des contraintes juridiques ou institutionnelles en jeu. L'ensemble de ces activités se traduit dans des documents écrits de différente nature (projet de loi ou de décret, circulaire, arrêté, décision, cahier des charges, guide, référentiel, fiches technique, expertise, etc.)

Il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au plan d'accompagnement des orientations, décisions et instructions de la direction. Il lui appartient de conduire ses travaux en lien avec les personnels des autres bureaux de la direction d'autres directions du ministère et le cas échéant d'autres ministères. Ses travaux et avis sont soumis à la validation du chef de section.

### B/ Description des fonctions attachées au poste proposé

Sous l'autorité du chef de section, la section législation des mineurs est composée de 7 personnes, magistrats, directeur de service PJJ et secrétaires administratifs.

Deux personnes (1.5 ETP) sont affectées au pôle international :

- un directeur de service plus particulièrement chargé de l'animation du pôle, de l'accueil des délégations, de l'organisation et de la gestion des actions de coopération et des dossiers de placement transfrontaliers en qualité d'autorité centrale,
- un magistrat (0.5 ETP) notamment plus particulièrement chargé de l'expertise juridique des questions internationales et de l'élaboration et du suivi des textes internationaux

Plus précisément, le poste proposé recouvre essentiellement trois attributions

- 1) Le rédacteur sera en charge avec le magistrat rédacteur du **traitement des questions internationales** dévolues au bureau et notamment :
  - de l'ensemble des activités européennes et internationales de la DPJJ (dont la gestion des fonctions d'autorité centrale, les réponses aux demandes émanant du SAEI et destinées au cabinet du ministre et du ministre des affaires étrangères)
  - en lien avec le magistrat, de l'élaboration et du suivi des textes internationaux et réglementaires européens intéressant la justice des mineurs,
  - de la mise en œuvre des actions de coopération bilatérale et multilatérale initiées par la DPJJ et le ministère des affaires étrangères,
  - de la ressource documentaire (droit comparé, en lien avec le magistrat, pratiques éducatives comparées),
  - en lien avec le magistrat du suivi des conventions internationales et instruments onusiens, des législations européennes,
  - de la participation aux différentes réunions interministérielles impliquant la DPJJ,
  - de l'élaboration et du suivi des conventions de partenariat entre la DPJJ et les partenaires étrangers,
  - de l'accueil de délégations étrangères,
  - de la préparation des interventions de la DPJJ dans le domaine relevant de sa compétence.

Dans ce cadre, la maîtrise de l'anglais, langue de travail pour certains dossiers, est nécessaire.

- 2) Le rédacteur pourra être également amené à apporter **son analyse pédagogique, éducative et juridique sur les sujets et dossiers suivis par le bureau**. Une expérience confirmée dans un service de milieu ouvert et/ou un établissement de placement éducatif est requise et une formation juridique solide serait

un atout.

- 3) Le rédacteur participera également, avec l'ensemble des rédacteurs du bureau, au **traitement des questions et courriers parlementaires ainsi qu'au suivi des requêtes des particuliers**. Il fera application, dans les situations individuelles, des textes internationaux et communautaires pertinents.

**Ce poste convient particulièrement à un directeur de service attaché à la justice des mineurs et au savoir-faire de la DPJJ et dispose des qualités nécessaires pour communiquer et contribuer aux travaux qui ont lieu au plan international dans ce domaine.**

### **III - Compétences souhaitées**

- Bonnes connaissances juridiques dans le domaine de la justice des mineurs (civile et pénale),
- Bonne connaissance de l'ensemble des dispositifs et évolutions de l'institution, des orientations de la PJJ, des partenaires de la justice des mineurs et des juridictions pour mineures,
- Maîtrise de l'anglais (lu, écrit, parlé, niveau avancé)
  
- Esprit d'initiative et capacité d'organisation,
- Qualités rédactionnelles, esprit d'analyse,
- Capacité de représentation,
- Capacités relationnelles permettant de travailler en équipe de façon transversale,
- Grande disponibilité en raison notamment des déplacements à l'étranger,
- Maîtrise de l'outil informatique,
- Une formation juridique solide de niveau universitaire, dans le domaine des relations internationales, et une connaissance des mécanismes de l'Union européenne seraient des atouts.

**Candidatures à envoyer à :**

Mme Achouak HANHANI  
Chef du pôle Administration et gestion  
[Achouak.hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.hanhani@justice.gouv.fr)

**Renseignements Personnes à contacter**

D'HERIN Catherine, chef du bureau de la législation et des affaires juridiques –  
01.70.22.78.17 – Catherine.D'herin@justice.gouv.fr

Mme Pascale Gaulard, chef de section législation des mineurs -  
01.70.22.71.25 – pascale.gaulard@justice.gouv.fr

## Ministère de la Justice

### Fiche de poste

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Rédacteur juridique qualifié	
<b>Catégorie :</b>	A	
<b>Corps concernés :</b>	Attaché d'administration / Directeur de service	
<b>Affectation :</b>	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) Bureau de la législation et des affaires juridiques (K1) Section affaires juridiques du règlement des litiges	
<b>Localisation :</b>	35 rue de la gare– 75019 Paris	
<b>Poste profilé :</b>	Oui	<b>Statut du poste :</b> PV
<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b>	2 ans	

---

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

A ce titre, elle :

- en liaison avec les directions compétentes, conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs ;
- anime et contrôle l'action du ministère public en matière de protection de l'enfance et suit la formation de la jurisprudence correspondante ;
- garantit, directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire ;
- assure directement, dans les services et établissements de l'Etat, la prise en charge de mineurs sous-main de justice;
- garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge quel que soit le statut des services et établissements sollicités ;
- en liaison avec le secrétariat général, définit et conduit la politique des ressources humaines menée au profit des personnels des services déconcentrés et élabore les règles statutaires applicables aux corps propres à la protection

judiciaire de la jeunesse. Elle développe les outils de gestion prévisionnelle. Elle assure un suivi individualisé des carrières. Elle conduit la politique de formation mise en œuvre par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ);

– détermine les objectifs stratégiques et opérationnels des responsables territoriaux et fonctionnels, définit les besoins de fonctionnement et d'équipement et répartit les ressources et les moyens entre ces responsables.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse structure son action sur 9 directions interrégionales, 1 école nationale de formation, 54 directions territoriales, 217 établissements et services relevant du secteur public et 1057 établissements et services relevant du secteur associatif habilité.

### **I - Missions et organisation du bureau :**

Le bureau de la législation et des affaires juridiques se compose d'une équipe de 18 personnes (magistrats, directeurs de service de la PJJ, attachés d'administration, contractuels, adjoints et secrétaires administratifs).

Les compétences de ce bureau s'organisent autour des axes suivants :

1 – **L'activité législative et réglementaire**, consistant en l'élaboration, en liaison avec les autres directions compétentes du ministère, des projets de loi et de décret en matière civile et pénale présentés par le ministère de la justice dans le domaine de la justice des mineurs. Cette activité implique d'organiser les travaux de réflexion préparatoire ou d'y participer, d'exécuter les travaux de rédaction et de suivre la procédure conduisant à l'adoption du texte (consultations interministérielles, examen par le Conseil d'Etat, vote par les assemblées parlementaires).

2 - La participation à l'élaboration et au suivi des **politiques pénales et des politiques publiques** relatives aux mineurs. A cette fin, le bureau contribue, en relation avec la direction des affaires criminelles et des grâces, au suivi de l'action publique exercée auprès des juridictions dans les affaires impliquant des mineurs, auteurs ou victimes, participe à élaboration des textes réglementaires, guides techniques et outils méthodologiques à destination des juridictions et des services de la direction et se tient particulièrement informé des affaires individuelles qui lui sont signalées.

3 – Une activité de **suivi des affaires contentieuses et administratives**, par laquelle le bureau contribue à l'élaboration des normes relatives au statut des personnels de la direction, à la responsabilité de la puissance publique, au statut des établissements éducatifs et est associé au traitement du contentieux administratif intéressant la direction notamment en fonction publique et en matière de responsabilité. Le bureau assure le traitement du règlement amiable en matière de dommages résultant de l'activité de la DPJJ.

4- Le bureau dispose d'un pôle consacré à la **recherche** qui élabore et met en œuvre un programme de recherche pluriannuel en matière de justice des mineurs, veille à la diffusion des résultats de ces recherches et réalise des évaluations statistiques.

5- Le **pôle international** du bureau traite des questions internationales intéressant la direction et est associé au traitement du contentieux international. Il veille à la diffusion d'informations sur les pratiques éducatives et les cadres juridiques étrangers.

6- Enfin, le bureau assure le secrétariat de la **commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse** et les liaisons avec la commission de contrôle des œuvres cinématographiques, la commission paritaire des publications et agences de presse et la commission de contrôle de la signalétique des jeux et des vidéos.

Le bureau traite des requêtes adressées par les particuliers en matière pénale, civile et internationale.

Le bureau est organisé en deux sections :

- la section législation des mineurs et recherche qui regroupe les pôles législation, recherche et international
- la section affaires juridiques et règlement des litiges qui regroupe les pôles droit public et règlement des litiges et affaires juridiques et politiques pénales.

## **II - Description du poste**

### A/ Cadre général des fonctions de rédacteur :

Sous la responsabilité hiérarchique du chef de bureau et du chef de section, le rédacteur doit être force de proposition dans le cadre des orientations de travail de la direction. Nécessairement polyvalent, il doit être en capacité d'identifier et de mobiliser les compétences des acteurs de la protection de l'enfance et de la délinquance des mineurs. Il répond aux différentes commandes qui lui sont adressées. En tant que de besoin, il peut être amené à travailler sur des dossiers relevant d'une autre section/pôle. Il en instruit les opportunités et difficultés et, propose des solutions pour y répondre en tenant compte des objectifs de la direction et du ministère et des contraintes juridiques ou institutionnelles en jeu. L'ensemble de ces activités se traduit dans des documents écrits de différente nature (projet de loi et de décret, circulaire, arrêté, décision, cahier des charges, guide, référentiel, fiches technique, note de synthèse, etc.)

Il contribue à l'élaboration, la mise en œuvre et au plan d'accompagnement des orientations, décisions et instructions de la direction. Il lui appartient de conduire ses travaux en lien avec les personnels des autres bureaux de la direction d'autres directions du ministère et le cas échéant d'autres ministères. Ses travaux et avis sont soumis à la validation du chef de section. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet stratégique national, un rédacteur peut être « chargé de projet » et pilote des dossiers ou des projets en lien avec son profil de poste.

### B/ Cadre spécifique de la section et du poste :

Sous l'autorité d'un chef de section, la section est composée de 2 agents ayant chacun des fonctions bien définies : 1 agent de catégorie A (attaché ou contractuel) ; 1 de catégorie B (secrétaire administratif)

Sous l'autorité du chef de section, le rédacteur est chargé de l'expertise juridique aura notamment en charge :

#### ➤ au niveau du traitement du contentieux et du pré-contentieux de la DPJJ :

- il assurera la gestion et la coordination des demandes en matières contentieuses présentées par la sous direction des affaires juridiques générales et du contentieux du Secrétariat général (enregistrement, tenue d'un tableau de bord, , élaboration des argumentaires juridiques) ;
- il établira les orientations en matière de défense des intérêts de la DPJJ lors des recours contentieux introduits à son encontre aussi bien devant les juridictions administratives que judiciaires (, dommages causés par les mineurs) ;

Pour mener cette mission le rédacteur pourra saisir les services déconcentrés de la DPJJ et les bureaux des sous directions de l'administration centrale afin d'obtenir communication de tout document ou argumentaire permettant de défendre les intérêts de la direction .Il pourra également interroger les parquets dans le cadre des affaires contentieuses traitées ou des poursuites disciplinaires engagées contre des agents.

-il sera amené à traiter les dossiers de règlement amiable des demandes d'indemnisation en lien avec deux agents de catégorie B

#### ➤ au niveau de l'expertise juridique :

Le rédacteur apporte son expertise juridique sur l'ensemble des questions relevant de l'activité de la protection judiciaire de la jeunesse en vue de répondre aux difficultés juridiques rencontrées par les services et d'améliorer leur fonctionnement.

Les domaines d'expertise sont notamment :

Au niveau du droit privé : le droit des associations, le droit des établissements sociaux et médico sociaux, le droit immobilier, le droit des contrats et la responsabilité civile contractuelle et délictuelle notamment du fait des mineurs, le droit des assurances, le droit du travail.

Au niveau du droit public : le droit de la fonction publique, le droit de la responsabilité de l'Etat, le droit des contrats publics, procédure administrative contentieuse.

Le rédacteur apportera son expertise juridique dans ces domaines et travaillera également sur l'élaboration de circulaires, notes, guides pratiques en vue d'améliorer la gestion des services de la PJJ. Il pourra être amené à participer à des groupes de travail thématiques pour lesquels ses connaissances en droit public, civil et pénal seront recherchées.

### **III - Compétences requises**

En raison de sa transversalité et de la diversité des matières concernées ce poste spécifique nécessite une grande polyvalence dans le domaine juridique. Il convient à un agent ayant reçu une solide formation en droit privé et en droit public et une bonne connaissance des procédures administrative et judiciaire :

- connaître l'organisation, les missions, le fonctionnement et les conditions d'intervention de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Intérêt et connaissance des problématiques dans le champ de la protection de l'enfance et de la délinquance des mineurs
- connaissances en matière de responsabilité délictuelle, contractuelle et administrative et en droit des assurances.
- grande qualité rédactionnelle.
- esprit de synthèse et capacité à élaborer des argumentaires cohérents.
- rigueur et maîtrise organisationnelle.
- gout du travail en équipe et disponibilité

**Les candidatures sont à adresser à**

**Mme HANHANI Chef du pôle administration et gestion**

[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

**Mme Catherine d'Herin, cheffe du bureau de la législation et des affaires juridiques**

[Catherine.d'Herin@justice.gouv.fr](mailto:Catherine.d'Herin@justice.gouv.fr)

**Fiche de poste**

## **DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé du poste :** Rédacteur

**Corps concernés :** Directeur de service

**Catégorie :** A

**Affectation :** Ministère de la Justice/Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse/SDMPJE  
Bureau des méthodes et de l'action éducative  
Section Diversification des modes de prise en charge éducative (K2)

**Localisation :** Olympe de Gouges-Millénaire – 35 rue de la Gare 75019 PARIS

**Poste profilé :** Oui

---

### **I - Missions et organisation du bureau :**

Le bureau des méthodes et de l'action éducative conduit les réflexions relatives aux actions d'éducation réalisées dans le cadre judiciaire par les services et établissements, quel qu'en soit le statut. Il élabore les méthodes d'investigation et de prise en charge éducative dans le cadre pénal et civil pour les services et établissements de protection judiciaire de la jeunesse, secteur public et associatif habilité.

Il appuie, suit et exploite les travaux d'évaluation que réalisent ou font réaliser les services et les établissements sur leurs activités et sur la qualité des prestations délivrées au titre de la protection judiciaire de la jeunesse. Il recueille et valorise leurs expériences. Il connaît l'ensemble des services et des établissements, quel qu'en soit le statut, auxquels sont confiés des jeunes sous mandat judiciaire et analyse leur activité (*article 3 de l'arrêté du 9 juillet 2008*)

Particulièrement sollicité par la mise en œuvre des orientations nationales, le bureau des méthodes et de l'action éducative est mobilisé sur un objectif d'amélioration de la qualité de l'action des services concourant à la justice des mineurs dans les domaines de l'investigation civile et pénale, de l'action d'éducation dans le cadre pénal, de la protection judiciaire des mineurs afin de garantir la bonne exécution des missions confiées aux établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse.

### **II - Description du poste**

Sous la responsabilité hiérarchique du chef de bureau ou de son adjoint et du chef de section, le rédacteur est force de proposition dans le cadre des orientations de travail de la direction.

La section Diversification des modes de prise en charge éducative dispose d'un poste de chef de section et de 8 postes de rédacteurs.

La section conduit les réflexions et travaux relatifs à la diversification des modes de prises en charge visant à l'individualisation de l'action d'éducation. Elle s'intéresse plus particulièrement au placement judiciaire, aux parcours d'insertion scolaire et professionnelle et à l'accompagnement éducatif des mineurs incarcérés. Dans ce cadre, elle a à connaître les lieux de placement, d'activités de jour et d'insertion et de détention, les dispositifs et méthodes de prise en charge éducative du secteur public comme du secteur associatif habilité.

En lien avec la section continuité des parcours éducatifs, elle conduit également les travaux relatifs à la connaissance des publics et de leur environnement.

La répartition et l'organisation des travaux de la section favorise la réactivité et la qualité de production tout en garantissant la conduite d'une réflexion de fond alimentée par la mise en œuvre des axes de travail de la sous-direction et des remontées d'expériences et de mise en œuvre des échelons déconcentrés.

A cette fin, chaque rédacteur est repéré comme plus particulièrement en charge d'une grande thématique de la section. Dans ce cadre, en lien avec le chef de section, il s'assure de la cohérence et des échéances des actions mises en œuvre et en propose une priorisation.

A l'intérieur de ces grandes thématiques, chaque rédacteur est chargé de dossiers et/ou d'actions.

Cette organisation vise à garantir la transversalité dans les grands thèmes et accroître la compétence et technicité dans certains domaines.

Nécessairement polyvalent, le rédacteur est en capacité d'identifier et de mobiliser les compétences des instances et services acteurs de la protection de l'enfance et de la délinquance des mineurs. Il répond aux différentes commandes qui lui sont adressées. Il en instruit les opportunités et difficultés et propose des solutions pour y répondre en tenant compte des objectifs de la direction et du ministère et des contraintes juridiques ou institutionnelles en jeu. En tant que de besoin, il peut être amené à travailler sur des dossiers relevant d'une autre section.

L'ensemble de ces activités se traduit dans des documents écrits de différentes natures (projet de loi et de décret, circulaire, cahier des charges, guide, fiches technique, note de synthèse, etc.)

Il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au plan d'accompagnement des orientations, décisions et instructions de la direction.

Conformément à la charte de fonctionnement de la sous-direction, il assure la conduite ses travaux en lien avec les personnels des autres bureaux de la direction, d'autres directions du ministère et le cas échéant d'autres ministères.

Ses travaux et avis sont soumis à la validation du chef de bureau.

### **III - Compétences requises**

- Expérience professionnelle confirmée et diversifiée dans différents services et établissements concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- Bonne connaissance des textes de référence
- Bonne connaissance de l'institution, des acteurs concernés, des dispositifs de prise en charge, du public accueilli
- Bonne connaissance des dispositifs et pratiques de protection de l'enfance et des dispositions de la loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007
- Capacité à travailler en mode projet
- Capacités relationnelles permettant de travailler en équipe et de façon transversale
- Capacité de représentation
- Capacité d'organisation et d'animation de groupes de travail
- Esprit d'initiative
- Qualités rédactionnelles (esprit d'analyse et de synthèse)
- Disponibilité et mobilité (déplacements)
- Bonne maîtrise des outils bureautiques

**CV et lettre de motivation :**

Mme Achouak HANHANI, responsable du Pôle administratif et gestion  
01.70.22.78.55 – [achouak.hanhani@justice.gouv.fr](mailto:achouak.hanhani@justice.gouv.fr)

**Renseignements :**

**Mme Cécile LALUMIERE, Chef de bureau**  
Bureau des méthodes et de l'action éducative  
01.70.22.84.38 – [cecile.lalumiere@justice.gouv.fr](mailto:cecile.lalumiere@justice.gouv.fr)

**Mme Aurore DANIEL, adjointe au chef de bureau**  
Bureau des méthodes et de l'action éducative  
01.70.22.74.64  
[aurore.daniel@justice.gouv.fr](mailto:aurore.daniel@justice.gouv.fr)

## Fiche de poste

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	<b>Psychologue</b>
<b>Catégorie :</b>	<b>A</b>
<b>Corps concernés :</b>	Psychologues ayant cinq ans d'exercice au sein de la PJJ, titulaires d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue (Décret n° 90-255 du 22 mars 1990)
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation SDMPJE
<b>Localisation :</b>	Millénaire 3 : 35, rue de la Gare Paris 75019
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

#### **I - Composition du bureau :**

Le bureau est composé de 17 personnes dont le chef de bureau et son adjoint.

#### **II - Missions et organisation du bureau :**

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle assure à travers ses services ou le secteur social habilité la mise en œuvre des décisions judiciaires.

La sous-direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse

Au sein de cette sous-direction, le bureau des méthodes et l'action éducative conduit les réflexions relatives à l'action éducative déployée par les services et les établissements au bénéfice des adolescents confiés dans le cadre judiciaire, que ce soit en matière d'investigation, de protection judiciaire de l'enfance ou d'action d'éducation dans le cadre pénal. Ces réflexions visent l'insertion sociale de ces jeunes et concernent l'ensemble des modes de prise en charge (milieu ouvert, placement, détention et activités de jour).

Il appuie, suit et exploite les travaux d'évaluation que réalisent ou font réaliser les services et les établissements sur leurs activités et sur la qualité des prestations délivrées au titre de la protection judiciaire de la jeunesse. Il recueille et valorise leurs expériences.

Enfin, le bureau anime des réflexions et produit des documents thématiques sur les problématiques rencontrées par les jeunes pris en charge par les établissements et services de la PJJ.

Le bureau est subdivisé en deux sections : une consacrée à la continuité des parcours éducatifs des jeunes confiés à la PJJ, l'autre consacrée à la diversification des modes de prise en charge éducatifs.

### **III - Description du poste**

#### **CONTEXTE**

Le recrutement d'un psychologue se fonde sur l'interaction entre les champs judiciaire, éducatif et de santé dont psychiatrique dans la prise en charge des jeunes placés sous protection judiciaire du fait de la commission de crimes et/ou délits ou de l'assistance éducative dont ils doivent bénéficier.

Ce poste participe des moyens que se donne la DPJJ pour soutenir une politique institutionnelle :

- d'amélioration de la qualité des dispositifs d'accompagnements des professionnels
- d'accompagnement en interne des situations individuelles des jeunes suivis et de leur famille, aussi bien dans leur évaluation que dans leur traitement, en s'appuyant sur la complémentarité des approches et la promotion de l'interdisciplinarité des interventions.
- d'articulation en externe entre les professionnels des champs judiciaires et de la de santé pour mieux associer leurs compétences au service des problématiques complexes rencontrées dans l'exercice des missions,
- de coordination et valorisation des ressources internes de santé à la PJJ auprès des partenaires

#### **POSITIONNEMENT**

Situé au bureau des méthodes et de l'action éducative de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation

Poste à plein temps

#### **MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

Rédacteur du bureau des méthodes et de l'action éducative, le titulaire du poste est, conformément à la charte de fonctionnement de la sous-direction, nécessairement polyvalent et répond aux différentes commandes qui lui sont adressées.

Sur son domaine d'expertise particulier, le titulaire est chargé d'une mission de conseil d'expertise et d'une mission de soutien, d'animation et de coordination.

#### **Mission de conseil et d'expertise :**

- Contribuer aux réflexions internes au bureau des méthodes et de l'action éducative et à l'élaboration des textes normatifs pour
  - garantir la prise en compte de la dimension psychique dans les pratiques éducatives et dans les unités
  - favoriser l'association des familles et en particulier des titulaires de l'autorité parentale dans les pratiques éducatives
  - accroître la cohérence des références utilisées pour les mettre en lumière et valoriser les politiques partenariales adaptées,
  - accroître la prise en compte de l'approche pluridisciplinaire dans l'élaboration de la doctrine de l'action éducative

- Nourrir les travaux du bureau des méthodes de l'action éducative concernant les thématiques de santé mentale dans les missions d'investigation et d'action d'éducation dans le cadre pénal.
- Participer, à des groupes de travail, instances de niveau ministériel et interministériel sur les thématiques de santé

**Les candidatures sont à adresser à**

Mme HANHANI Chef du pôle administration et gestion  
Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

Mme. Cécile Lalumière, Cheffe de bureau  
Bureau des méthodes et de l'action éducative  
01 70 22 84 38 – [cecile.lalumiere@justice.gouv.fr](mailto:cecile.lalumiere@justice.gouv.fr)

Mme Aurore Daniel, adjointe au chef de bureau  
Bureau des méthodes et de l'action éducative  
01 70 22 74 64 – [aurore.daniel@justice.gouv.fr](mailto:aurore.daniel@justice.gouv.fr)

## Fiche de poste

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Rédacteur juridique chargé des opérateurs de la PJJ
<b>Corps concernés :</b>	Attaché/Directeur de service,
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) Bureau des partenaires institutionnels et des territoires Section pilotage et organisation territoriale
<b>Localisation :</b>	<b>Millénaire 3 - 35 rue de la gare – 75019 PARIS</b>
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

#### I – Missions et organisation de la sous-direction

La sous-direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

#### II - Missions et organisation du bureau

Le bureau est composé d'une équipe de 16 professionnels dont un chef de bureau, un adjoint, 3 chefs de section.

Il est chargé de construire les dispositifs institutionnels et partenariaux favorisant l'exercice des missions de la PJJ. Il constitue un appui au pilotage territorial pour les services déconcentrés. Il favorise la construction de liens entre les acteurs au niveau national et à leur déclinaison aux niveaux déconcentrés.

Il articule son action autour de 3 sections

- la section du pilotage et de l'organisation territoriale ;
- la section des politiques interministérielles et partenariales ;
- la section protection de l'enfance et relations avec les juridictions.

La section du pilotage et de l'organisation territoriale est chargée de l'organisation territoriale, de la structuration des établissements et services du secteur public (SP) et du SAH. Elle apporte une expertise et un soutien aux échelons déconcentrés, assure le suivi des répertoires des établissements et services du service public (SP) et SAH. Elle élabore les conventions de subvention avec les fédérations nationales du SAH et suit leur mise en œuvre.

#### III – Description du poste

Le poste est rattaché à la section 1 «Organisation territoriale et appui au pilotage » qui est plus particulièrement chargée de l'organisation territoriale, de la structuration juridique des établissements et services du secteur public (SP) et du secteur associatif (SAH) avec une expertise et un soutien aux échelons déconcentrés, du suivi des répertoires SP et SAH et du suivi et de l'élaboration des conventions et subventions des quatre fédérations associatives.

Le rédacteur a en charge un ou plusieurs dossiers de la section qui lui sont confiés en fonction de la répartition des dossiers auprès des autres rédacteurs et en fonction des priorités du bureau.

En articulation avec les 3 autres rédacteurs de la section, le rédacteur juridique chargé des opérateurs de la PJJ assure plus particulièrement :

- L'appui technique aux services déconcentrés en matière de procédures applicables aux établissements et services de la PJJ : création, extension, transformation, fermeture, ... par la production d'expertises
- Le suivi et le contrôle de la conformité des procédures applicables aux établissements et services du SP et du SAH : par l'expertise des projets d'arrêtés préfectoraux et ministériels relatifs aux établissements du SP et du SAH, la stabilisation et la sécurisation du dispositif de SAH conjoint, la contribution à la fiabilisation des répertoires SP et SAH
- L'animation du réseau des conseillers techniques à la structuration des services de chaque direction interrégionale : organisation de réunions, élaboration d'outils, de fiches techniques et de procédures ressources, diffusion et mutualisation des expertises produites
- La contribution aux travaux législatifs et réglementaires relatifs aux procédures applicables aux établissements sociaux et médicaux sociaux, notamment sur le champ de l'habilitation au titre du ministère de la justice (décret de 1988)
- Une veille juridique des évolutions législatives et réglementaires en matière de droit applicable aux ESSMS

Par ailleurs, il sera amené à participer aux travaux des autres bureaux ou sous directions et contribuer à l'élaboration des réponses aux diverses sollicitations (questions écrites ou courriers parlementaires, déplacements du GDS, du DPJJ)

#### **IV- Compétences requises**

- Capacité à appréhender les dimensions stratégiques à travers l'ensemble des dossiers traités.
- Compétences techniques et juridiques en droit public.
- Connaissance de la législation applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux
- Connaissance des procédures de création, habilitation, tarification et contrôle du secteur associatif habilité.
- Connaissance de l'organisation de la PJJ et des textes réglementaires sur les questions d'organisation institutionnelle.
- Savoir travailler en mode projet
- Rigueur et sens de l'organisation.
- Capacité d'expertise, d'analyse et de synthèse.

Le candidat devra par ailleurs réunir toutes les qualités requises d'un bon rédacteur, savoir travailler en équipe et faire preuve de diplomatie dans les relations avec ses interlocuteurs.

Il devra en outre être en capacité de concevoir et de mettre en œuvre des procédures et des outils de rationalisation des tâches effectuées par le bureau dans le cadre de ses missions.

**Les pièces de candidature sont à adresser à :**  
**Mme HANHANI Chef du pôle administration et gestion**  
**[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)**

**Pour tous renseignements s'adresser à :**

**Clotilde Le Gall – adjointe au chef du bureau des partenaires institutionnels et des territoires**  
**[Clotilde.Le-Gall@justice.gouv.fr](mailto:Clotilde.Le-Gall@justice.gouv.fr), tél : 01 70 22 73 64**

## Fiche de poste

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Rédacteur qualifié « Protection de l'Enfance »
<b>Corps concernés :</b>	Directeurs de service /Attaché
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) Bureau des partenaires institutionnels et des territoires Section protection de l'enfance et relations avec les juridictions
<b>Localisation :</b>	le Millénaire 3, site olympe de Gouge, 35 rue de la gare - 750019 PARIS
<b>Poste profilé :</b>	oui
<b>Groupe RIFSEEP :</b>	Cotation
<b>Statut du poste :</b>	PV
<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b>	2 ans

---

#### I – Missions et organisation de la sous-direction

La sous-direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

#### II - Missions et organisation du bureau

Le bureau est composé d'une équipe de 16 professionnels dont un chef de bureau, un adjoint, 3 chefs de section. Il est chargé de construire les dispositifs institutionnels et partenariaux favorisant l'exercice des missions de la PJJ. Il constitue un appui au pilotage territorial pour les services déconcentrés. Il favorise la construction de liens entre les acteurs au niveau national et à leur déclinaison aux niveaux déconcentrés.

Il articule son action autour de 3 sections

- la section du pilotage et de l'organisation territoriale ;
- la section des politiques interministérielles et partenariales ;
- la section protection de l'enfance et relations avec les juridictions.

La section protection de l'enfance et relations avec les juridictions assure et structure les liens avec les acteurs de la protection de l'enfance. Elle favorise l'institutionnalisation des relations avec les juridictions pour mineurs (exemples : liste des assesseurs, organisation des comités de pilotage (COPIL) justice des mineurs, ...). En appui aux services déconcentrés, elle contribue à l'élaboration d'outils, à leur diffusion et au suivi de la coordination des relations avec les juridictions et les conseils départementaux.

#### II – Description du poste

Le poste est particulièrement centré sur la protection de l'enfance. La mission consiste, en liaison étroite avec les directions territoriales et les autres bureaux à :

- suivre l'application de la loi du 14 mars 2016 et de la circulaire de protection de l'enfance,
- participer aux travaux conjoints avec la DGCS (notamment la feuille de route),
- rédiger des notes et outils internes,
- contribuer au dossier des « mineurs de retour de zone Irako-Syrienne »,

- contribuer aux écrits de la sous directions sur la participation de la PJJ aux mesures civiles de protection de l'enfance sur le territoire français et des DOM.
- contribuer à l'organisation des Assises de la Protection de l'Enfance ;
- développer les relations avec les départements, ainsi que les instances représentatives telles que l'ADF, l'ANDASS, l'ANDEF.
- suivre le dossier relatif aux schémas départementaux de protection de l'enfance en lien avec les territoires ;
- contribuer à l'organisation du COPIL Justice des mineurs;
- participer aux instances de concertation ou dispositifs spécifiques avec l'ensemble des partenaires ;
- contribuer de par son expertise en protection de l'enfance, à la rédaction de notes, circulaires, argumentaires en lien notamment avec les autres directions du ministère;
- contribuer aux travaux menés par les autres bureaux de la SDMPJE ;
- rédiger des réponses à certains courriers : courriers parlementaires, questions écrites;
- contribuer à la rédaction de projets de réponse dans le cadre des documents de politiques transversales;
- suivre les dossiers de demandes de subventions des associations : CNAHES, InFoMIE, Club ASE et valoriser les actions menées par ces associations (notamment via l'intranet).

#### **IV– Compétences requises**

Il est indispensable que le candidat dispose de solides connaissances du dispositif institutionnel de protection de l'enfance et de notions quant au traitement de la délinquance des mineurs.

Il devra réunir toutes les qualités requises d'un bon rédacteur, savoir travailler en équipe et faire preuve de diplomatie dans les relations avec ses interlocuteurs.

Il devra en outre être en capacité de concevoir et de mettre en œuvre des procédures et des outils de rationalisation des tâches effectuées par le bureau dans le cadre de ses missions.

**Les pièces de candidature sont à adresser à**

Mme Achouak HANHANI - Chef du pôle administratif

[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)

**Personnes à contacter pour tout renseignement :**

Clotilde Le Gall - Chef du bureau par intérim des partenaires institutionnels et des territoires (K3)

Téléphone : **01 70 22 73 64**

[Clotilde.le-gall@justice.gouv.fr](mailto:Clotilde.le-gall@justice.gouv.fr)

<mailto:Clotilde.le-gall@justice.gouv.fr>

## Fiche de poste

### DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Rédacteur juriste
<b>Corps concernés :</b>	Attaché/ Directeur de service
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) Bureau des partenaires institutionnels et des territoires Section protection de l'enfance et relations avec les juridictions
<b>Localisation :</b>	Millénaire 3, site olympique de Gouge, 35 rue de la gare - 750019 PARIS
<b>Poste profilé :</b>	oui – <b>Statut du poste :</b> PV
<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b>	2 ans

---

#### I – Missions et organisation de la sous-direction

La sous-direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

#### II - Missions et organisation du bureau

Le bureau est composé d'une équipe de 16 professionnels dont un chef de bureau, un adjoint, 3 chefs de section.

Il est chargé de construire les dispositifs institutionnels et partenariaux favorisant l'exercice des missions de la PJJ. Il constitue un appui au pilotage territorial pour les services déconcentrés. Il favorise la construction de liens entre les acteurs au niveau national et à leur déclinaison aux niveaux déconcentrés.

Il articule son action autour de 3 sections

- la section du pilotage et de l'organisation territoriale ;
- la section des politiques interministérielles et partenariales ;
- la section protection de l'enfance et relations avec les juridictions.

La section protection de l'enfance et relations avec les juridictions assure et structure les liens avec les acteurs de la protection de l'enfance. Elle favorise l'institutionnalisation des relations avec les juridictions pour mineurs (exemples : liste des assesseurs, organisation des comités de pilotage (COFIL) justice des mineurs, ...). En appui aux services déconcentrés, elle contribue à l'élaboration d'outils, à leur diffusion et au suivi de la coordination des relations avec les juridictions et les conseils départementaux.

#### II – Description du poste

Le rédacteur sera en charge au sein de la section 3 des relations avec les juridictions. Il pourra également être appelé à contribuer aux questions législatives et réglementaires relatives à l'enfance en danger.

Sa mission consiste à :

- organiser régulièrement, en lien avec la DSJ et la DACG, des rencontres avec les magistrats spécialisés en matière de justice des mineurs. Ces temps d'échanges ont pour objectif de faire vivre la spécialisation des mineurs, d'aborder les thèmes d'actualité et d'échanger sur l'organisation de la justice des mineurs ;
- organiser le COFIL annuel Justice des Mineurs ;
- participer au groupe de travail permanent « magistrats coordonnateurs des tribunaux pour enfants » qui a pour objectif de produire avec leur concours des outils utiles à l'organisation et au fonctionnement des tribunaux pour enfants ;
- participer aux groupes de travail thématiques sur l'ensemble des questions relatives à la justice des mineurs ;

- rédiger la synthèse annuelle des rapports d'activité des tribunaux pour enfants et des conseillers délégués à la protection de l'enfance ;
- contribuer à la gestion du dossier des assesseurs des tribunaux pour enfants en lien avec la secrétaire administrative ;
- animer la convention nationale avec le barreau ;
- contribuer au sein de la section aux commandes relatives aux politiques publiques relatives à la protection de l'enfance.
- apporter son expertise juridique pour les questions législatives et réglementaires relatives à l'enfance en danger.
- participer, avec l'ensemble des rédacteurs du bureau, au traitement des questions et courriers parlementaires.
- Suivre le dossier de demande de subvention de l'AFMJF

### **III- Compétences requises**

- Très bonnes qualités de rédaction, de synthèse et d'analyse juridique
- Goût pour l'expertise et la recherche de solutions juridiques nouvelles
- Bonne connaissance des textes relatifs à la législation applicable aux mineurs
- Sens du travail en équipe

**Les candidatures sont à adresser à :**

Achouak HANHANI  
Chef du pôle administratif  
[Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr](mailto:Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr)

**Personnes à contacter pour tout renseignement :**

Clotilde LE GALL  
Chef du bureau en intérim des partenaires institutionnels et des territoires (K3)  
Téléphone : 01 70 22 73 64  
[Clotilde.le-gall@justice.gouv.fr](mailto:Clotilde.le-gall@justice.gouv.fr)

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé de poste :** Responsable central de la sécurité des systèmes d'information

**Famille professionnelle (RMJ) :** Politiques publiques

**Emplois-type (RMJ):** Cadre de direction des services centraux (F/H)

**Corps concerné :** Directeur des services de la PJJ / Attaché

**Affectation :** Cabinet DPJJ

**Localisation :** 35 rue de la Gare – Paris 19ème

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** PV

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

**Cotation :** 2

---

### **I - Missions et organisation du service**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle:

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille

### **II - Description du poste**

Affecté au sein du cabinet de la directrice, le responsable central de la sécurité des systèmes d'information (RCSSI) est le référent en matière de sécurité des systèmes d'information pour l'ensemble de la direction. Il est ainsi associé à la rédaction de documents techniques et administratifs tels que le plan de sécurité d'opérateur d'importance vitale et ses référentiels. Il a également en charge la définition, la mise en œuvre et le suivi du plan de secours opérateur (PSO) et du plan de continuité d'activité (PCA) de la direction, et concourt à l'application de la politique ministérielle de défense et de sécurité (PMDS).

Le RCSSI de la DPJJ :

- concourt aux actions touchant à la SSI au sein du ministère de la Justice, sous l'égide du haut

fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) et du fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI), en lien avec les RCSSI des autres directions et du secrétariat général ;

- participe à la mise en œuvre des préconisations en matière de SSI au sein de la direction, en coordination avec les maîtrises d'ouvrage des applicatifs métiers et avec les services techniques (informatique et communication) du ministère ;
- assure le suivi des actions menées par la maîtrise d'ouvrage au sein de la direction en vue de l'élaboration, de la mise en place et du contrôle des mesures de sécurité, organisationnelles et techniques, conformément aux prescriptions issues de la politique ministérielle de défense et de sécurité (PMDS) et du PSO ;
- coordonne les études de sécurité sur les applications informatiques, actuelles ou en projet, et suit leur exécution en lien avec la maîtrise d'ouvrage, pour le compte de la direction ;
- participe aux comités des projets de dématérialisation et d'échanges électroniques sécurisés, et coordonne la mise en œuvre des moyens d'authentification forte et de signature électronique, notamment la carte à puce des agents de la direction ;
- assure la liaison avec les services déconcentrés et effectue si nécessaire des déplacements sur sites, pour les accompagner dans leurs démarches en matière de SSI et la définition du besoin de sécurité de leurs systèmes d'information et applicatifs d'initiative locale.

Au-delà de ces attributions, le RCSSI pourra se voir confier par le chef de cabinet tout dossier en lien avec son domaine d'expertise.

### **III - Compétences requises**

Très bonne connaissance des univers informatique, des applicatifs et des systèmes d'information. Expérience avérée de la gestion de projets stratégiques ;

Compétences avérées en matière de sécurité des systèmes d'information (PSSI, mesures organisationnelles et techniques, indicateurs SSI, démarches d'homologation, signature électronique, Infrastructure de Gestion de la Confiance...);

Maîtrise de la méthode d'analyse des risques EBIOS ;

Connaissance du Référentiel Général de Sécurité, de la loi de programmation militaire et des normes ISO 2700x ;

Aisance relationnelle et capacité à dialoguer avec des interlocuteurs diversifiés : directions, prestataires, chefs de service et utilisateurs en services déconcentrés;

Capacité à accompagner le changement, à formaliser des directives et à expliciter les décisions et mesures prises ;

Capacité d'adaptation et de compréhension des contraintes métier dans un domaine complexe et en perpétuelle évolution ;

Rigueur et autonomie dans l'organisation et la gestion d'un portefeuille de dossiers ;

Aisance rédactionnelle (notes de synthèse et comptes rendus) ;

Une bonne connaissance du ministère de la justice et du fonctionnement des juridictions judiciaires serait appréciée.

#### **Renseignements et candidatures :**

Madame Madeleine MATHIEU, Directrice de la PJJ [Madeleine.Mathieu@justice.gouv.fr](mailto:Madeleine.Mathieu@justice.gouv.fr)  
Monsieur Steevens TETU-DUMAS, chef de cabinet, [Steevens.Tetu-Dumas@justice.gouv.fr](mailto:Steevens.Tetu-Dumas@justice.gouv.fr)  
Téléphone : 01.70.22.74.37

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé de poste :** CORRESPONDANT INFORMATIQUE

**Famille professionnelle (RMJ) :** *Systèmes d'information*

**Emplois-type (RMJ):** *Administrateur (trice) en systèmes d'information et de communication*

**Corps concerné :** Attaché – Chef de service éducatif – Professeur technique

**Grade :** Attaché – Chef de service éducatif – Professeur technique

**Affectation :** Ministère de la justice

**Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**

ECOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Secrétariat Général

Département logistique

**Localisation :** 16 rue du curoir – 59100 ROUBAIX

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** PV

**Groupe RIFSEEP :** 4

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

### **I - Missions et organisation du service**

L'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) est un service à compétence nationale placé sous l'autorité du directeur général. Spécialisée dans la formation professionnelle des acteurs de la justice des mineurs, l'ENPJJ a pour mission d'assurer les formations statutaires et continues des agents de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et des actions de formations pluri institutionnelles, ouvertes à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance. Elle développe des activités de recherche, de documentation et d'édition, en appui des pratiques professionnelles dans le champ de l'enfance et l'adolescence vulnérable.

Elle est située à Roubaix et se compose, outre le site central, de 9 pôles territoriaux de formation (PTF) implantés dans les inter-régions PJJ et de 2 missions ultramarines.

L'ENPJJ est pilotée par la direction générale avec l'appui du secrétariat général, des directions du service de la formation et du service de la recherche et de la documentation.

Elle est située à Roubaix et se compose, outre le site central, de 9 pôles territoriaux de formation (PTF) implantés dans les inter-régions PJJ et de 2 missions ultramarines.

Le secrétariat général organise et coordonne les services administratifs et techniques de l'ENPJJ. A cette fin, il est composé des départements affaires financières, ressources humaines, logistique, ainsi que de l'unité d'accompagnement des stagiaires, de la conseillère mobilité-carrière, du contrôle de gestion et du secrétariat de la direction générale.

Au sein du secrétariat général, le correspondant informatique est rattaché au département logistique.

### **II - Description du poste**

Sous l'autorité du chef de département logistique, le Correspondant informatique apporte une assistance technique et fonctionnelle aux utilisateurs pour permettre le bon fonctionnement des équipements informatiques, des logiciels bureautiques et métiers et optimiser le système d'information de l'école (site central et PTF). Il est assisté par un correspondant informatique adjoint.

Les activités du correspondant informatique s'organisent autour des missions suivantes :

- L'administration des serveurs (gestion des comptes, des droits et des mots de passe).

- L'exploitation des serveurs de messagerie, de fichiers, et d'applications.
- La gestion des infrastructures et du réseau de télécommunications informatiques.
- La mise en place et le suivi des outils de sécurité (antivirus) et de sauvegardes.
- La veille de la cohérence interne et externe du système d'information.
- L'installation et le paramétrage des équipements actifs (switchs, hubs, routeurs).
- L'installation et le paramétrage des postes de travail (composants courants, configuration réseau et bureautique).
- La mise en place de procédures d'exploitation informatique.
- L'assistance aux utilisateurs (logiciels génériques et métiers, aide, conseils et dépannages divers).
- La gestion du parc informatique (inventaire, suivi du plan d'adressage, appel au SNM).
- La mise à niveau des systèmes d'informations en respect du schéma directeur informatique.
- Les déplacements et les interventions sur les sites extérieurs (Pôles Territoriaux de Formation).
- La participation aux réunions d'informations avec les cadres en charge de l'informatique à l'administration centrale.

### **III - Compétences requises**

- Maîtrise des techniques en micro-informatique, en bureautique et administration réseau
- maîtrise des logiciels bureautiques (suite Office et Open office) et des différents applicatifs métiers de la DPJJ.
- Sens du contact, de la communication et de la pédagogie
- Rigueur et esprit d'initiative
- Discrétion, disponibilité (déplacements)

### **Renseignements et candidatures :**

**Renseignements et candidatures :**  
**Patrick LHOTTE – Chef du département logistique – Tél. 03 59 03 14 24 – patrick.lhotte@justice.fr**

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Formateur à l'ENPJJ	
<b>Corps concernés :</b>	DIR-ATT-CSE-PT-PSY-CTSS-EDU-INF-ASS	
<b>Affectation :</b>	Ministère de la justice Direction de la protection judiciaire de la jeunesse ENPJJ	
<b>Localisation :</b>	Pôle Territorial de Formation / Site Central	
<b>Poste profilé :</b>	Oui (PV ou PSDV)	<b>Cotation RIFSEEP :</b>

---

### I - Missions et organisation du service

L'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) est un service déconcentré<sup>1</sup> placé sous l'autorité du directeur général. Spécialisée dans la formation professionnelle des acteurs de la justice des mineurs, l'ENPJJ a pour mission d'assurer les formations statutaires et continues des agents de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et des actions de formations pluri institutionnelles, ouvertes à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance. Elle développe des activités de recherche, de documentation et d'édition, en appui des pratiques professionnelles dans le champ de l'enfance et l'adolescence vulnérable.

L'ENPJJ est pilotée par la direction générale avec l'appui du secrétariat général, des directions du service de la formation et du service de la recherche et de la documentation.

La direction du service de la formation est constituée de pôle(s) :

- territoriaux de formation (9) situés en inter régions
- de la formation continue et accompagnement des parcours professionnels, situé en site central (Roubaix)
- de la formation statutaire, situé en site central (Roubaix)

et d'une mission de formation des cadres.

Le formateur contribue, en collaboration avec une équipe pédagogique, au travail de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets pédagogiques confiés à l'ENPJJ, notamment pour toutes les catégories de personnels de la PJJ.

Il est affecté soit en site central à Roubaix, soit dans un pôle territorial de formation.

Il est nommé pour une durée maximum de 7 années.

### II - Description du poste

Sous l'autorité de son directeur de pôle, le formateur aura a :

- Prendre en compte les réalités du travail au sein de l'institution, les évolutions législatives, réglementaires et institutionnelles, les dynamiques à l'œuvre en formation pour adultes et les caractéristiques de l'apprentissage en situation de travail.
- Identifier les compétences, les acquis des publics à former afin de mesurer l'écart avec les compétences requises ou visées.
- Concevoir une action ou un dispositif de formation visant le développement des compétences professionnelles, élaborer des programmes et contenus de formations.
- Piloter un système ou un dispositif de formation dans ses différentes composantes : organisationnelles, financières, pédagogiques et humaines.
- Délivrer des enseignements et animer des ateliers d'analyse et d'élaboration sur la pratique professionnelle
- Evaluer les actions de formation, les parcours individuels, en assurer le suivi et établir des bilans.

---

<sup>1</sup> Statut en cours de modification. L'ENPJJ est amenée à devenir un service à compétence nationale.

- Développer et entretenir des relations avec l'environnement institutionnel et les professionnels.
- Contribuer à la réflexivité sur les pratiques professionnelles et contribuer le cas échéant aux travaux du Service de la recherche et de la documentation
- Contribuer à la vie du service et du pôle, notamment par la mise en œuvre et la revisite régulière des projets de service et de pôle

### III - Compétences requises

Le formateur doit posséder :

- une expérience professionnelle diversifiée au sein de la PJJ ;
- une expérience de l'innovation ou de l'expérimentation dans la pratique professionnelle avec notamment des compétences numériques ;
- une expérience en formation (correspondants de formation, interventions à l'ENPJJ, accompagnement de stagiaires, tuteurs, participation aux instances de formation.) ;
- une ouverture à l'international avec une maîtrise des langues étrangères ;
- être mobile : pour les formateurs en PTF notamment, déplacements réguliers à prévoir sur l'inter-région et en site central à Roubaix.

### IV – Connaissances et savoir-faire requis pour occuper le poste

CONNAISSANCES	Niveau recherché			
	sensibilisation°	application	maîtrise	expertise
Orientations stratégiques de la PJJ				X
Référentiel de la PJJ				X
Droit de la formation			X	
Politiques de formation (DGAFP, MJ, PJJ)			X	
Ingénierie de la formation			X	
Pratiques et outils pédagogiques adaptés aux adultes			X	
Outils informatiques			X	

SAVOIR FAIRE	Niveau recherché			
	sensibilisation°	application	maîtrise	expertise
Accompagner			X	
Anticiper			X	
Communiquer				X
Concevoir un document			X	
Conseiller			X	
Diagnostiquer			X	
Evaluer				X
Maîtriser les délais			X	
Mener une veille			X	
Organiser une activité			X	
Planifier			X	
Prendre en compte un contexte			X	
former			X	
travailler en équipe			X	

**Renseignements et candidatures :**  
**Secrétariat du PTF - Secrétariat du Service Formation pour le site central**

**PTF CENTRE EST 04 72 91 27 90**  
**PTF CENTRE 03 80 43 17 23**  
**PTF GRAND EST 03 83 93 36 60**  
**PTF GRAND OUEST 02 99 27 72 80**  
**PTF GRAND NORD 03 59 03 13 30**  
**PTF ILE DE France 01 41 83 60 29**  
**PTF SUD 05 62 24 77 40**  
**PTF SUD EST 04 91 70 47 27**  
**PTF SUD OUEST 05 56 37 64 62**  
**SITE CENTRAL 03 59 03 14 14**

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé de poste : CHARGE DE COMMUNICATION INTERREGIONAL**

*Rattachement hiérarchique* : Directeur interrégional (DIR)

**Famille professionnelle (RMJ) :**

**Emplois-type (RMJ):**

**Corps concerné** : Attaché-directeur

**Grade** : Attaché

**Affectation** : DIRPJJ Centre-Est

**Localisation** : 75, rue de la Villette – 69404 LYON

**Poste profilé** : Oui

**Statut du poste** : PV

**Groupe RIFSEEP** : 04

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste** : 3 ans

---

### **I - Missions et organisation du service**

En application de l'article n°5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

1° La déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse sur son territoire;

2° La concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs ;

3° L'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques dans le cadre régional ;

4° L'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de protection judiciaire de la jeunesse après l'évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes ;

5° La préparation et l'exécution du budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique ;

6° La gestion des ressources humaines, le recueil et l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que l'élaboration du plan interrégional de formation continue ;

7° Les relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs interrégionaux ;

8° L'instruction pour le compte du préfet de département des procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;

9° La programmation et la conduite des missions de contrôle et d'audit des établissements et services, lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse.

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des politiques éducatives et de l'audit (DPEA),
- la direction des ressources humaines (DRH),
- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

Dans l'exercice de ses missions, il est assisté :

- d'une équipe de direction, dont le fonctionnement est fondée sur la collégialité et sur la responsabilité, composée du DIRA, du DPEA, du DRH, du DEPAFI et du chargé de communication,
- d'un collège de direction interrégionale composé de l'équipe de direction et des DT du ressort.

Sous la responsabilité du directeur interrégional et de son adjoint, le chargé de communication interrégional élabore la stratégie de communication de la direction interrégionale. Il pilote les actions de communication interne et externe dans le cadre de cette stratégie. Il participe le cas échéant aux instances de direction et fait partie du réseau national des chargés de communication interrégionaux animé par le service de la communication et des

relations extérieures. Il travaille également en liaison avec l'ensemble des correspondants interrégionaux de communication du ministère de la justice et des libertés et des autres partenaires institutionnels du territoire sur les sujets de la justice des mineurs.

## II - Description du poste

### Missions :

Le chargé de communication interrégional :

- Valorise l'image de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, de ses missions et de ses personnels auprès de l'opinion publique ou des partenaires extérieurs en vue d'assurer sa notoriété et sa compréhension.
- Concourt à la médiatisation du travail éducatif mené auprès des mineurs, et plus largement de la justice des mineurs, et à la restitution fidèle des situations.
- Sensibilise l'ensemble des professionnels aux enjeux de la communication.
- Veille à garantir les droits des mineurs en matière de presse et d'image.
- Accompagne les évolutions et projets de la direction interrégionale en mettant en œuvre des actions de communication interne.

### Activités :

- Elaborer un plan de communication interrégional (diagnostic, actions de communication, budget, bilan) à partir du plan de communication national du SCORE.
- Participer à l'organisation des déplacements, notamment du GDS ou du DPJJ, en relation avec le SCORE et le cabinet du DPJJ.
- Collecter, valoriser et mettre en forme l'information dans le cadre de la stratégie de communication.
- Apporter son expertise pour l'organisation de séminaires, réunions, conférences, salons, publicité des concours...
- Concevoir, participer et alimenter les supports de communication nationaux et interrégionaux (écrits, vidéo, intranet et Internet,...) en lien avec le SCORE.
- Evaluer les dépenses prévisionnelles des actions de communication programmées.
- Favoriser les rencontres du directeur interrégional avec les partenaires institutionnel et associatifs dans le cadre de la politique de communication.
- Mettre en œuvre et faire partager la stratégie de communication interrégionale.
- Gérer et coordonner, en lien avec les services et le SCORE, les relations avec la presse locale.
- Assurer une veille médiatique et législative.
- Apporter un conseil technique au directeur interrégional sur sa communication.

## III - Compétences requises

	<b>Intitulé</b> S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise	<b>Niveau recherché</b>			
		<b>S</b>	<b>A</b>	<b>M</b>	<b>E</b>
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Référentiel de la PJJ			×	
	Contexte politique territorial			×	
	Techniques et supports de communication				×
	Médias			×	

<i>Savoir-faire</i>				
	Mettre en œuvre une technique (photographie, production multimédia)			×
	Organiser			×
	Communiquer			×
	Gérer les relations médias			×
	Concevoir un support			×
	Travailler en réseau			×
	Négocier			×
	Argumenter			×

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Oui	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS:**

**Renseignements et candidatures :**

Monsieur François-Xavier FEBVRE, DIR Adjoint  
Tél : **04.72.33.06.40**  
Mail : **francois-xavier.febvre@justice.fr**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE TERRITORIAL / C.T.T DT RHONE AIN**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A  
**Poste ouvert aux :** Directeurs, CSE, PT, CTSS  
**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article n°7 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 et la circulaire d'application relatifs au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction territoriale est chargée sur son territoire :

- du pilotage de la mise en œuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance,
- de la participation à la coordination des acteurs de la justice des mineurs,
- de l'organisation de la représentation et de la contribution de la PJJ aux politiques publiques au niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance,
- du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité, situés dans son ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires,
- de l'organisation des relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des instances consultatives territoriales instituées réglementairement.

La direction territoriale est chargée également de contribuer à la mise en œuvre des orientations confiées aux DIR.

Les directions territoriales sièges de région administrative peuvent être chargées, par délégation du directeur interrégional, d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional

Les directions territoriales, ayant des configurations diverses, ont une équipe de direction dont le nombre et la composition sont variable : Leur fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité. Ainsi, le directeur territorial est assisté dans l'exercice de ses missions d'un directeur territorial adjoint, et en fonction de la configuration du territoire concerné, de responsable(s) des politiques institutionnelles, de personnel(s) de santé et le cas échéant, de conseiller(s) technique(s) de catégorie A.

En outre, des personnels chargés de l'appui au pilotage apportent leur concours au directeur territorial dans le pilotage opérationnel des missions sur le territoire.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

**Les missions :**

Le conseiller technique contribue à la mise en œuvre de la politique territoriale. Il participe notamment à l'inscription des politiques éducatives dans les politiques publiques, à l'articulation des acteurs contribuant à la prise en charge des mineurs, à la construction des parcours. De par son expertise dans un champ donné, il est ressource pour des professionnels de la direction territoriale et des établissements et services

**Les activités : En lien fonctionnel avec le RPI**

- Accompagner, suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations nationales par les établissements et services dans son domaine de compétences.
- Favoriser les complémentarités entre les différents acteurs concourant à la prise en charge des mineurs.
- Favoriser les réflexions et échanges de pratiques professionnelles.
- Accompagner et soutenir les directeurs de service du territoire dans leurs missions.

- Participer à la représentation au sein des instances de la politique de la ville en lien avec les directeurs de services territoriaux de milieu ouvert.
- Représenter et participer aux politiques publiques territoriales (Education nationale, jeunesse, sport, santé).
- Participer à la coordination de la mise en œuvre des actions de politique judiciaire de la ville : cellule Justice-Ville, accès au droit, stages de citoyenneté, présence dans les maisons de justice et du droit, mesures du CIV...
- Participer à l'instruction et à l'expertise des dossiers innovants et intéressant l'action éducative : politiques judiciaires, accès à la citoyenneté.

#### CONDITIONS PARTICULIERES

En fonction du territoire et des axes de travail fixés dans le projet territorial [une lettre de mission](#) spécifique peut compléter les activités ci dessus

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Institution PJJ et de son environnement			X	
	Evolution des politiques publiques			X	
	Partenaires institutionnels			X	
<i>Savoir faire</i>					
	Capacité de représentation			X	
	Capacités organisationnelles et relationnelles			X	
	Esprit d'analyse et de synthèse			X	
	Aptitude à travailler en équipe			X	
	Capacité d'animation de réunions et de groupes de travail			X	

S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise

<b>Durée d'affectation souhaitée</b> 3 ans minimum.	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b> Parcours diversifié
--	--	---

#### PERSPECTIVES DE CARRIERE :

Tout poste à responsabilité en DT et DIR, PTF et ENPJJ, AC

#### Personne à contacter :

Mme Christine LESTRADE – Directrice territoriale – Tél. : 04 72 84 95 95 – christine.lestrade@justice.fr

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé de poste :** Référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale

*Rattachement hiérarchique :* Directeur territorial

**Famille professionnelle (RMJ) :**

**Emplois-type (RMJ):**

**Corps concerné :** Attaché / Directeur / Chef de service éducatif / professeur technique/ psychologue

**Grade :**

**Affectation :** DTPJJ ISERE/ DTPJJ AUVERGNE/DTPJJ RHONE AIN

**Localisation :** GRENOBLE – 1 RUE JOSEPH CHANRION – BAT 2 ETAGE 4

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** PV

**Groupe RIFSEEP :** 03

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

### **I - Missions et organisation du service**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation croissante de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de la radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

Afin d'assurer la déclinaison de ces missions sur les territoires, des référents sont recrutés au sein de chaque direction territoriale et s'inscrivent dans les politiques des territoires.

### **II - Description du poste**

Sous l'autorité du directeur territorial et en coordination avec le référent en DIR, le référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale est chargé de :

- 1- Procéder à l'analyse des informations remontées par les cadres des établissements et services ;
- 2- Aider au traitement des situations individuelles complexes en lien avec l'équipe mobile d'intervention constituées auprès des préfetures d'une part, et les établissements et services SP et SAH, d'autre part ;
- 3- Sur la base des analyses des données générales issues des structures, participer aux instances territoriales de concertation et de coopération pilotées par le Préfet (cellule territoriale de suivi et état-major de sécurité) qui concourent à la prévention et à la lutte contre la radicalisation ;
- 4- Identifier et mettre en œuvre au niveau local tout partenariat utile en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, que ce soit de repérage, d'étayage de l'action éducative auprès des jeunes concernés et de leur famille et de formation des agents. Dans ce cadre, il est également chargé de contribuer à l'organisation d'actions de prévention et d'éducation à la laïcité et la citoyenneté à développer dans les établissements et services ;
- 5- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller le directeur territorial et participer dans son domaine d'activité au pilotage territorial en lien avec le RPI et le conseiller technique formation ;
- 6 – Rédiger régulièrement, en direction du référent DIR en vue d'informer la mission nationale de veille et d'information, une note sur :
  - L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;
  - Les besoins en formation ;
  - Les projets d'actions ;
  - Les difficultés de prise en charge ;
  - Les données générales et non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ (SP et SAH).
- 7 – Contribuer par l'ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la PJJ en matière de laïcité.

**Conditions particulières :** Disponibilité, déplacements fréquents.

### III - Compétences requises

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Institutions judiciaires			X	
	Sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance			X	
	Dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance			X	
	Fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique			X	
	Questions relatives aux phénomènes de radicalisation et de dérives sectaires			X	
<i>Savoir-faire</i>					
	Synthétiser des informations			X	
	Sens de l'analyse			X	
	Conduire un partenariat			X	
	Travailler en équipe				X

	Travailler en mode projet				X
	Rédiger				X

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formation d'adaptation</b> Une formation sera proposée à chaque référent, dans le cadre de sa prise de fonction.	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
--------------------------------------	--	--

**Renseignements et candidatures :**

<b>FRANÇOISE DEWAMIN DIRECTRICE TERRITORIALE ISERE</b>
Tél : 04. 76.12.14.44 Mail : <a href="mailto:dtpjj-grenoble@justice.fr">dtpjj-grenoble@justice.fr</a>

**Renseignements et candidatures**

<b>PERSONNE A CONTACTER :</b>
<b>MATTHIEU MONTIGNEAUX, DIRECTEUR TERRITORIAL AUVERGNE</b>
TEL : 04.73.93.86.58 Mail : <a href="mailto:dtpjj-clermont-ferrand@justice.fr">dtpjj-clermont-ferrand@justice.fr</a>

**Renseignements et candidatures :**

<b>PERSONNE A CONTACTER :</b>
<b>DIRECTION TERRITORIALE RHONE AIN</b>
Tél : 04.72.84.95.95 Mail : <a href="mailto:dtpjj-lyon@justice.fr">dtpjj-lyon@justice.fr</a>

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé de poste :** Responsable immobilier

**Famille professionnelle (RMJ) :** Emplois-type (RMJ):

**Corps concerné :** Attaché, Professeur technique

**Grade :** Attaché, Professeur technique

**Affectation :** Direction interrégionale Centre Est – Direction de l'évaluation, de la programmation des affaires financières et immobilières

**Localisation :** 75, rue de la Villette – 69404 LYON

**Poste profilé :** Oui

**Groupe RIFSEEP :** Cotation 3

**Statut du poste :** PV

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

### **I - Missions et organisation du service**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) est chargée de :

1° La déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse sur son territoire ;

2° La concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs ;

3° L'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques dans le cadre régional ;

4° L'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de protection judiciaire de la jeunesse après l'évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes ;

5° La préparation et l'exécution du budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique ;

6° La gestion des ressources humaines, le recueil et l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que l'élaboration du plan interrégional de formation continue

7° Les relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs interrégionaux ;

8° L'instruction pour le compte du préfet de département des procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;

9° La programmation et la conduite des missions de contrôle et d'audit des établissements et services, lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse.

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des politiques éducatives et de l'audit (DPEA),
- la direction des ressources humaines (DRH),
- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

### **II - Description du poste**

Le responsable immobilier est placé au sein de la direction des affaires financières sous l'autorité directe du directeur de l'évaluation de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

Dans ses missions de gestion du patrimoine et des opérations immobilières, pour le compte de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ), le responsable immobilier :

- Met en œuvre la politique immobilière de l'Etat pour le compte du directeur inter-régional de la PJJ.
- Assure, pour le compte de la DIRPJJ en sa qualité de maître d'ouvrage :
  - la programmation et le suivi des opérations immobilières visant à répondre spécifiquement aux missions de la DPJJ,
  - la construction budgétaire et le suivi financier de la programmation immobilière.

**Activités :**

En liaison avec le bureau L2 de la sous-direction du pilotage et de l'optimisation des moyens (SDPOM) patrimoine de la DPJJ :

**Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier utilisé par les services déconcentrés de la PJJ :**

- Veiller au recensement exhaustif et actualisé des biens immobiliers par le gestionnaire du référentiel immobilier interministériel (GRIM) de l'inter-région.
- Diagnostiquer l'état des biens immobiliers utilisés par les services déconcentrés de la PJJ.

**Conserver et rationaliser le patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par les services déconcentrés de la PJJ :**

- Proposer et mettre à jour le programme inter-régional d'entretien et de mise aux normes des biens immobiliers dans une optique de réduction des coûts liés à l'immobilier.
- Assurer le suivi des travaux prescrits au terme des audits ou contrôles techniques.

**Appuyer le DIRPJJ dans la maîtrise d'ouvrage des opérations visant à répondre spécifiquement à sa mission institutionnelle :**

- Proposer et mettre à jour le programme interrégional des opérations d'investissement immobilier.
- Mettre en œuvre la programmation interrégionale des opérations d'investissement immobilier
- **Professionaliser en DIR la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par la PJJ :**
- Assurer l'interface avec les chargés d'opérations du bureau du patrimoine de la DPJJ et avec les interlocuteurs de la direction interrégionale dans le domaine immobilier.
- Représenter le directeur inter-régional lors des réunions de réseau et participer aux échanges de bonnes pratiques et aux réflexions conduites au sein de la ligne fonctionnelle immobilière réunissant les responsables du patrimoine immobilier des autres directions interrégionales.
- Veiller à la performance immobilière définie conformément aux objectifs assignés à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans la convention d'orientation et de gestion.

**Participer à une démarche citoyenne : réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par la PJJ :**

- Veiller à la mise en œuvre par les DIRPJJ des mesures de réduction de la consommation d'énergie.
- Garantir la réalisation des travaux dans le cadre de chantiers propres.

**Assurer la gestion budgétaire et financière, optimiser l'emploi des crédits disponibles.**

**III - Compétences requises**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise					
<b>Connaissances</b>					
	Normes techniques et réglementation immobilières				x
	Code des marchés publics			x	

	Code de l'urbanisme			X	
	Code de la construction et de l'habitation			X	
	Code général de la propriété des personnes publiques		X		
	Concepts et principes de la gestion technique immobilière				X
	Procédures administratives, budgétaires et juridiques			X	
	Orientations stratégiques de la PJJ			X	
	Comptabilité publique		X		
<b><i>Savoir-faire</i></b>					
	Animer une équipe			X	
	Analyser un projet			X	
	Conseiller			X	
	Expertiser			X	
	Piloter une activité			X	
	Rédiger			X	
	Synthétiser des informations			X	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>  3 ans minimum	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b> Gestion de patrimoine immobilier dans le secteur public
---	--	---

**Renseignements et candidatures :**

Monsieur David GICQUIAUD, DEPAFI Tél : <b>04.72.33.33.78</b> Mail : <b><u><a href="mailto:david.gicquaud@justice.fr">david.gicquaud@justice.fr</a></u></b>
--

**Fiche de poste**  
**DIRECTION INTERREGIONALE PJJ GRAND-CENTRE**

---

**Intitulé de poste :** CHARGE DE COMMUNICATION

**Famille professionnelle (RMJ) :** COMMUNICATION

**Emplois-type (RMJ):** CHARGE DE COMMUNICATION (RMJCM03)

**Corps concerné :** ATTACHE-directeur PJJ

**Grade :** -

**Affectation :** DIR PJJ GRAND-CENTRE (siège)

**Localisation :** DIJON

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** PV

**Groupe RIFSEEP :** 4

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ANS

---

### **I - Missions et organisation du service**

Le chargé de communication élabore la stratégie de communication de la direction interrégionale et pilote les actions de communication interne et externe. Le cas échéant, il participe aux instances de direction et fait partie du réseau national des chargés de communication interrégionaux animé par le service de la communication et des relations extérieures (SCORE). Il travaille également en liaison avec l'ensemble des correspondants interrégionaux de communication du ministère de la justice et des libertés et des autres partenaires institutionnels du territoire sur les sujets concernant la justice des mineurs.

A ce titre le chargé de communication a pour missions de :

- valoriser l'image et la notoriété de la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse et de ses personnels auprès de l'opinion publique ou des partenaires extérieurs,
- médiatiser le travail éducatif mené auprès des mineurs, et plus largement de la justice des mineurs, en veillant à la restitution fidèle des situations,
- sensibiliser l'ensemble des professionnels aux enjeux de la communication,
- veiller à garantir les droits des mineurs en matière de presse et d'image,
- accompagner les évolutions et projets de la direction interrégionale en mettant en œuvre des actions de communication interne.

### **II - Description du poste**

Principales tâches confiées :

- élaborer un plan de communication (relations presse, dossiers et communiqués de presse) ;
- participer à l'organisation des déplacements, notamment du GDS ou du DPJJ, en relation avec le SCORE et le cabinet du DPJJ ;
- collecter, valoriser et mettre en forme l'information dans le cadre de la stratégie de communication et la diffuser ;
- apporter son expertise pour l'organisation des séminaires, des réunions, des conférences,...
- concevoir, participer et alimenter les supports de communication nationaux et interrégionaux (écrits, vidéo, intranet et Internet,...) en lien avec le SCORE ;
- favoriser les rencontres du directeur interrégional ou des directeurs territoriaux avec les partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine de la communication. ;
- mettre en œuvre et faire connaître la stratégie de communication interrégionale, en particulier autour du projet stratégique interrégional ;
- assurer une veille médiatique ;
- apporter un conseil technique au DIR sur sa communication ;
- développer la publicité en faveur du recrutement des personnels, en lien avec la direction des ressources humaines.

### **III - Compétences requises**

Maîtrise des techniques et outils de communication (Print, web, événementiel).

Maîtrise des principes technique et généraux du droit de la communication.

Grande aisance rédactionnelle

Notions budgétaires

Identifier et analyser les attentes des utilisateurs.

Faire preuve de réactivité, de rigueur et de sens de l'organisation.

Sens relationnel développé.

Aptitude au travail en équipe

#### **Renseignements et candidatures :**

**Renseignements et candidatures :**

**Monsieur Christophe MILLESCAMPS, Directeur Interrégional – 03 45 21 86 14 ou 16 – [christophe.millescamps@justice.fr](mailto:christophe.millescamps@justice.fr)**

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé de poste :** Réferent laïcité et citoyenneté à la direction territoriale Touraine Berry

**Famille professionnelle (RMJ) :**

**Emplois-type (RMJ):**

**Corps concerné :** DIR-ATT-CSE-PT-PSY

**Grade :**

**Affectation :** Ministère de la justice

**Direction de la protection judiciaire de la jeunesse**

**Direction territoriale Touraine-Berry – 17 rue de la Dolve – 37038 TOURS**

**Localisation :** DT PJJ Touraine Berry (Siège TOURS)

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** PV

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

### **I - Missions et organisation du service**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education

nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation croissante de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

Afin d'assurer la déclinaison de ces missions sur les territoires, des référents sont recrutés au sein de chaque direction territoriale et s'inscrivent dans les politiques des territoires

## **II - Description du poste**

Sous l'autorité du directeur territorial et en coordination avec le référent en DIR, le référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale est chargé de :

- 1- Procéder à l'analyse des informations remontées par les cadres des établissements et services ;
- 2- Aider au traitement des situations individuelles complexes en lien avec l'équipe mobile d'intervention du Secrétariat Général-Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance/Commissariat général à l'égalité des territoires d'une part et les établissements et services SP et SAH, d'autre part ;
- 3- Sur la base des analyses des données générales issues des structures, participer aux instances territoriales de concertation et de coopération pilotées par le Préfet (cellule territoriale de suivi et état-major de sécurité) qui concourent à la prévention et à la lutte contre la radicalisation ;
- 4- Identifier et mettre en œuvre au niveau local tout partenariat utile en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, que ce soit de repérage, d'étayage de l'action éducative auprès des jeunes concernés et de leur famille et de formation des agents. Dans ce cadre, il est également chargé d'élaborer les contenus des modules de stage de citoyenneté et les modalités des mesures de réparation relatifs aux notions de liberté de conscience, liberté de cultes et principe de laïcité et de promotion de la citoyenneté à développer dans les établissements et services ;
- 5- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller le directeur territorial et participer dans son domaine d'activité au pilotage territorial en lien fonctionnel avec le RPI et le conseiller technique formation ;
- 6 – Rédiger régulièrement, en direction du référent DIR en vue d'informer la mission nationale de veille et d'information, une note sur :
  - L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;
  - Les besoins en formation ;

- Les projets d'actions ;
- Les difficultés de prise en charge ;
- Les données générales et non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ (SP et SAH).

7 – Contribuer par l'ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la PJJ en matière de laïcité.

### III - Compétences requises

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Institutions judiciaires			X	
	Sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance			X	
	Dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance			X	
	Fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique			X	
	Questions relatives aux phénomènes de radicalisation et de dérives sectaires			X	
<b>Savoir-faire</b>					
	Synthétiser des informations			X	
	Sens de l'analyse			X	
	Conduire un partenariat			X	
	Travailler en équipe				X
	Travailler en mode projet				X
	Rédiger				X

Renseignements et candidatures :

PERSONNE A CONTACTER :

GERARD SEILLE, DIRECTEUR TERRITORIAL – DT PJJ TOURAINE BERRY – 02.47.20.95.00 –

DTPJJ-TOURS@JUSTICE.FR

**Fiche de poste**  
**DIRECTION INTERREGIONALE PJJ GRAND-CENTRE**

---

**Intitulé de poste : RESPONSABLE DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES (RPI)**

**Famille professionnelle (RMJ) :** Education et Insertion

**Emplois-type (RMJ):** Responsable des politiques institutionnelles de la PJJ (RMJE104)

**Corps concerné :** Attaché d'administration de l'état-directeur PJJ

**Grade :**

**Affectation :** Direction Territoriale Franche-Comté

**Localisation :** Besançon

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** PV

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

**I - Missions et organisation du service :**

Dans son champ de compétences (politiques éducatives et politiques publiques), le RPI soutient le DT dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique territoriale, et ce, dans le respect des orientations nationales. Il concourt à ce titre à l'élaboration du diagnostic et du projet territorial.

Il articule son action avec le référent laïcité citoyenneté (RLC) et le ou les conseillers techniques territoriaux (CTT).

**II - Description du poste**

Afin de garantir la continuité du parcours éducatif des jeunes sous protection judiciaire :

➤ **Le RPI soutient et étaye l'action d'éducation dans les établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité.**

- Il met en place les outils et instances de travail pour favoriser la diffusion, l'appropriation et la mise en œuvre des orientations nationales.
- Il met en place les instances qui favorisent les articulations entre les services et établissement pour garantir la continuité des parcours.

- Il anime des temps d'échanges sur les pratiques et soutient la construction de partenariats de l'ensemble des services et établissements participant à la diversification des prises en charge éducatives.
  - Il soutient, accompagne et conseille les directeurs des services et établissements du secteur public (SP) dans leur fonction managériale.
  - Il favorise, accompagne et suit les établissements et services dans la mise en œuvre des préconisations formulées dans le cadre des contrôles. Il s'assure de la mise en œuvre des plans d'action.
  - Il accompagne en tant que personne ressource, le directeur de service en charge de la mise en œuvre des évaluations internes et s'assure de l'effectivité du plan d'amélioration.
- **Le RPI représente la direction territoriale dans les politiques publiques conduites par les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, en s'assurant de la prise en compte des besoins des jeunes sous protection judiciaire dans leur déclinaison opérationnelle.**
- Il soutient l'inscription de la direction territoriale dans le schéma départemental de la protection de l'enfance.
  - Il s'assure de la déclinaison des partenariats nationaux et interrégionaux et du développement des partenariats locaux.
  - Il identifie les partenaires et les acteurs publics pertinents sur le territoire et favorise leur complémentarité.
  - Il organise la cohérence et la continuité des parcours des jeunes avec l'ensemble des partenaires, notamment en construisant des articulations et des relais entre les établissements et services des secteurs public et associatif, les structures d'aide sociale à l'enfance et les dispositifs de droit commun.
- **Le RPI met en place, en lien avec le RAPT, des modalités harmonisées de pilotage, de suivi, de contrôle et d'évaluation de l'action éducative et de l'activité des établissements, services et unités.**
- En lien avec le RAPT,
    - Il expertise l'activité des établissements et services du SP et du secteur associatif habilité (SAH).
    - Il intervient sur la structuration des établissements et services sociaux et médico-sociaux (habilitations, autorisation).
    - Il étudie les rapports d'activité provenant des établissements et services et produit une analyse de la performance des services.
    - Il analyse les remontées de GAME et en adresse une synthèse aux directeurs de service du territoire dans un tableau de bord.
  - Il instruit le rapport quinquennal d'évaluation interne transmis par les directeurs de service en vue de leur envoi à la préfecture et à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE).

### III - Compétences requises

- Connaissances :

Politiques publiques

Fonctionnement des institutions

Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif

Orientations stratégiques de la PJJ

Cadre normatif de la PJJ

Techniques d'animation de groupe

Textes et méthodologie de l'évaluation

Outils et techniques de gestion de projet

➤ Savoir-faire :  
Représenter

Accompagner

Synthétiser

Rendre compte

Représenter

Exploiter une information

Animer un réseau

Evaluer

Planifier

Analyser

Utiliser les outils de pilotage

**Renseignements et candidatures :**

**Renseignements et candidatures :**

**Monsieur Renaud HOUDAYER, Directeur Territorial – 03.63.01.74.77 – [renaud.houdayer@justice.fr](mailto:renaud.houdayer@justice.fr)**

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

**Intitulé de poste :**           **RESPONSABLE DE LA GESTION DES PARCOURS ET DES COMPETENCES**

**Famille professionnelle (RMJ) :** Ressources humaines

**Emplois-type (RMJ):**

**Corps concerné :**           Agent de catégorie A (Attachés d'administration, directeur de service)

**Grade :**

**Affectation :**               Direction Interrégionale PJJ Grand Est

**Localisation :**             109, boulevard d'Haussonville - 54000 Nancy

**Poste profilé :**    Oui

**Statut du poste :** PSDV

**Groupe RIFSEEP :** 3

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée, notamment, de la déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse sur son territoire.

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- La direction des moyens éducatif (DME)
- La direction des ressources humaines (DRH)
- La direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI)

La direction des ressources humaines contribue à la réalisation du programme stratégique interrégional par la mise à disposition et l'optimisation des moyens et des ressources, et la diffusion des bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, dans un mode transversal avec les deux autres directions.

La direction des ressources humaines contribue à la réalisation du programme stratégique interrégional par la mise à disposition et l'optimisation des moyens et des ressources, et la diffusion des bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, dans un mode de travail transversal avec les deux autres directions.

Le directeur des ressources humaines met en œuvre, sous le contrôle du directeur interrégional, la politique des ressources humaines définie par la PJJ. Il veille à son application opérationnelle et exerce une fonction de conseil et d'expertise auprès du directeur interrégional.

Il rend compte de ses activités selon une périodicité définie par le DIR.

Il est assisté d'un responsable de la gestion individuelle administrative et financière (RGAF) et d'un responsable de la gestion des parcours et des compétences (RGPC).

**I - Missions et organisation du bureau :**

Le responsable de la gestion des parcours et des compétences est placé sous la responsabilité du directeur des ressources humaines. Il a en charge la mission de

- ✓ Conseil mobilité-carrière,
- ✓ La formation Continue et Statutaire,
- ✓ Le recrutement,
- ✓ La santé et de sécurité au travail,
- ✓ L'organisation des élections
- ✓ La politique du handicap.

Pour mener à bien ces missions, il/elle encadre et anime une équipe de gestionnaires 3 ETPT dont il est le responsable hiérarchique direct :

- D'un SA, conseiller opérationnel en matière de SST ;
- D'un AA assurant la gestion de la formation continue et statutaire ;
- D'un AA assurant la gestion des concours et des recrutements.

## **II - Description du poste**

Sous l'autorité du directeur des ressources humaines, le/la responsable de la gestion des parcours et des compétences collabore à l'élaboration de la politique de ressources humaines de la direction interrégionale. Il participe par son action à l'animation et à la dynamique de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences menées au sein de l'interrégion à travers les missions qui sont les siennes :

### **Il assure, au niveau du territoire concerné, le rôle et les missions de conseil mobilité-carrière :**

- Accompagne les agents relevant de l'inter-région dans la construction de leur parcours professionnel et la conduite de leur carrière.
- Conseille les directions de services dans le cadre de l'accompagnement au changement et la recherche de compétences.
- Assure l'écoute, le suivi, le conseil et l'orientation des agents de toute catégorie statutaire ainsi que les contractuels dans le cadre d'entretiens individuels. Il assiste les agents en difficulté.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la revue de cadres et de la revue de carrière, en appui du DRH, il contribue à la détermination des compétences, du potentiel et à l'analyse des parcours.
- Participe au réseau national des conseillers mobilité-carrière de la PJJ et aux réseaux locaux.
- Assure le suivi des délégués du préfet.

### **Il pilote la politique stratégique de formation des personnels et assure l'interface avec l'administration centrale dans le cadre de l'organisation des concours des corps spécifiques de la PJJ :**

- Recueille et analyse les besoins permettant l'élaboration de la politique interrégionale de formation en lien avec le DPEA et le DEPFI.
- Contribue au recensement et à l'analyse des besoins de formation en vue de l'élaboration du plan de formation interrégional, et concourt, via la remontée des besoins de formation à la construction du plan national de formation.
- Est l'interlocuteur privilégié du directeur du pôle territorial de formation de son ressort dans la mise en œuvre des sessions de formation continue et assure le suivi des stagiaires en formation statutaire.
- Représente le directeur interrégional dans toutes les instances régionales relatives à la formation et établit des partenariats en lien avec les différents opérateurs (plate-forme, diplôme universitaire, préfectures, opérateurs externes, ENPJJ) pour diversifier l'offre de formation.
- Assure le suivi de la formation des agents de son ressort : à ce titre, il est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la fiche individuelle de formation.
- Pilote l'évaluation (organisation de la campagne d'évaluation, gestion des CREP).
- Assure le pilotage et le suivi de l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre de l'organisation des concours mis en place pour le recrutements des corps spécifiques de la PJJ en lien avec le ou les référents concours et le bureau du recrutement et de la formation à l'administration centrale.

## **Il pilote, au niveau du territoire concerné, les missions relatives à la santé et la sécurité au travail :**

- Veille au respect de la politique et de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail dans les établissements et services de l'inter région ainsi qu'à la formation des personnels dans ce domaine.
- S'assure de l'organisation dynamique du réseau des conseillers et assistants de prévention de son territoire en lien avec les référents interrégional et national SST.
- Organise l'accompagnement de la réalisation et de la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) dans toutes les structures de la DIR.
- Participe à l'observatoire interrégional des relations sociales et des conditions de travail (OIRSCT).
- Collabore, au sein d'un réseau national, à la politique d'action sociale et de médecine de prévention du ministère et alimente le partenariat avec les DRHAS.

## **Il veille au niveau du territoire concerné, à la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de handicap:**

- Définit les recrutements à mettre en œuvre et développe les viviers de candidatures.
- Collabore aux relations avec le bassin d'emploi pour le pourvoi des emplois vacants pour les personnels en situation de handicap
- Garantit l'accueil des agents en situation de handicap dans le ressort de l'inter-région et assure le suivi de l'aménagement de poste.
- Favorise des liens avec le DEPAFI afin de mettre en place une véritable politique d'achats auprès du secteur adapté.
- Supervise ou assure les missions de correspondant handicap.
- Organise des formations de sensibilisation des personnels de l'inter région.

## **III - Compétences requises**

- Connaissances du statut de la fonction publique et statuts particuliers des personnels de la PJJ ;
- Connaissances approfondies des enjeux de la gestion des ressources humaines et des processus de GPRH ;
- Connaissances approfondies de la gestion des compétences ;
- Connaissances des orientations stratégiques de la PJJ - Intérêt affirmé pour les missions de l'institution ;
- Connaissances en sociologie des organisations ;
- Connaissances approfondies et maîtrise des outils et méthodes de GPRH ;
- Connaissances approfondies des procédures de gestion des ressources humaines ;
- Connaissance des dispositifs et d'ingénierie de formation ;
- Connaissance du droit syndical ;
- Compétences et expérience réussie en matière de management d'équipe
- Outils bureautiques et informatiques : Excel et Word (fonctions avancées), parfaite connaissance de SIRH Harmonie.
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Rigueur, écoute et réactivité
- Autonomie et sens de l'organisation
- Qualités relationnelles-coopération avec les différents partenaires - travail en équipe
- Savoir négocier, expliquer, proposer

### **Renseignements et candidatures :**

M. Nicolas FRANQUIN,

Directeur des Ressources Humaines Direction Interrégional Grand Est

[Nicolas.franquin@justice.fr](mailto:Nicolas.franquin@justice.fr)

Tél. : 03.83.40.80.00

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**Référent laïcité et citoyenneté en DIR  
Direction Interrégionale Grand Est**

- Corps concerné :** Catégorie A  
Directeur de Service, Attaché d'Administration, CSE, Psychologue, professeur technique
- Affectation :** Ministère de la justice - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse  
Direction interrégionale Grand Est
- Rattachement hiérarchique :** Directeur interrégional

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de la radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent, rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Sous l'autorité du directeur interrégional et en coordination avec le responsable de la mission nationale de veille et d'information, le référent laïcité et citoyenneté en direction interrégionale :

1- Procéder à l'analyse des informations remontées par le canal de la chaîne de permanence et celui du réseau des référents laïcité et citoyenneté territoriaux.

2 - Animer et soutenir le réseau des référents laïcité et citoyenneté territoriaux :

- Suivi de la mise en œuvre des instances partenariales et de concertation au niveau inter régional ;
- Recensement des formations réalisées et des besoins en formation des territoires ;
- Suivi des actions mises en œuvre en matière de lutte contre la radicalisation et de promotion de la citoyenneté.

3- Identifier et mettre en œuvre tous partenariats utiles en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, de mise en œuvre d'action de citoyenneté, que ce soit en termes de formations des agents, de repérage et de prise en charge des situations.

4- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller la direction interrégionale :

- En lien avec la direction des politiques éducatives et de l'audit pour soutenir les services et établissements dans la prise en charge des mineurs;
- En lien avec la direction des ressources humaines et du PTF, pour proposer des thématiques de formation liées à la prévention de la radicalisation, recenser les formations existantes et participer aux actions de formation organisées dans les territoires;

5 – Rédiger régulièrement, en direction de la mission nationale de veille et d'information une note sur :

- L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;
- Les besoins en formation ;
- Les projets d'actions ;
- Les difficultés de prise en charge ;
- Des données générales et non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et service de la PJJ (SP et SAH).

6- Remplir les missions du correspondant interrégional de la MIVILUDES :

Ainsi, au bénéfice des jeunes qui sont confiés à la DPJJ et des professionnels de l'inter région, il :

- Les sensibilise à la problématique sectaire ;
- Les aide à repérer les risques le plus précocement possible afin d’agir en conséquence ;
- Leur fournit des indicateurs essentiels pour mettre les mineurs hors de danger ;
- Leur permet d’appréhender les mécanismes et les constructions de la relation d’emprise qui constitue le principal facteur de risque des troubles physiques et psychiques chez les mineurs concernés.
- Coordonne les échanges d’informations anonymes entre la MIVILUDES et la DPJJ à la fois sur le nombre de signalements, de situations à risque et infractionnelles mais également sur la nature des requêtes reçues révélant des dérives sectaires, dans le cadre du décret constitutif de la MIVILUDES du 28 novembre 2002 ;

En outre il repère les réunions partenariales, groupes de travail, mis en place au niveau territorial ou interrégional, sur le thème des dérives sectaires.

7 – Contribuer par l’ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l’élaboration d’un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l’action de la PJJ en matière de laïcité.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Disponibilité, déplacements

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Phénomènes de radicalisation et dérives sectaires			X	
	Dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance et de la radicalisation				X
	Institutions judiciaires			X	
	Orientations stratégiques de la PJJ				X
	Fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique			X	
	Sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l’enfance				X
<b>Savoir-faire</b>					
	Synthétiser des informations			X	

	Conduire un partenariat			X	
	Travailler en réseau				X
	Travailler en équipe				X
	Animer un réseau				X
	Conduire un projet				X
	Rédiger				X

Durée d'affectation souhaitée	Formation d'adaptation	Expériences professionnelles ou autres souhaitées

**PERSONNE A CONTACTER :**

**M. LAURENT GREGOIRE**

**DIRECTEUR INTERREGIONAL GRAND EST**

**109 BOULEVARD D'HAUSSONVILLE - 54000 NANCY**

**TEL : 03 83 40 01 85 – [DIRPJJ-GRAND-EST@JUSTICE.FR](mailto:DIRPJJ-GRAND-EST@JUSTICE.FR)**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

REFERENT LAÏCITE ET CITOYENNETE

DIRECTION TERRITORIALE MEUSE, MEURTHE-&-MOSELLE, VOSGES

DIRECTION TERRITORIALE MARNES ARDENNE

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouverts aux :</b>	Attachés, Directeurs, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Psychologues
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur territorial

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- Contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- Apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- Met en œuvre -principalement au pénal- les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures de l'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- Assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- Contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation croissante de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de la radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

Afin d'assurer la déclinaison de ces missions sur les territoires, des référents sont recrutés au sein de chaque direction territoriale et s'inscrivent dans les politiques des territoires.

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

La Direction territoriale assure la fonction soutien administratif, organisationnel, fonctionnel et pédagogique. Sous l'autorité du directeur territorial et en coordination avec le référent en DIR, le RLC est chargé de :

- 1- Procéder à l'analyse des informations remontées par les cadres des établissements et services ;
- 2- Aider au traitement des situations individuelles complexes en lien avec l'équipe mobile d'intervention du Secrétariat Général-Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance/Commissariat général à l'égalité des territoires d'une part et les établissements et services SP et SAH, d'autre part ;
- 3- Sur la base des analyses des données générales issues des structures, participer aux instances territoriales de concertation et de coopération pilotées par le Préfet (cellule territoriale de suivi et état-major de sécurité) qui concourent à la prévention et à la lutte contre la radicalisation ;
- 4- Identifier et mettre en œuvre au niveau local tout partenariat utile en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, que ce soit de repérage, d'étayage de l'action éducative auprès des jeunes concernés et de leur famille et de formation des agents. Dans ce cadre, il est également chargé d'élaborer les contenus des modules de stage de citoyenneté et les modalités des mesures de réparation relatifs aux notions de liberté de conscience, liberté de cultes et principe de laïcité et de promotion de la citoyenneté à développer dans les établissements et services ;
- 5- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller le directeur territorial et participer dans son domaine d'activité au pilotage territorial en lien fonctionnel avec le RPI et le conseiller technique formation ;
- 6- Rédiger régulièrement, en direction du référent DIR en vue d'informer la mission nationale de veille et d'information, une note sur :
  - L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;
  - Les besoins en formation ;
  - Les projets d'actions ;
  - Les difficultés de prise en charge ;
  - Les données générales en non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ (SP et SAH).
- 7- Contribuer par l'ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la PJJ en matière de laïcité.

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise					
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Référentiel de la PJJ			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Politiques publiques		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
	Outils de l'action d'éducation et de l'investigation			×	
	Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Représenter			×	
	Promouvoir une action			×	
	Expliquer			×	
	Conseiller			×	
	Communiquer			×	
	Synthétiser des informations			×	
	Travailler en équipe			×	
	Animer un réseau			×	

**PERSONNES A CONTACTER :**

**M. BRUNO MANIERE,**

**DIRECTEUR TERRITORIAL PJJ MEUSE, MEURTHE-&-MOSELLE, VOSGES**

**15 RUE DU GÉNÉRAL HULOT - 54000 NANCY**

**TEL : 03 57 29 17 29**

**MAIL : DTPJJ-NANCY@JUSTICE.FR**

**PERSONNES A CONTACTER :**

**MME SYLVIE LEBLAVEC**

**DIRECTRICE TERRITORIALE PJJ MARNE ARDENNES**

**39 RUE HINCMAR – REIMS 51000**

**TEL : 03 26 77 10 80**

**[DTPJJ-REIMS@JUSTICE.FR](mailto:DTPJJ-REIMS@JUSTICE.FR)**

**Fiche de poste**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

---

<b>Intitulé de poste :</b>	<b>CONSEILLER TECHNIQUE DIRECTION INTERREGIONAL</b>		
<b>Famille professionnelle (RMJ) :</b>			
<b>Emplois-type (RMJ):</b>			
<b>Corps concerné :</b>	Agent de catégorie A		
<b>Grade :</b>	Directeurs des services de la PJJ, Attaché d'Administration, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Conseiller Technique des Services Sociaux		
<b>Affectation :</b>	Direction Interrégionale PJJ Grand Est		
<b>Localisation :</b>	109, boulevard d'Haussonville - 54000 Nancy		
<b>Poste profilé :</b>	Oui	<b>Statut du poste :</b>	PV
<b>Groupe RIFSEEP :</b>		<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b>	3 ans

---

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 et de la note d'organisation territoriale du 22 septembre 2016, publiée le 6 décembre 2016, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- ✓ la mise en œuvre des orientations nationales et veille à ses déclinaisons par les DT ;
- ✓ le pilotage des actions relevant de ses attributions ;
- ✓ l'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin de garantir la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional, notamment en matière de politiques d'insertion et de santé;
- ✓ l'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de PJJ en lien avec les autorités compétentes ;
- ✓ l'élaboration, en lien avec les DT, des schémas d'organisation visant à assurer une cohérence et un maillage territorial des dispositifs en faveur des jeunes (placement, détention, insertion) ;
- ✓ l'instruction, pour le compte des préfets, des différentes procédures administratives prévues par le code de l'action sociale et des familles (CASF) relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;
- ✓ le contrôle de l'activité et du fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH situés sur son ressort, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité ;
- ✓ le contrôle de gestion dans une logique d'efficacité ;
- ✓ la responsabilité du budget opérationnel de programme (BOP) au sein du programme n° 182 « protection judiciaire de la jeunesse » et des unités opérationnelles;
- ✓ la répartition et la gestion des crédits alloués pour le SAH ;
- ✓ la programmation des opérations immobilières permettant de disposer de locaux conformes aux cahiers des charges des unités en lien avec le responsable de programme, RPROG ;
- ✓ l'organisation et la conduite du dialogue social ;
- ✓ l'allocation des moyens humains et financiers au sein des établissements et services du SP;
- ✓ la gestion des ressources humaines dans le cadre des actes déconcentrés ;
- ✓ la politique de communication et sa mise en œuvre.
- ✓ la maîtrise des risques identifiés à tous les niveaux sur son ressort.

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des missions éducatives (DME),
- la direction des ressources humaines (DRH),
- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

En matière de politiques éducatives, l'action de la DIR consiste à garantir, d'une part, le déploiement des orientations nationales et leur mise en œuvre opérationnelle par les DT et, d'autre part, l'amélioration continue de la qualité de l'exécution des missions qui leurs sont confiées par des méthodologies dédiées (contrôles de fonctionnement, études thématiques, évaluations, conseil).

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des missions éducatives (DME),
- la direction des ressources humaines (DRH),
- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

Dans l'exercice de ses missions, il est assisté :

- d'une équipe de direction, dont le fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité, composée du DIRA, du DME, du DRH, du DEPAFI et du chargé de communication,
- d'un collègue de direction interrégional composé de l'équipe de direction et des DT du ressort.

#### **I - Missions et organisation du service**

Au sein de la direction des missions éducatives (DME), le conseiller technique, sous l'autorité du DME et de son adjoint :

- participe à la mise en place des politiques éducatives, à la coordination et à l'animation de celles-ci,
- contribue à la mise en œuvre de la politique éducative interrégionale de prise en charge des jeunes dans le cadre civil et pénal, s'assure des moyens mis en œuvre afin d'organiser la continuité des parcours des jeunes avec l'ensemble des partenaires et est susceptible d'être mobilisé sur toute question d'ordre institutionnelle et pédagogique,
- participe au suivi des dispositifs
- Soutient la politique institutionnelle d'articulation des acteurs éducatifs, judiciaires, de santé mentale et favorise le développement des coopérations dans le cadre des politiques publiques et partenariales.

#### **II - Description du poste**

##### Activités :

- Collaborer à la conduite de certains travaux d'élaboration et de mise en œuvre de la politique interrégionale de prise en charge de la jeunesse au civil et au pénal.
- Concourir sous l'autorité du DME à l'inscription de la PJJ dans les politiques régionales (prévention, insertion, santé, culture et sport)
- Soutenir le portage et le déploiement de la démarche de promotion de la santé-bien-être de la direction interrégionale
- Contribuer à la construction de pratiques partenariales dans le domaine de la santé mentale.
- Concourir à la valorisation, à l'amélioration et à la diffusion des bonnes pratiques éducatives à destination des établissements et des services du secteur public et du secteur associatif habilité.
- Contribuer à l'animation interrégionale des dispositifs de la politique éducative avec tous les partenaires qui concourent à la prise en charge des jeunes qui sont confiés.
- Contribuer aux réflexions sur les pratiques entre les différents territoires, à la recherche des complémentarités et la cohérence entre les différents acteurs de la protection de l'enfance et de la santé.
- Participer à l'animation de l'ensemble des opérations nationales dans les domaines de la prévention et promotion de la santé, socioculturels et sportifs.
- Assister le DME et son adjoint dans l'instruction et l'expertise de dossiers innovants et intéressants l'action éducative : l'accès aux droits, l'accès à la citoyenneté et le suivi de la mise en œuvre des orientations nationale.

### **III - Compétences requises**

#### **Connaissances :**

Orientations stratégiques de la PJJ, organisation et cadre législatif de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs en particulier.

Droit, Sciences humaines, sciences de l'éducation, psychologie, sociologie des adolescents,

Environnement et partenaires dans le secteur médico-social, institutionnel, associatif et éducatif

Connaissances institutionnelles et des politiques publiques, techniques de management et de méthodologie de projet.

Connaissances des dispositifs sociaux, médicosociaux, judiciaires, santé publique.

#### **Savoir-faire :**

Capacités d'écoute, d'adaptation, d'organisation, de planification, d'animation, sens de la pédagogie.

Capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles ; Capacités de travail en équipe et en réseau.

Capacité de communication ; représenter, promouvoir une action, rendre compte de son activité

#### **Expériences professionnelles ou autres souhaitées :**

Expérience en responsabilité d'un service ou dans la conduite de projet, une expérience de travail avec des adolescents difficiles serait une plus-value.

**PERSONNE A CONTACTER :**

**Madame Béatrice MANIERE-DUFFOUR,**

**Directrice des missions éducatives - DIRPJJ Grand Est**

Tél. 03 83 40 01 85 - [beatrice.maniere@justice.fr](mailto:beatrice.maniere@justice.fr)

## DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE FICHE DE POSTE

**CONSEILLER TECHNIQUE TERRITORIAL**

**DIRECTION TERRITORIALE MEUSE, MEURTHE-&-MOSELLE, VOSGES**

**DIRECTION TERRITORIALE MARNES ARDENNE**

**DIRECTION TERRITORIALE ALSACE**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouverts aux :** Directeurs des services de la PJJ, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial

### CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

En application de l'article 7 du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 - II. Sous la responsabilité des directeurs territoriaux, les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse sont chargées :

1° Du pilotage de la mise en œuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance ;

2° De la participation à la coordination des acteurs de la justice civile et pénale des mineurs ;

3° De l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques de niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;

4° Du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, situés dans leur ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ;

5° Des relations avec les organisations représentatives des personnels, notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs territoriaux.

En application de l'article 6 du décret susvisé, les directions territoriales dont le siège correspond à celui du chef lieu de la région, peuvent recevoir délégation du directeur interrégional pour la mission de représentation et de contribution aux politiques publiques confiée aux directions interrégionales.

Les directions territoriales sont chargées également de contribuer à la mise en œuvre des orientations confiées aux DIR.

Les directions territoriales, ayant des configurations diverses, ont une équipe de direction dont le nombre et la composition sont variables : leur fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité.

Ainsi, le directeur territorial est assisté dans l'exercice de ses missions :

- d'une équipe de direction composée, suivant la configuration de la direction territoriale, d'un directeur territorial adjoint, d'un responsable des politiques institutionnelles et d'un responsable de l'appui au pilotage territorial,
- d'un collège de direction composé de l'équipe de direction et des directeurs de services et d'établissements du ressort.

Un ou plusieurs conseiller(s) technique(s), un personnel de santé apportent également leur concours au directeur territorial dans le pilotage opérationnel des missions sur le territoire.

## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

### **Missions :**

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique territoriale.
- Participer notamment à l'inscription des politiques éducatives dans les politiques publiques.
- Participer à l'articulation des acteurs contribuant à la prise en charge des mineurs, à la construction des parcours.
- Être ressource, de par son expertise dans un champ donné, pour des professionnels de la direction territoriale et des établissements et services.

### **Activités :**

En lien fonctionnel avec le RPI

- Accompagner, suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations nationales par les établissements et services dans son domaine de compétences.
- Favoriser les complémentarités entre les différents acteurs concourant à la prise en charge des mineurs
- Favoriser les réflexions et échanges de pratiques professionnelles.
- Accompagner et soutenir les directeurs de services du territoire dans leurs missions.
- Participer à la représentation au sein des instances de la politique de la ville en lien avec les directeurs de services territoriaux de milieu ouvert.
- Représenter et participer aux politiques publiques territoriales (Education Nationale, jeunesse, sport, santé).

- Participer à la coordination de la mise en œuvre des actions de politique judiciaire de la ville (cellule Justice-Ville, accès au droit, stages de citoyenneté, présence dans les maisons de justice et du droit, mesures du CIV).
- Participer à l’instruction et à l’expertise des dossiers innovants et intéressant l’action éducative, les politiques judiciaires, l’accès à la citoyenneté.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

En fonction du territoire et des axes de travail fixés dans le projet territorial une lettre de mission spécifique peut compléter les activités ci-dessus.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise					
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Référentiel de la PJJ			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Politiques publiques			×	
	Outils et techniques de gestion de projet			×	
	Outils de l'action d'éducation et de l'investigation			×	
	Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Représenter			×	
	Promouvoir une action			×	

	Expliquer			x	
	Conseiller			x	
	Communiquer			x	
	Synthétiser des informations			x	
	Travailler en équipe			x	
	Animer un réseau			x	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum.		Parcours diversifié
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b>		
Tout poste à responsabilité en DT et DIR, PTF et ENPJJ, AC		

<p><b>DIRECTEUR TERRITORIAL PJJ MEUSE, MEURTHE-&amp;-MOSELLE, VOSGES</b></p> <p><b>15 RUE DU GENERAL HULOT - 54000 NANCY</b></p> <p><b>TEL : 03 57 29 17 29</b></p> <p><b>MAIL : DTPJJ-NANCY@JUSTICE.FR</b></p>
---

<p><b>PERSONNES A CONTACTER :</b></p> <p><b>MME SYLVIE LEBLAVEC</b></p> <p><b>DIRECTRICE TERRITORIALE PJJ MARNE ARDENNES</b></p>
--

**39 RUE HINCMAR – REIMS 51000**

**TEL : 03 26 77 10 80**

[DTPJJ-REIMS@JUSTICE.FR](mailto:DTPJJ-REIMS@JUSTICE.FR)

**PERSONNE A CONTACTER :**

**M. CLAUDE HILD**

**DIRECTEUR TERRITORIAL PJJ ALSACE**

**8 BOULEVARD DU PRESIDENT POINCARÉ - 67000 STRASBOURG**

**TEL : 03 88 21 51 88 – DTPJJ-STRASBOURG**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE CHARGE DES CONTROLES DE FONCTIONNEMENT GRAND NORD**

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Directeurs des services de la PJJ, Attachés d'administration, Professeurs techniques, Chefs de service éducatif
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur des missions éducatives
<b>Localisation :</b>	<b>123 Boulevard de la Liberté 59400 LILLE</b>
<b>Poste profilé :</b>	Oui                      Cotation PFR : 2

---

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 et de la note d'organisation territoriale NORJUSF1631235N du 22 septembre 2016, publiée le 6 décembre 2016, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- la mise en œuvre des orientations nationales et veille à ses déclinaisons par les DT ;
- le pilotage des actions relevant de ses attributions ;
- l'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin de garantir la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional, notamment en matière de politiques d'insertion et de santé ;
- l'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de PJJ en lien avec les autorités compétentes ;
- l'élaboration, en lien avec les DT, des schémas d'organisation visant à assurer une cohérence et un maillage territorial des dispositifs en faveur des jeunes (placement, détention, insertion) ;
- l'instruction, pour le compte des préfets, des différentes procédures administratives prévues par le code de l'action sociale et des familles (CASF) relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;
- le contrôle de l'activité et du fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH situés sur son ressort, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité ;

- le contrôle de gestion dans une logique d'efficacité ;
- la responsabilité du budget opérationnel de programme (BOP) au sein du programme n° 182 « protection judiciaire de la jeunesse » et des unités opérationnelles;
- la répartition et la gestion des crédits alloués pour le SAH ;
- la programmation des opérations immobilières permettant de disposer de locaux conformes aux cahiers des charges des unités en lien avec le responsable de programme, RPROG ;
- l'organisation et la conduite du dialogue social ;
- l'allocation des moyens humains et financiers au sein des établissements et services du SP;
- la gestion des ressources humaines dans le cadre des actes déconcentrés ;
- la politique de communication et sa mise en œuvre ;
- la maîtrise des risques identifiés à tous les niveaux sur son ressort.

Pour mettre en œuvre les attributions qui lui sont confiées, le DIR est secondé par un DIR adjoint. Ils s'appuient sur une équipe de direction qui se compose :

- d'un directeur des missions éducatives (DME);
- d'un directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières, de l'immobilier et de l'informatique (DEPAFI) ;
- d'un directeur des ressources humaines (DRH).

Ces trois derniers dirigent chacun une direction qui est placée sous leur autorité.

Des chargés de mission assistent également le DIR dans des attributions spécifiques : un responsable de maîtrise des risques en DIR (RMR), un référent laïcité et citoyenneté (RLC), un chargé de communication.

En matière de politiques éducatives, l'action de la DIR consiste à garantir, d'une part, le déploiement des orientations nationales et leur mise en œuvre opérationnelle par les DT et, d'autre part, l'amélioration continue de

la qualité de l'exécution des missions qui leurs sont confiées par des méthodologies dédiées (contrôles de fonctionnement, études thématiques, évaluations, conseil).

**Le DME organise, en application du plan de maîtrise des risques, la mise en œuvre des contrôles de fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH, des DT en concertation avec le RMR, le DEPAFI et le DRH.**

En concertation avec le RMR, il propose préalablement la programmation des contrôles dans le cadre d'un plan de gestion des risques, au DIR, en comité de maîtrise des risques.

Il s'assure de leur réalisation effective et accompagne les DT/RPI/RAPT dans la mise en œuvre des préconisations qui en sont issues.

Le contrôle de fonctionnement, principale mission des CTCF, procède d'un examen méthodique et objectif des pratiques et des procédures dans les établissements et services du SP et du SAH et des directions territoriales au sein de l'inter région.

Fondé sur le constat issu d'une procédure contradictoire, et réalisé en binôme sous l'autorité du DME, il donne lieu à des préconisations suivies de plans d'actions d'amélioration, une diffusion des bonnes pratiques dans l'ensemble de l'institution et une contribution à l'élaboration de la cartographie des risques de la DIR ainsi qu'à l'élaboration des plans d'action destinés à sécuriser les processus.

**1) Analyser l'organisation et le fonctionnement des établissements et services et des DT au travers de différents contrôles :**

Dans le respect de la charte de déontologie des conseillers techniques chargés des contrôles de fonctionnement (Cf. guide des contrôles) de la protection judiciaire de la jeunesse :

- Organiser les contrôles.
- Préparer les contrôles de fonctionnement ou thématiques : analyse des documents recueillis, élaboration des questionnaires et des guides d'entretien au regard du périmètre du contrôle de fonctionnement.
- Réaliser les entretiens sur site en vue de :
  - Vérifier la conformité de l'activité aux missions et aux orientations ;
  - Vérifier la conformité aux textes législatifs, réglementaires et aux procédures ;
  - Apprécier la qualité des prestations rendues par la structure contrôlée ;
  - Evaluer les écarts entre les résultats obtenus et les objectifs fixés ;
  - Analyser ces écarts.
- Restituer, à l'issue de la phase sur site, les premiers constats lors de la réunion de clôture.
- S'inscrire dans une procédure d'échange et contradictoire.
- Rédiger un rapport faisant apparaître les constats et formulant des préconisations.
- Participer à la réunion de suite pilotée par le DIR en présence du DT et le directeur du service contrôlé.
- Etre force de proposition sur le processus de contrôle de fonctionnement
- Participer à la demande du DIR sur proposition du RMR à des contrôles sur incident/dysfonctionnement, notamment lorsque la mission nécessite un appui méthodologique de leur part.

**2) Au titre de la transversalité et au regard de leur connaissance de l'institution, contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative inter-régionale de prise en charge des mineurs dans le cadre civil et pénal :**

- Etre en appui aux CT sur leurs dossiers et missions, en fonction de leur compétence dans un domaine.
- Participer à des instances, des événements interrégionaux en fonction de leur connaissance dans un domaine.

- Contribuer au plan de maîtrise des risques interrégional, en proposant notamment des actions susceptibles d'améliorer les processus de travail de l'institution.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Disponibilité, déplacements sur l'ensemble de l'inter région.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise</i>					
<b>Connaissances</b>					
	Cadre normatif de la PJJ			x	
	Institutions et politiques administratives, juridiques et financières			x	
	Droit public et droit de la fonction publique			x	
	Procédures administratives, juridiques et budgétaires (dont SAH)		x		
	Orientations stratégiques de la PJJ			x	
	Techniques d'entretien			x	
	Outils de gestion			x	
	Applications métiers			x	
	Textes et méthodologie de l'évaluation et du contrôle				x
	Méthodologie du contrôle interne et de la maîtrise des risques			x	
	Déontologie du métier				x
<b>Savoir-faire</b>					
	Conduire un entretien			x	
	Organiser une activité			x	
	Synthétiser des informations			x	

	Travailler en équipe			x	
	Mettre en œuvre une méthode				x
	Contrôler			x	
	Rendre Compte			x	
	Représenter			x	
	Analyser			x	
	Evaluer			x	
	Exploiter une information			x	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formation d'adaptation</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum	A leur prise de fonction, les CTCF suivent une formation d'adaptation obligatoire à l'issue de laquelle une validation est nécessaire	Dans l'un des trois domaines pédagogique, administratif et financier.

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**  
 Tout poste à responsabilité au sein des DT, DIR, ENPJJ, AC

**PERSONNE A CONTACTER :**

**Monsieur Jean Louis DORIBREUX – DPEA**

**DIRPJJ GRAND NORD**

**Téléphone : 03.20.21.83.50**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE INTER REGIONAL (CTIR) GRAND NORD**

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Directeurs des services de la PJJ, Attachés d'administration, Professeurs techniques, Chefs de service éducatif
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur des missions éducatives
<b>Localisation :</b>	<b>123 Boulevard de la Liberté 59400 LILLE</b>
<b>Poste profilé :</b>	Oui                      Cotation PFR : 2

---

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- 1° La déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse sur son territoire ;
- 2° La concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs ;
- 3° L'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques dans le cadre régional ;
- 4° L'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de protection judiciaire de la jeunesse après l'évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes ;
- 5° La préparation et l'exécution du budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique ;
- 6° La gestion des ressources humaines, le recueil et l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que l'élaboration du plan interrégional de formation continue ;
- 7° Les relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs interrégionaux ;
- 8° L'instruction pour le compte du préfet de département des procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;
- 9° La programmation et la conduite des missions de contrôle et d'audit des établissements et services, lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse.

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des politiques éducatives et de l'audit (DPEA),
- la direction des ressources humaines (DRH),
- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

Dans l'exercice de ses missions, il est assisté :

- d'une équipe de direction, dont le fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité, composée du DIRA, du DPEA, du DRH, du DEPAFI et du chargé de communication,
- d'un collège de direction interrégional composé de l'équipe de direction et des DT du ressort.

Rattaché à la direction des politiques éducatives et de l'audit, le pôle des politiques éducatives contribue à la réalisation du programme stratégique interrégional par la programmation de la mise en œuvre et du suivi des orientations nationales concernant la prise en charge éducative des publics sous protection judiciaire.

Il participe à la définition du cadre des politiques éducatives en lien avec les missions dévolues à la protection judiciaire de la jeunesse et en cohérence avec les politiques publiques et partenariales.

Il concourt à la mise en œuvre d'une politique de prise en charge de la jeunesse au civil et au pénal et s'assure des moyens mobilisés afin d'organiser la cohérence et la continuité des parcours des jeunes avec l'ensemble des partenaires.

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

##### **Missions :**

Au sein de la direction des politiques éducatives et de l'audit (DPEA), le conseiller technique, sous l'autorité du responsable des politiques éducatives (RPE) :

- participe à la mise en place des politiques éducatives, à la coordination et à l'animation de celles-ci,
- contribue à la mise en œuvre de la politique éducative interrégionale de prise en charge des jeunes dans le cadre civil et pénal, s'assure des moyens mis en œuvre afin d'organiser la continuité des parcours des jeunes avec l'ensemble des partenaires et est susceptible d'être mobilisé sur toute question d'ordre institutionnelle et pédagogique,
- participe au suivi des dispositifs (aide à la décision, centre éducatif fermé, BEX, aménagement de peines).

##### **Activités :**

- Collaborer à la conduite de certains travaux d'élaboration et de mise en œuvre de la politique interrégionale de prise en charge de la jeunesse au civil et au pénal.
- Assister le RPE dans l'exploitation des rapports d'audit et d'évaluations internes et externes.
- Concourir à la valorisation, à l'amélioration et à la diffusion des bonnes pratiques éducatives à destination des établissements et des services des secteurs public et associatif habilité.
- Contribuer à l'animation interrégionale des dispositifs de la politique éducative avec tous les partenaires qui concourent à la prise en charge des jeunes qui sont confiés.
- Contribuer aux réflexions sur les pratiques entre les différents territoires, à la recherche des complémentarités et la cohérence entre les différents acteurs de la protection de l'enfance.

- Participer, en lien avec le contrôleur de gestion, à la mise en place des indicateurs de pilotage, de suivi et de contrôle de l'évaluation de l'action éducative, ainsi qu'à leur analyse.
- Participer à l'animation de l'ensemble des opérations nationales dans les domaines socioculturels et sportifs.
- Assister le RPE dans l'instruction et l'expertise de dossiers innovants et intéressant l'action éducative : les politiques judiciaires, l'accès à la citoyenneté et le suivi de la mise en œuvre des orientations nationale.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Une lettre de mission spécifique peut compléter les activités ci-dessus.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Référentiel de la PJJ			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Politiques publiques			×	
	Outils et techniques de gestion de projet			×	
	Outils de l'action d'éducation et de l'investigation			×	
	Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Représenter			×	
	Promouvoir une action			×	
	Communiquer			×	
	Conseiller			×	

	Travailler en réseau			×	
	Synthétiser des informations			×	
	Travailler en équipe			×	
	Animer une réunion			×	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum		Parcours professionnel varié

<p><b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b></p> <p>Tout poste à responsabilité en DT et DIR, PTF et ENPJJ, AC</p>
--

**PERSONNE A CONTACTER : Monsieur Jean Louis DORIBREUX – DPEA**

**DIRPJJ GRAND NORD**

**Téléphone : 03.20.21.83.50**

## DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

### FICHE DE POSTE

#### Conseiller technique territorial (CTT) DIR GRAND NORD- DTPJJ SOMME/AISNE-OISE-NORD

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Directeurs des services de la PJJ, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial

**Localisation :** 49 Avenue d'Italie 80094 AMIENS

**Poste profilé :** Oui

**Cotation PFR :**

#### CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

En application de l'article 7 du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 - II. Sous la responsabilité des directeurs territoriaux, les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse sont chargées :

- 1° Du pilotage de la mise en œuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance ;
- 2° De la participation à la coordination des acteurs de la justice civile et pénale des mineurs ;
- 3° De l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques de niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;
- 4° Du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, situés dans leur ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ;
- 5° Des relations avec les organisations représentatives des personnels, notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs territoriaux.

En application de l'article 6 du décret susvisé, les directions territoriales dont le siège correspond à celui du chef lieu de la région, peuvent recevoir délégation du directeur interrégional pour la mission de représentation et de contribution aux politiques publiques confiée aux directions interrégionales.

Les directions territoriales sont chargées également de contribuer à la mise en œuvre des orientations confiées aux DIR.

Les directions territoriales, ayant des configurations diverses, ont une équipe de direction dont le nombre et la composition sont variables : leur fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité. Ainsi, le directeur territorial est assisté dans l'exercice de ses missions :

- d'une équipe de direction composée, suivant la configuration de la direction territoriale, d'un directeur territorial adjoint, d'un responsable des politiques institutionnelles et d'un responsable de l'appui au pilotage territorial,
- d'un collège de direction composé de l'équipe de direction et des directeurs de services et d'établissements du ressort.

Un ou plusieurs conseiller(s) technique(s), un personnel de santé apportent également leur concours au directeur territorial dans le pilotage opérationnel des missions sur le territoire.

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

##### Les missions :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique territoriale.
- Participer notamment à l'inscription des politiques éducatives dans les politiques publiques.
- Participer à l'articulation des acteurs contribuant à la prise en charge des mineurs, à la construction des parcours.
- Etre ressource, de par son expertise dans un champ donné, pour des professionnels de la direction territoriale et des établissements et services.

##### Les activités : En lien fonctionnel avec le RPI

- Accompagner, suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations nationales par les établissements et services dans son domaine de compétences.
- Favoriser les complémentarités entre les différents acteurs concourant à la prise en charge des mineurs.
- Favoriser les réflexions et échanges de pratiques professionnelles.
- Accompagner et soutenir les directeurs de services du territoire dans leurs missions.
  
- Participer à la représentation au sein des instances de la politique de la ville en lien avec les directeurs de services territoriaux de milieu ouvert.
- Représenter et participer aux politiques publiques territoriales (Education nationale, jeunesse, sport, santé).
- Participer à la coordination de la mise en œuvre des actions de politique judiciaire de la ville : cellule Justice-Ville, accès au droit, stages de citoyenneté, présence dans les maisons de justice et du droit, mesures du CIV...
- Participer à l'instruction et à l'expertise des dossiers innovants et intéressant l'action éducative, les politiques judiciaires, l'accès à la citoyenneté.

#### CONDITIONS PARTICULIERES

En fonction du territoire et des axes de travail fixés dans le projet territorial une lettre de mission spécifique peut compléter les activités ci dessus

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	<i>Intitulé</i>	<i>Niveau recherché</i>			
		<i>S</i>	<i>A</i>	<i>M</i>	<i>E</i>
<b>Connaissances</b>					
	Institution PJJ et de son environnement			X	
	Evolution des politiques publiques			X	
	Partenaires institutionnels			X	
<b>Savoir faire</b>					
	Capacité de représentation			X	
	Capacités organisationnelles et relationnelles			X	
	Esprit d'analyse et de synthèse			X	
	Aptitude à travailler en équipe			X	
	Capacité d'animation de réunions et de groupes de travail			X	

S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles souhaitées	ou autres
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b>			
<b>Personne à contacter :</b>			
<b>M. Samuel VERON – DTPJJ Somme Aisne 03.22.80.54.55</b>			
<b>Personne à contacter :</b>			
<b>Mme KALIFA Virginie – DTPJJ Oise</b>			

**03.44.45.41.66 dtpjj-beauvais@justice.fr**

**Personne à contacter :**  
**Marie-Cécile PINEAU – DTPJJ Nord 03.20.57.56.67 dtpjj-lille@justice.fr**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**Référent laïcité et citoyenneté en direction interrégionale GRAND NORD**

**Corps concerné :** Catégorie A

**Affectation :** Ministère de la justice

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Direction interrégionale GRAND NORD

**Rattachement hiérarchique :** Directeur interrégional

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de la radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent, rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Sous l'autorité du directeur interrégional et en coordination avec le responsable de la mission nationale de veille et d'information, le référent laïcité et citoyenneté en direction interrégionale :

1- Procéder à l'analyse des informations remontées par le canal de la chaîne de permanence et celui du réseau des référents de confiance territoriaux.

2 - Animer et soutenir le réseau des référents de confiance territoriaux :

- Suivi de la mise en œuvre des instances partenariales et de concertation au niveau inter régional ;

- Recensement des formations réalisées et des besoins en formation des territoires ;

- Suivi des actions mises en œuvre en matière de lutte contre la radicalisation et de promotion de la citoyenneté.

3- Identifier et mettre en œuvre tous partenariats utiles en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, de mise en œuvre d'action de citoyenneté, que ce soit en termes de formations des agents, de repérage et de prise en charge des situations.

4- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller la direction interrégionale :

- En lien avec la direction des politiques éducatives et de l'audit pour soutenir les services et établissements dans la prise en charge des mineurs;

- En lien avec la direction des ressources humaines et du PTE, pour proposer des thématiques de formation liées à la prévention de la radicalisation, recenser les formations existantes et participer aux actions de formation organisées dans les territoires;

5 – Rédiger régulièrement, en direction de la mission nationale de veille et d'information une note sur :

- L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;

- Les besoins en formation ;

- Les projets d'actions ;

- Les difficultés de prise en charge ;

- Des données générales et non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et service de la PJJ (SP et SAH).

6- Remplir les missions du correspondant interrégional de la MIVILUDES :

Ainsi, au bénéfice des jeunes qui sont confiés à la DPJJ et des professionnels de l'inter région, il :

- Les sensibilise à la problématique sectaire ;
- Les aide à repérer les risques le plus précocement possible afin d'agir en conséquence ;
- Leur fournit des indicateurs essentiels pour mettre les mineurs hors de danger ;
- Leur permet d'appréhender les mécanismes et les constructions de la relation d'emprise qui constitue le principal facteur de risque des troubles physiques et psychiques chez les mineurs concernés.
- Coordonne les échanges d'informations anonymes entre la MIVILUDES et la DPJJ à la fois sur le nombre de signalements, de situations à risque et infractionnelles mais également sur la nature des requêtes reçues révélant des dérives sectaires, dans le cadre du décret constitutif de la MIVILUDES du 28 novembre 2002 ;

En outre il repère les réunions partenariales, groupes de travail, mis en place au niveau territorial ou interrégional, sur le thème des dérives sectaires.

7 – Contribuer par l'ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la PJJ en matière de laïcité.

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Disponibilité, déplacement

<b>CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE</b>
---

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Phénomènes de radicalisation et dérives sectaires			X	
	Dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance				X
	Institutions judiciaires			X	

	Orientations stratégiques de la PJJ				X
	Fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique			X	
	Sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance				X
<b>Savoir-faire</b>					
	Synthétiser des informations			X	
	Conduire un partenariat			X	
	Travailler en réseau				X
	Travailler en équipe				X
	Coordonner une équipe				X
	Conduire un projet				X
	Rédiger				X

Durée d'affectation souhaitée	Formation d'adaptation	Expériences professionnelles ou autres souhaitées

**PERSONNE A Contacter :**

**M PHILIPPE REYROLLE – DIRA**

**TEL : 03 20 21 83 50**

**Fiche de poste**  
**Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du NORD (DTPJJ)**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	<b>Référent Laïcité et Citoyenneté en Direction territoriale</b>	
<b>Corps concernés :</b>	<b>Catégorie A</b>	
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice  DTPJJ Nord	
<b>Localisation :</b>	<b>123 rue Nationale LILLE</b>	
<b>Poste profilé :</b>	<b>Oui</b>	<b>Cotation PFR : 3</b>

---

### **I - Missions et organisation du bureau :**

Le référent laïcité et citoyenneté en DT (RLC) inscrit son action dans le cadre du réseau animé au niveau de l'inter région par le référent laïcité et citoyenneté en DIR et par le chargé de mission de la Mission Nationale de Veille et d'Information au niveau national, sans lien hiérarchique entre les différents niveaux.

Sous l'autorité du directeur territorial, le RLC exerce ses missions dans le respect de l'organisation mise en place à travers le projet territorial dans la conduite des relations partenariales et des politiques publiques, les liens avec les juridictions et les relations de travail avec les établissements et services. Par ailleurs, afin d'inscrire son intervention dans le cadre de la mission éducative et des valeurs portées par la note d'orientation du 30 septembre 2014, le RLC veille à articuler son intervention avec les Responsables des Politiques Institutionnelles. Il articule également son intervention avec celle du Responsable à l'Appui du Pilotage Territorial (financement des actions) et du conseiller territorial de formation (formation des professionnels).

### **II - Description du poste**

Le référent laïcité et citoyenneté à la DTPJJ Pas de Calais est chargé de :

- Procéder à l'analyse des informations transmises par les cadres des établissements et services et rédiger les synthèses nécessaires à l'information du directeur territorial
- Transmettre au référent en DIR toutes données nécessaires en vue d'informer la mission nationale de veille et d'information
- Par délégation du directeur territorial, participer aux instances départementales de concertation et de coopération pilotées par le Préfet et concourant à la prévention et à la lutte contre la radicalisation.
- Contribuer au traitement des situations individuelles complexes en lien avec l'équipe mobile d'intervention
- Identifier et mettre en œuvre au niveau territorial et local tout partenariat utile en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation
- En soutien aux services et équipes de professionnels, apporter aide et conseil en matière de prise en charge de situations complexes, tant dans l'évaluation que dans le suivi des mesures
- Contribuer par l'ensemble de ses travaux, en lien avec la mission nationale, à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la DT en matière de laïcité, de citoyenneté et d'éducation à l'histoire des religions.
- Contribuer, dans le cadre des politiques publiques, à l'élaboration de tous projets pluri-institutionnels participant à la prévention de la radicalisation et à l'éducation à la citoyenneté.

### **III - Compétences requises**

Connaissance de l'institution judiciaire, des sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance et des dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance.

Maîtrise des questions relatives aux phénomènes de radicalisation et aux dérives sectaires.

Connaissance du fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique.

Esprit de synthèse et sens de l'analyse.

Maîtrise de la méthodologie de projet et de l'animation de réseau.

Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Qualités rédactionnelles.

**Renseignements et candidatures :**

**Marie-Cécile PINEAU – Directrice Territoriale – 30.20.57.56.67 –**

[dtpj-lille@justice.fr](mailto:dtpj-lille@justice.fr)

**Fiche de poste**  
**DIRECTION INTERREGIONALE GRAND-OUEST**  
**Direction des missions éducatives**

---

**Intitulé de poste :** Conseiller technique en charge du contrôle de fonctionnement

**Famille professionnelle (RMJ) :** Pilotage

**Emplois-type (RMJ):** Auditeur

**Corps concernés :** DIR, ATT, PT, CSE

**Grade :** -

**Affectation :** DME- DIR-Grand-Ouest

**Localisation :** direction interrégionale grand-ouest - direction des missions éducatives

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** PV

**Groupe RIFSEEP :** Cotation 3  
**le poste :** 3ans

**Durée d'affectation souhaitable sur**

---

### **I - Missions et organisation du service**

En matière de politiques éducatives, l'action de la DIR consiste à garantir, d'une part, le déploiement des orientations nationales et leur mise en œuvre opérationnelle par les DT et, d'autre part, l'amélioration continue de

la qualité de l'exécution des missions qui leurs sont confiées par des méthodologies dédiées (contrôles de fonctionnement, études thématiques, évaluations, conseil).

**Le DME organise, en application du plan de maitrise des risques, la mise en œuvre des contrôles de fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH, des DT en concertation avec le RMR, le DEPAFI et le DRH.**

En concertation avec le RMR, il propose préalablement la programmation des contrôles dans le cadre d'un plan de gestion des risques, au DIR, en comité de maitrise des risques.

Il s'assure de leur réalisation effective et accompagne les DT/RPI/RAPT dans la mise en œuvre des préconisations qui en sont issues.

### **II - Description du poste**

#### **Missions :**

Le contrôle de fonctionnement, principale mission des CTCF, procède d'un examen méthodique et objectif des pratiques et des procédures dans les établissements et services du SP et du SAH et des directions territoriales au sein de l'inter région.

Fondé sur le constat issu d'une procédure contradictoire, et réalisé en binôme sous l'autorité du DME, il donne lieu à des préconisations suivies de plans d'actions d'amélioration, une diffusion des bonnes pratiques dans l'ensemble de l'institution et une contribution à l'élaboration de la cartographie des risques de la DIR ainsi qu'à l'élaboration des plans d'action destinés à sécuriser les processus.

Les deux missions essentielles du conseiller technique chargé des contrôles de fonctionnement sont les suivantes :

- Analyser l'organisation et le fonctionnement des établissements et services et des DT au travers de différents contrôles :
  - Mener les contrôles de fonctionnement ;
  - Réaliser des contrôles thématiques ;
  - Participer selon les situations aux contrôles de dysfonctionnement en apportant notamment un appui méthodologique.
- Au titre de la transversalité et au regard de leur connaissance de l'institution, contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative inter-régionale de prise en charge des mineurs dans le cadre civil et pénal.

#### **Activités :**

#### **Analyser l'organisation et le fonctionnement des établissements et services et des DT au travers de différents contrôles :**

Dans le respect de la charte de déontologie des conseillers techniques chargés des contrôles de fonctionnement (Cf. guide des contrôles) de la protection judiciaire de la jeunesse :

- Organiser les contrôles.
- Préparer les contrôles de fonctionnement ou thématiques : analyse des documents recueillis, élaboration des questionnaires et des guides d'entretien au regard du périmètre du contrôle de fonctionnement.
- Réaliser les entretiens sur site en vue de :
  - Vérifier la conformité de l'activité aux missions et aux orientations ;
  - Vérifier la conformité aux textes législatifs, réglementaires et aux procédures ;
  - Apprécier la qualité des prestations rendues par la structure contrôlée ;
  - Evaluer les écarts entre les résultats obtenus et les objectifs fixés ;
  - Analyser ces écarts.
- Restituer, à l'issue de la phase sur site, les premiers constats lors de la réunion de clôture.
- S'inscrire dans une procédure d'échange et contradictoire.
- Rédiger un rapport faisant apparaître les constats et formulant des préconisations.
- Participer à la réunion de suite pilotée par le DIR en présence du DT et le directeur du service contrôlé.
- Etre force de proposition sur le processus de contrôle de fonctionnement
- Participer à la demande du DIR sur proposition du RMR à des contrôles sur incident/dysfonctionnement, notamment lorsque la mission nécessite un appui méthodologique de leur part.

**Au titre de la transversalité et au regard de leur connaissance de l'institution, contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative inter-régionale de prise en charge des mineurs dans le cadre civil et pénal :**

- Etre en appui aux CT sur leurs dossiers et missions, en fonction de leur compétence dans un domaine.
- Participer à des instances, des évènements interrégionaux en fonction de leur connaissance dans un domaine.
- Contribuer au plan de maîtrise des risques interrégional, en proposant notamment des actions susceptibles d'améliorer les processus de travail de l'institution.

### **III - Compétences requises**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Référentiels de la PJJ			×	
	Institutions et politiques administratives, juridiques et financières			×	
	Droit public et droit de la fonction publique			×	
	Pédagogie			×	
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Techniques d'entretien			×	
	Outils de gestion et applications métiers			×	
	Textes et méthodologie de l'évaluation et du contrôle				×
	Méthodologie du contrôle interne et de la maîtrise des risques			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Conduire un entretien			×	
	Organiser une activité			×	
	Synthétiser des informations			×	
	Travailler en équipe			×	
	Mettre en œuvre une méthode			×	
	Contrôler				×
	Rendre Compte			×	

	Représenter			×	
--	-------------	--	--	---	--

Expérience professionnelle dans les domaines administratifs ou financiers appréciée.

**Renseignements et candidatures :**

<p><b>PERSONNE A CONTACTER : MADAME VINCENT, DIRECTRICE DES MISSIONS EDUCATIVES</b></p> <p>Direction interrégionale Grand-Ouest 02 99 87 95 10</p>
--

**Fiche de poste**  
**DIRECTION GRAND-OUEST**

---

**Intitulé de poste :** RESPONSABLE IMMOBILIER

**Famille professionnelle (RMJ) :**

**Emplois-type (RMJ):** INTERREGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

**Corps concernés :** Professeurs Techniques ; Attachés d'Administration

**Grade :** -

**Affectation :** DEPAFI- DIR-Grand-Ouest

**Localisation :** Direction Interrégionale Grand-Ouest –Direction de l'Evaluation de la Programmation et des Affaires Financières (DEPAFI) à Rennes

**Poste profilé :** Oui

**Poste ouvert aux :** Titulaires du diplôme d'architecte ou d'ingénieur généraliste en bâtiment

**Statut du poste :** PV

**Groupe RIFSEEP :** Cotation 3

**Durée d'affectation souhaitable sur le**

**poste :** 3ans

---

### 1) CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) est chargée de :

1° La déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse sur son territoire ;

2° La concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs ;

3° L'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques dans le cadre régional ;

4° L'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de protection judiciaire de la jeunesse après l'évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes ;

5° La préparation et l'exécution du budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique ;

6° La gestion des ressources humaines, le recueil et l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que l'élaboration du plan interrégional de formation continue ;

7° Les relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs interrégionaux ;

8° L'instruction pour le compte du préfet de département des procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;

9° La programmation et la conduite des missions de contrôle et d'audit des établissements et services, lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse.

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des missions éducatives (DME) ;

- la direction des ressources humaines (DRH) ;

- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

## 2) MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

### Missions :

Le responsable immobilier est placé au sein de la direction des affaires financières sous l'autorité directe du directeur de l'évaluation de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

Dans ses missions de gestion du patrimoine et des opérations immobilières, pour le compte de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ), le responsable immobilier :

- met en œuvre la politique immobilière de l'Etat pour le compte du directeur inter-régional de la PJJ.
- assure, pour le compte de la DIRPJJ en sa qualité de maître d'ouvrage.
  - ✓ la programmation et le suivi des opérations immobilières visant à répondre spécifiquement aux missions de la DPJJ,
  - ✓ la construction budgétaire et le suivi financier de la programmation immobilière (Titres 5 et 3, programmes 182, 724).

### Activités :

En liaison avec le bureau du patrimoine de la sous-direction du pilotage et de l'optimisation des moyens (SDPOM) de la DPJJ :

#### **Assurer la connaissance du patrimoine immobilier utilisé par les services de la PJJ :**

- Veiller au recensement exhaustif et actualisé des biens immobiliers par le gestionnaire du référentiel immobilier interministériel (GRIM) de l'inter-région.
- Diagnostiquer l'état des biens immobiliers utilisés par les services déconcentrés de la PJJ.

#### **Conserver et rationaliser le patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par les services de la PJJ :**

- Proposer et mettre à jour le programme inter-régional d'entretien et de mise aux normes des biens immobiliers dans une optique de réduction des coûts liés à l'immobilier.
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des travaux prescrits au terme des audits ou contrôles techniques.

#### **Réaliser la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement immobilier :**

- Proposer et mettre à jour le programme interrégional des opérations d'investissement immobilier.
- Mettre en œuvre la programmation interrégionale des opérations d'investissement immobilier.

#### **Professionnaliser en Direction Interrégionale la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par la PJJ :**

- Assurer l'interface avec les chargés d'opérations du bureau du patrimoine de la DPJJ et avec les interlocuteurs de la direction interrégionale dans le domaine immobilier (département immobilier du secrétariat général.....).
- Représenter le directeur inter-régional lors des réunions de réseau et participer aux échanges de bonnes pratiques et aux réflexions conduites au sein de la ligne fonctionnelle immobilière réunissant les responsables du patrimoine immobilier des autres directions interrégionales.
- Veiller à la performance immobilière définie conformément aux objectifs assignés à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans la convention d'orientation et de gestion.

#### **Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par la PJJ**

- Veiller à la mise en œuvre par la DIRPJJ des mesures de réduction de la consommation d'énergie.
- Garantir la réalisation des travaux dans le cadre de chantiers propres.

**Effectuer la gestion budgétaire et financière des dépenses immobilières, en optimisant l'emploi des crédits disponibles.**

**3) CONDITIONS PARTICULIERES** Déplacements fréquents

**4) CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

Intitulé	Niveau recherché			
	S	A	M	E
<b>Connaissances</b>				
Normes techniques et réglementation immobilières				X
Code des marchés publics			X	
Code de l'urbanisme			X	
Code de la construction et de l'habitation			X	
Code général de la propriété des personnes publiques		X		
Concepts et principes de la gestion technique immobilière				X
Procédures administratives, budgétaires et juridiques			X	
Orientations stratégiques de la PJJ	X			
Comptabilité publique		X		
<b>Savoir-faire</b>				
Animer une équipe			X	
Analyser un projet			X	
Conseiller			X	
Expertiser			X	
Piloter une activité			X	
Rédiger			X	
Synthétiser des informations			X	

**5) DUREE D'AFFECTATION SOUHAITEE**

**6) FORMATIONS D'ADAPTATION**

Possibles.

**7) EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OU AUTRES SOUHAITEES**

Gestion de patrimoine immobilier dans le secteur public.

**8) EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS**

Poste en administration centrale, en services déconcentrés et en collectivité territoriale.

**9) PERSONNES A CONTACTER**

**PERSONNE A CONTACTER : MONSIEUR PASCAL ADAM**  
**DIRECTEUR DE L'EVALUATION DE LA PROGRAMMATION ET DES AFFAIRES FINANCIERES**  
**TÉLÉPHONE : 02.99.87.95.27**  
**MAIL : pascal.adam@justice.fr**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE TERRITORIAL (CTT) MAYOTTE**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Directeurs des services de la PJJ, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article 7 du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 - II. Sous la responsabilité des directeurs territoriaux, les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse sont chargées :

- 1° Du pilotage de la mise en œuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance ;
- 2° De la participation à la coordination des acteurs de la justice civile et pénale des mineurs ;
- 3° De l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques de niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;
- 4° Du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, situés dans leur ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ;
- 5° Des relations avec les organisations représentatives des personnels, notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs territoriaux.

En application de l'article 6 du décret susvisé, les directions territoriales dont le siège correspond à celui du chef lieu de la région, peuvent recevoir délégation du directeur interrégional pour la mission de représentation et de contribution aux politiques publiques confiée aux directions interrégionales.

Les directions territoriales sont chargées également de contribuer à la mise en œuvre des orientations confiées aux DIR.

Les directions territoriales, ayant des configurations diverses, ont une équipe de direction dont le nombre et la composition sont variables : leur fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

**Missions :**

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique territoriale.
- Participer notamment à l'inscription des politiques éducatives dans les politiques publiques.
- Participer à l'articulation des acteurs contribuant à la prise en charge des mineurs, à la construction des parcours.
- Etre ressource, de par son expertise dans un champ donné, pour des professionnels de la direction territoriale et des établissements et services.

#### **Activités :**

- Accompagner, suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations nationales par les établissements et services dans son domaine de compétences
- Favoriser les complémentarités entre les différents acteurs concourant à la prise en charge des mineurs
- Favoriser les réflexions et échanges de pratiques professionnelles
- Accompagner et soutenir les directeurs de services du territoire dans leurs missions.
- Participer à la représentation au sein des instances de la politique de la ville en lien avec les directeurs de services territoriaux de milieu ouvert
- Représenter et participer aux politiques publiques territoriales (Education nationale, jeunesse, sport, santé)
- Participer à la coordination de la mise en œuvre des actions de politique judiciaire de la ville : cellule Justice-Ville, accès au droit, stages de citoyenneté, présence dans les maisons de justice et du droit, mesures du CIV...
- Participer à l'instruction et à l'expertise des dossiers innovants et intéressant l'action éducative, les politiques judiciaires, l'accès à la citoyenneté

#### CONDITIONS PARTICULIERES

En fonction du territoire et des axes de travail fixés dans le projet territorial une lettre de mission spécifique peut compléter les activités ci-dessus

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Référentiel de la PJJ			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Politiques publiques			×	

	Outils et techniques de gestion de projet			×	
	Outils de l'action d'éducation et de l'investigation			×	
	Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Représenter			×	
	Promouvoir une action			×	
	Expliquer			×	
	Conseiller			×	
	Communiquer			×	
	Synthétiser des informations			×	
	Travailler en équipe			×	
	Animer un réseau			×	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum.		Parcours diversifié
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b>		
Tout poste à responsabilité en DT et DIR, PTF et ENPJJ, AC		

<p><b>PERSONNE A CONTACTER :</b></p> <p>Directrice territoriale PJJ de Mayotte</p> <p><a href="mailto:Liliane.vallois@justice.fr">Liliane.vallois@justice.fr</a></p> <p>02-69-60-49-41</p> <p>Chargé de mission Outre-Mer</p> <p><a href="mailto:Catherine.bouissou@justice.fr">Catherine.bouissou@justice.fr</a></p> <p>01-49-</p>
---

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CHARGE DE COMMUNICATION INTERREGIONAL IDFOM**

- Cadre statutaire :** Agent de catégorie A
- Poste ouvert aux :** Attachés d'administration, directeurs des services de la PJJ
- Rattachement hiérarchique :** Directeur interrégional

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article n°5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- 1° La déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse sur son territoire;
- 2° La concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs ;
- 3° L'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques dans le cadre régional ;
- 4° L'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de protection judiciaire de la jeunesse après l'évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes ;
- 5° La préparation et l'exécution du budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique ;
- 6° La gestion des ressources humaines, le recueil et l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que l'élaboration du plan interrégional de formation continue ;
- 7° Les relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs interrégionaux ;
- 8° L'instruction pour le compte du préfet de département des procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;

9° La programmation et la conduite des missions de contrôle et d'audit des établissements et services, lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des politiques éducatives et de l'audit (DPEA),
- la direction des ressources humaines (DRH),
- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI).

Dans l'exercice de ses missions, il est assisté :

- d'une équipe de direction, dont le fonctionnement est fondée sur la collégialité et sur la responsabilité, composée du DIRA, du DPEA, du DRH, du DEPAFI et du chargé de communication,
- d'un collège de direction interrégionale composé de l'équipe de direction et des DT du ressort.

Sous la responsabilité du directeur interrégional et de son adjoint, le chargé de communication interrégional élabore la stratégie de communication de la direction interrégionale. Il pilote les actions de communication interne et externe dans le cadre de cette stratégie. Il participe le cas échéant aux instances de direction et fait partie du réseau national des chargés de communication interrégionaux animé par le service de la communication et des relations extérieures. Il travaille également en liaison avec l'ensemble des correspondants interrégionaux de communication du ministère de la justice et des libertés et des autres partenaires institutionnels du territoire sur les sujets de la justice des mineurs

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

##### **Missions :**

Le chargé de communication interrégional :

- Valorise l'image de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, de ses missions et de ses personnels auprès de l'opinion publique ou des partenaires extérieurs en vue d'assurer sa notoriété et sa compréhension.
- Concourt à la médiatisation du travail éducatif mené auprès des mineurs, et plus largement de la justice des mineurs, et à la restitution fidèle des situations.
- Sensibilise l'ensemble des professionnels aux enjeux de la communication.
- Veille à garantir les droits des mineurs en matière de presse et d'image.
- Accompagne les évolutions et projets de la direction interrégionale en mettant en œuvre des actions de communication interne.

##### **Activités :**

- Elaborer un plan de communication interrégional (diagnostic, actions de communication, budget, bilan) à partir du plan de communication national du SCORE.

- Participer à l'organisation des déplacements, notamment du GDS ou du DPJJ, en relation avec le SCORE et le cabinet du DPJJ.
- Collecter, valoriser et mettre en forme l'information dans le cadre de la stratégie de communication.
- Apporter son expertise pour l'organisation de séminaires, réunions, conférences, salons, publicité des concours...
- Concevoir, participer et alimenter les supports de communication nationaux et interrégionaux (écrits, vidéo, intranet et Internet,...) en lien avec le SCORE.
- Evaluer les dépenses prévisionnelles des actions de communication programmées.
- Favoriser les rencontres du directeur interrégional avec les partenaires institutionnel et associatifs dans le cadre de la politique de communication.
- Mettre en œuvre et faire partager la stratégie de communication interrégionale.
- Gérer et coordonner, en lien avec les services et le SCORE, les relations avec la presse locale.
- Assurer une veille médiatique et législative.
- Apporter un conseil technique au directeur interrégional sur sa communication.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ			x	
	Référentiel de la PJJ			x	
	Contexte politique territorial			x	
	Techniques et supports de communication				x
	Médias			x	
<b>Savoir-faire</b>					
	Mettre en œuvre une technique (photographie, production multimédia)			x	
	Organiser				x
	Communiquer				x
	Gérer les relations médias				x
	Concevoir un support			x	
	Travailler en réseau			x	

	Négocier			×	
	Argumenter			×	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Oui	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS:**

**PERSONNES A CONTACTER :**

M.VAILLANT Benjamin Secrétaire Général tel : 01 49 29 28 60

[benjamin.vaillant@justice.fr](mailto:benjamin.vaillant@justice.fr)

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**Référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale**

**Corps concerné :** Catégorie A

**Poste ouvert aux :** Attaché/Directeur /Chef de service éducatif / professeur technique/ psychologue

**Affectation :** Direction territoriale Mayotte/direction territoriale Seine et Marne/Direction territoriale Seine St Denis

**Rattachement hiérarchique :** directeur territorial

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation croissante de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de la radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

Afin d'assurer la déclinaison de ces missions sur les territoires, des référents sont recrutés au sein de chaque direction territoriale et s'inscrivent dans les politiques des territoires.

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Sous l'autorité du directeur territorial et en coordination avec le référent en DIR, le référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale est chargé de :

- 1- Procéder à l'analyse des informations remontées par les cadres des établissements et services ;
- 2- Aider au traitement des situations individuelles complexes en lien avec l'équipe mobile d'intervention constituées auprès des préfetures d'une part, et les établissements et services SP et SAH, d'autre part ;
- 3- Sur la base des analyses des données générales issues des structures, participer aux instances territoriales de concertation et de coopération pilotées par le Préfet (cellule territoriale de suivi et état-major de sécurité) qui concourent à la prévention et à la lutte contre la radicalisation ;
- 4- Identifier et mettre en œuvre au niveau local tout partenariat utile en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, que ce soit de repérage, d'étayage de l'action éducative auprès des jeunes concernés et de leur famille et de formation des agents. Dans ce cadre, il est également chargé de contribuer à l'organisation d'actions de prévention et d'éducation à la laïcité et la citoyenneté à développer dans les établissements et services ;
- 5- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller le directeur territorial et participer dans son domaine d'activité au pilotage territorial en lien avec le RPI et le conseiller technique formation ;
- 6 – Rédiger régulièrement, en direction du référent DIR en vue d'informer la mission nationale de veille et d'information, une note sur :
  - L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;
  - Les besoins en formation ;
  - Les projets d'actions ;
  - Les difficultés de prise en charge ;
  - Les données générales et non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ (SP et SAH).
- 7 – Contribuer par l'ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la PJJ en matière de laïcité.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Disponibilité, déplacements fréquents.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Institutions judiciaires			X	
	Sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance			X	
	Dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance			X	
	Fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique			X	
	Questions relatives aux phénomènes de radicalisation et de dérives sectaires			X	
<b>Savoir-faire</b>					
	Synthétiser des informations			X	
	Sens de l'analyse			X	
	Conduire un partenariat			X	
	Travailler en équipe				X
	Travailler en mode projet				X
	Rédiger				X

Durée d'affectation souhaitée	Formation d'adaptation	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
	Une formation sera proposée à chaque référent, dans le cadre de sa prise de fonction	

---

**PERSONNE A CONTACTER :**

**MME LILIANE VALLOIS – DIRECTRICE TERRITORIALE MAYOTTE 02 69 60 49 41**

[LILIANE.VALLOIS@JUSTICE.FR](mailto:LILIANE.VALLOIS@JUSTICE.FR)

**PERSONNE A CONTACTER :**

**Mme EVELINGER Christelle Directrice Territoriale SEINE ET MARNE 01 64 10 42 00**

[christelle.evelinger@justice.fr](mailto:christelle.evelinger@justice.fr)

**M.SOULIE Max Directeur Territorial Adjoint 01 64 10 42 00**

[Max.soulie@justice.fr](mailto:Max.soulie@justice.fr)

**PERSONNE A CONTACTER :**

**M.BRIHAT JEAN-CHRISTOPHE DIRECTEUR TERRITORIAL SEINE SAINT DENIS 01 48 10 85 85**

[JEAN-CHRISTOPHE.BRIHAT@JUSTICE.FR](mailto:JEAN-CHRISTOPHE.BRIHAT@JUSTICE.FR)

**M.JEAN-YVES BASSINOT DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT 01 48 10 85 85**

[JEAN-YVES.BASSINOT@JUSTICE.FR](mailto:JEAN-YVES.BASSINOT@JUSTICE.FR)

**Fiche de poste Conseiller Technique en charge des Contrôles de Fonctionnement en Direction  
Inter-Régionale  
DIRPJJ SUD / DPJJ**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Conseiller Technique en charge des Contrôles de Fonctionnement en Direction Inter-Régionale
<b>Corps concernés :</b>	Attachés – Directeur de service – Chef de service éducatif
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice  DPJJ  DIRPJJ SUD  Direction des Missions Educatives
<b>Localisation :</b>	371 rue des arts CS 67633   31 676 LABÈGE CEDEX
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

### **I - Missions et organisation de la direction interrégionale**

En application de la note du 22 septembre 2016 relative aux conditions d'application du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur inter-régional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse assure :

- la mise en œuvre des orientations nationales et veille à ses déclinaisons par les DT ;
- le pilotage des actions relevant de ses attributions ;
- l'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin de garantir la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional, notamment en matière de politiques d'insertion et de santé ;
  - l'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de la PJJ en lien avec les autorités compétentes ;
  - l'élaboration, en lien avec les DT, des schémas d'organisation visant à assurer une cohérence et un maillage territorial des dispositifs en faveur des jeunes (placement, détention, insertion) ;
  - l'instruction, pour le compte des préfets, des procédures prévues par le CASF relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;
  - le contrôle de l'activité et du fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH situés sur son ressort, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité ;
  - le contrôle de gestion dans une logique d'efficience ;
  - la responsabilité du budget opérationnel de programme (BOP) au sein du programme n° 182 « protection judiciaire de la jeunesse » et des unités opérationnelles ;
  - la répartition et la gestion des crédits alloués pour le SAH ;
  - la programmation des opérations immobilières permettant de disposer de locaux conformes aux cahiers des charges des unités en lien avec le responsable de programme, RPROG ;
  - l'organisation et la conduite du dialogue social ;
  - l'allocation des moyens humains et financiers au sein des établissements et services du SP ;
  - la gestion des ressources humaines dans le cadre des actes déconcentrés ;

- la politique de communication et sa mise en œuvre ;
- la maîtrise des risques identifiés à tous les niveaux sur son ressort.

Pour mettre en œuvre les attributions qui lui sont confiées, le DIR est secondé par un DIR adjoint. Ils s'appuient sur une équipe de direction qui se compose :

- d'un directeur des missions éducatives (DME)
- d'un directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières, de l'immobilier et de l'informatique (DEPAFI)
- d'un directeur des ressources humaines (DRH)

Ces trois derniers dirigent chacun une direction qui est placée sous leur autorité.

Des chargés de missions assistent également le DIR dans des attributions spécifiques : un responsable de la maîtrise des risques (RMR), un référent laïcité et citoyenneté (RLC) et un chargé de communication.

## **II – Contexte**

Le Conseiller Technique en charge des Contrôles de Fonctionnement en DIR exerce sous la responsabilité du DME, assisté d'un DME adjoint, dans une équipe de sept conseillers techniques.

La DME contribue à la réalisation du projet stratégique interrégional par la programmation de la mise en œuvre et du suivi des orientations nationales concernant la prise en charge éducative des publics sous protection judiciaire.

Elle participe à la définition du cadre des politiques éducatives en lien avec les missions dévolues à la protection judiciaire de la jeunesse et en cohérence avec les politiques publiques et partenariales.

Elle garantit l'amélioration continue de la qualité de l'exécution des missions par des méthodologies appropriées (contrôles de fonctionnement, études thématiques, évaluations et conseils).

Elle concourt à la mise en œuvre d'une politique de prise en charge de la jeunesse au civil et au pénal et s'assure des moyens mobilisés afin d'organiser la cohérence et la continuité des parcours des jeunes avec l'ensemble des partenaires.

Elle contribue à la diffusion des outils et des référentiels en lien avec les directions territoriales.

## **III - Missions**

Au sein de la direction des missions éducatives, le Conseiller Technique en charge des Contrôles de Fonctionnement, sous l'autorité du DME :

- participe à la déclinaison des politiques éducatives nationales sur l'inter-région, à la coordination et à l'animation de celles-ci,
- contribue à la mise en œuvre de la politique éducative inter-régionale de prise en charge des jeunes dans le cadre civil et pénal, et est susceptible d'être mobilisé sur toute question d'ordre institutionnelle et pédagogique,
- assure une fonction d'expertise et de conseil et participe au suivi des dispositifs mis en œuvre par la PJJ dans le cadre des dossiers dont il a la charge et peut faire des propositions de travail et de réflexions au DME dans ses dossiers,
- en application du plan de maîtrise des risques, met en œuvre les contrôles de fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH et des DT :
  - o effectue un double contrôle de conformité : application des règles, des référentiels et

- atteinte des résultats visés,
- o évalue l'efficacité globale de la structure contrôlée,
  - réalise des études thématiques et/ou des évaluations des dispositifs et modalités de prises en charge,
    - concourt à la valorisation, à l'amélioration et à la diffusion des bonnes pratiques éducatives à destination des établissements et des services des secteurs public et associatif habilité,
    - peut être appelé à contribuer aux réflexions sur les pratiques entre les différents territoires et à la recherche des complémentarités et à la cohérence entre les différents acteurs de la protection de l'enfance,
    - participe à l'exploitation des rapports d'évaluations internes et externes,
    - collabore avec le RLC dans le cadre de la mission éducative et des valeurs portées par la note d'orientation,
    - peut être appelé à participer, en lien avec le contrôleur de gestion, à la mise en place des indicateurs de pilotage, de suivi et de contrôle de l'évaluation de l'action éducative, ainsi qu'à leur analyse,
    - a une fonction de veille et de soutien aux DT dans les politiques publiques qui lui sont confiées (insertion, culture, santé, sport),
    - assure la coordination au niveau inter-régional des manifestations nationales dont il est chargé,
    - peut participer aux contrôles de dysfonctionnement.

#### IV - Compétences requises

Intitulé	Niveau recherché			
	S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise				
Connaissances de l'institution PJJ et de son environnement			X	
Connaissances des partenaires et dispositifs institutionnels			X	
Connaissances de l'évolution des politiques publiques			X	
Connaissances des techniques d'entretien			X	
Capacité de représentation			X	
Capacités organisationnelles et relationnelles			X	
Esprit d'analyse et de synthèse			X	
Aptitude à travailler en équipe			X	
Capacité d'animation de réunions et de groupes de travail			X	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b> 3 ans minimum	<b>Formation d'adaptation</b> Les conseillers techniques sont amenés à suivre une formation d'adaptation obligatoire pour mener des contrôles de fonctionnement, à l'issue de laquelle une validation est nécessaire.	<b>Conditions particulières</b> Disponibilité et déplacements sur l'ensemble de l'inter-région.
---	--	--

<b>Renseignements et candidatures :</b>  <b>Nicolas GINOUX, directeur adjoint des missions éducatives – 05 61 00 79 00 / <a href="mailto:dirpjj-sud@justice.fr">dirpjj-sud@justice.fr</a></b>
---

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE TERRITORIAL (CTT)**

**Corps concerné :** Directeurs de service de la PJJ, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Conseillers techniques de service social

**Poste ouvert aux :** Catégorie A

**Affectation :** **Ministère de la justice**

**Direction de la protection judiciaire de la jeunesse**

**Direction territoriale Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées,**

**805 Voie L'Occitane – CS 87698 – 31676 LABEGE CEDEX**

**Rattachement hiérarchique :** Directrice territoriale

**CONSEILLER TECHNIQUE TERRITORIAL (CTT)**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Postes ouverts aux :** Directeurs des services de la PJJ, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la

PJJ, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 et de la note d'organisation territoriale NORJUSF1631235N du 22 septembre 2016, publiée le 6 décembre 2016, sous la responsabilité du directeur territorial, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique territoriale au bénéfice de la continuité des parcours éducatifs ;
- le pilotage de la mise en œuvre des orientations de la PJJ déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale de protection de l'enfance ;
- la concertation entre les acteurs de la justice des mineurs ;
- la contribution de la PJJ aux politiques publiques au niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;

- la mise en place des articulations institutionnelles garantissant la continuité des parcours des jeunes confiés par l'autorité judiciaire ;
- le suivi et le contrôle de l'activité et du fonctionnement des établissements et services du secteur public (SP) et du secteur associatif habilité (SAH), afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires et la mise en œuvre des plans d'action ou d'amélioration résultants des différents contrôles réalisés comme des constats issus des évaluations internes ;
- l'organisation des relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des instances consultatives territoriales instituées réglementairement ;
- un soutien aux directeurs de service (DS) dans la mise en œuvre de leurs missions.

Dans le cadre d'une **délégation formalisée**, le directeur interrégional confie au directeur territorial le pilotage politique du SAH conjoint et peut lui confier la représentation et la contribution de la PJJ dans le cadre des politiques publiques de niveau régional.

Pour mettre en œuvre les attributions qui lui sont confiées, le DT est secondé par un DT adjoint. Ils s'appuient sur une équipe de direction qui se compose :

- d'un ou de deux responsables des politiques institutionnelles (RPI) ;
- d'un responsable de l'appui au pilotage territorial (RAPT).

Le DT est assisté *a minima* d'un référent laïcité et citoyenneté ainsi que d'agents assurant les fonctions de conseillers en matière de prévention, de formation et de systèmes d'information.

Le conseiller technique territorial (CTT) relève de la ligne fonctionnelle missions éducatives

<b>MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE</b>
---------------------------------------

En fonction des besoins identifiés dans le projet territorial, le directeur territorial confie au conseiller technique un ou deux dossiers de fond nécessitant un niveau d'expertise particulier (insertion professionnelle, protection de l'enfance, accès au droit, sport, culture...) favorisant la prise en charge des jeunes par les établissements et services du ressort.

Dans son domaine d'intervention, en lien avec le RPI, le conseiller technique territorial:

**1) Assure une fonction d'expertise auprès du directeur territorial dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet territorial.**

- Il identifie les ressources, analyse les besoins du territoire dans son domaine d'intervention et propose des actions à mener pour y répondre. Il contribue à la définition des orientations stratégiques à l'échelon territorial.
- Il prépare les fonds de dossiers pour le DT et le DTA.
- Il suit et évalue les actions de son champ d'expertise mises en œuvre sur le territoire.
- Il représente le directeur territorial dans les instances techniques relatives à la mise en œuvre des politiques publiques et s'assure de la prise en compte des besoins des jeunes sous protection judiciaire.

**2) En tant que personne ressource, il apporte un soutien aux directeurs de service et aux équipes.**

- Il assure une veille pour mettre à jour les connaissances dans son champ d'expertise et met en place des outils de diffusion.
- Il anime des espaces de réflexion et d'échanges sur les pratiques professionnelles.
- Il développe les outils et instances de travail pour favoriser une meilleure connaissance des dispositifs mobilisables au bénéfice des jeunes confiés.
- Il soutient les établissements et services dans la mise en œuvre de projets éducatifs.

**3) Développe le réseau dans son champ d'intervention en soutien de l'action éducative.**

- Il identifie et démarché les partenaires.
- Il prépare les conventions partenariales à l'appui des accords-cadres nationaux.
- Il favorise les articulations entre les partenaires et les équipes éducatives permettant le développement de projet éducatif.
- Il contribue à l'animation du réseau partenarial.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

En fonction du territoire et des axes de travail fixés dans le projet territorial une lettre de mission spécifique peut compléter les activités ci-dessus.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Politiques publiques		x		
	Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation			x	
	Droit pénal			x	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			x	
	Orientations stratégiques de la PJJ			x	
	Cadre normatif de la PJJ			x	
	Outils de l'action d'éducation et de l'investigation			x	

	Techniques d'animation de groupe			x	
	Techniques et supports de communication			x	
<b>Savoir-faire</b>					
	Conseiller				x
	Synthétiser des informations			x	
	Promouvoir une démarche			x	
	Mener une veille		x		
	Animer une réunion			x	
	Conduire un partenariat			x	
	Analyser un besoin			x	
	Expertiser				x
	Instruire un dossier			x	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum.		
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b>		
Tout poste à responsabilité en DT et DIR, PTF et ENPJJ, AC		

<p><b>PERSONNE A CONTACTER :</b></p> <p><b>Mme POUIT Corinne, Directrice Territoriale</b></p> <p><b>Direction territoriale PJJ Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées</b></p> <p>805 Voie L'Occitane, 31676 LABEGE CEDEX</p> <p>Les candidatures (CV, lettre de motivation) seront adressées, par messagerie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:dtppj-toulouse@justice.fr">dtppj-toulouse@justice.fr</a></p>
---

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**Référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale**

**Corps concerné :** Attachés, directeur des services, Chef de Service Educatif, Psychologue, Professeur Technique

**Poste ouvert aux :** Catégorie A

**Affectation :** Ministère de la justice

**Direction de la protection judiciaire de la jeunesse**

**Direction territoriale PJJ Gard/Lozère**

**Direction territoriale PJJ Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées**

**Direction territoriale PJJ Pyrénées Orientales / Aude**

**Direction territoriale PJJ Tarn/Aveyron**

**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL**

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation croissante de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

Afin d'assurer la déclinaison de ces missions sur les territoires, des référents sont recrutés au sein de chaque direction territoriale et s'inscrivent dans les politiques des territoires.

#### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Sous l'autorité du directeur territorial et en coordination avec le référent en DIR, le référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale est chargé de :

- 1- Procéder à l'analyse des informations remontées par les cadres des établissements et services ;
- 2- Aider au traitement des situations individuelles complexes en lien avec l'équipe mobile d'intervention du Secrétariat Général-Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance/Commissariat général à l'égalité des territoires d'une part et les établissements et services SP et SAH, d'autre part ;
- 3- Sur la base des analyses des données générales issues des structures, participer aux instances territoriales de concertation et de coopération pilotées par le Préfet (cellule territoriale de suivi et état-major de sécurité) qui concourent à la prévention et à la lutte contre la radicalisation ;
- 4- Identifier et mettre en œuvre au niveau local tout partenariat utile en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, que ce soit de repérage, d'étayage de l'action éducative auprès des jeunes concernés et de leur famille et de formation des agents. Dans ce cadre, il est également chargé d'élaborer les contenus des modules de stage de citoyenneté et les modalités des mesures de réparation relatifs aux notions de liberté de conscience, liberté de cultes et principe de laïcité et de promotion de la citoyenneté à développer dans les établissements et services ;
- 5- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller le directeur territorial et participer dans son domaine d'activité au pilotage territorial en lien fonctionnel avec le RPI et le conseiller technique formation ;
- 6 – Rédiger régulièrement, en direction du référent DIR en vue d'informer la mission nationale de veille et d'information, une note sur :
  - L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;
  - Les besoins en formation ;
  - Les projets d'actions ;
  - Les difficultés de prise en charge ;

- Les données générales et non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ (SP et SAH).

7 – Contribuer par l'ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la PJJ en matière de laïcité.

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Disponibilité, déplacements fréquents.

<b>CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE</b>
---

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Institutions judiciaires			X	
	Sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance			X	
	Dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance			X	
	Fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique			X	
	Questions relatives aux phénomènes de radicalisation et de dérives sectaires			X	
<i>Savoir-faire</i>					
	Synthétiser des informations			X	
	Sens de l'analyse			X	
	Conduire un partenariat			X	
	Travailler en équipe				X
	Travailler en mode projet				X
	Rédiger				X

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formation d'adaptation</b>  Une formation sera proposée à chaque référent, dans le cadre de sa prise de	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
--------------------------------------	--	--

	fonction.	
--	-----------	--

**PERSONNE A CONTACTER :**

**M. LE GALL Noël, Directeur Territorial**

**Direction territoriale PJJ Gard/Lozère**

6 rue du Mail, 30918 NÎMES CEDEX 2

Les candidatures (CV, lettre de motivation) seront adressées, par messagerie électronique à l'adresse suivante : [dpjj-nimes@justice.fr](mailto:dpjj-nimes@justice.fr)

**PERSONNE A CONTACTER**

**Mme POUIT Corinne, Directrice Territoriale**

**Direction territoriale PJJ Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées**

805 Voie L'Occitane, 31676 LABEGE CEDEX

Les candidatures (CV, lettre de motivation) seront adressées, par messagerie électronique à l'adresse suivante : [dpjj-toulouse@justice.fr](mailto:dpjj-toulouse@justice.fr)

**PERSONNE A CONTACTER :**

**Mme MOUGLI KHADDOUJ, Directrice Territoriale**

**Direction territoriale PJJ Pyrénées Orientales / Aude**

9 Espace Méditerranée, 66000 Perpignan

Les candidatures (CV, lettre de motivation) seront adressées, par messagerie électronique à l'adresse suivante : [dpjj-perpignan@justice.fr](mailto:dpjj-perpignan@justice.fr)

**PERSONNE A CONTACTER :**

**Mme MATHIEU Karine, Directrice Territoriale**

**Direction territoriale PJJ Tarn/Aveyron**

11 rue Louis Vicat, 81000 ALBI

Les candidatures (CV, lettre de motivation) seront adressées, par messagerie électronique à l'adresse suivante : [dpjj-albi@justice.fr](mailto:dpjj-albi@justice.fr)

## FICHE DE POSTE

### CONSEILLER TECHNIQUE DE PROMOTION SANTE EN DIRECTION TERRITORIALE VAR

<b>Corps concernés :</b>	Infirmiers, agents formés à la santé publique ou cadres de santé public
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Var
<b>Localisation :</b>	199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR
<b>Poste profilé :</b>	Oui

### CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

En application de l'article 7 du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 - II. Sous la responsabilité des directeurs territoriaux, les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse sont chargées :

- 1° Du pilotage de la mise en œuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance ;
- 2° De la participation à la coordination des acteurs de la justice civile et pénale des mineurs ;
- 3° De l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques de niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;
- 4° Du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, situés dans leur ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ;
- 5° Des relations avec les organisations représentatives des personnels, notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs territoriaux.

En application de l'article 6 du décret susvisé, les directions territoriales dont le siège correspond à celui du chef lieu de la région, peuvent recevoir délégation du directeur interrégional pour la mission de représentation et de contribution aux politiques publiques confiées aux directions interrégionales

Les directions territoriales sont chargées également de contribuer à la mise en œuvre des orientations confiées aux DIR.

Les directions territoriales, ayant des configurations diverses, ont une équipe de direction dont le nombre et la composition sont variable : leur fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité.

Ainsi, le directeur territorial est assisté dans l'exercice de ses missions :

- d'une équipe de direction composée, suivant la configuration de la direction territoriale, d'un directeur territorial adjoint, d'un responsable des politiques institutionnelles et d'un responsable de l'appui au pilotage territorial,

- d'un collège de direction composé de l'équipe de direction et des directeurs de services et d'établissements du ressort.

Un ou plusieurs conseiller(s) technique(s), un personnel de santé apportent également leur concours au directeur territorial dans le pilotage opérationnel des missions sur le territoire.

missions et activités du poste
--------------------------------

Missions :

- Concourir sous l'autorité du directeur territorial à l'inscription de la PJJ dans les politiques régionales de santé.
- Concourir sous l'autorité du directeur territorial à la mise en place de l'animation et de la coordination des directions territoriales du ressort de la région pour la définition de la politique régionale en matière de santé et le portage auprès des instances régionales (ARS).
- Institutionnaliser des relations de travail avec les partenaires régionaux ayant à connaître des publics qui ont les mêmes besoins en santé
- Etre ressource pour les professionnels sur ces champs d'activités

Activités :

- En appui au Directeur territorial siège de région, animer et coordonner le collège de concertation des directions territoriales du ressort de la région afin de construire, évaluer et ajuster si nécessaire une politique de santé commune et cohérente.
- Porter auprès des instances régionales de santé les actions arrêtées au sein du collège de concertation.
- Conduire une réflexion avec les partenaires régionaux en matière de santé.
- Réaliser un diagnostic inter territorial de santé en concertation avec toutes les DT de la région
- Contribuer, en soutien aux DT de la région, au montage des dossiers et recherches de financements en lien avec les priorités de santé retenues par les programmes de l'ARS.
- Représenter le DT auprès des interlocuteurs institutionnels et des instances relatives à la santé.
- Etre personne ressource pour les professionnels sur les dispositifs spécifiques de santé (prévention des risques, maltraitance et violence sexuelle, handicap ...).

Connaissances et savoir-faire requis pour occuper le poste
--

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
Connaissances					
	Santé publique				×
	Environnement et partenaires dans le secteur de la Santé				×
	Techniques de planification, de pilotage et d'évaluation			×	
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Contexte socio-économique territorial			×	
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	

	Référentiel de la PJJ		×		
	Psychologie et sociologie des adolescents			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Diagnostiquer			×	
	Conduire un projet			×	
	Conseiller			×	
	Animer une réunion				×
	Représenter			×	
	Communiquer				×
	Travailler en équipe				×
	Travailler en réseau			×	

Durée d'affectation souhaitée  3 ans minimum	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
--	-----------------------------------	--

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**  
Conseiller technique en Direction Interrégionale - Infirmier de promotion santé en CEF

**Personne à contacter :**  
  
Directrice Territoriale : Madame Christiane BUONAVIA  
  
Tél.: 04.98.01.63.80 - Fax: 04.98.01.63.99  
  
Mail: [dtjj-la-valette-du-var@justice.fr](mailto:dtjj-la-valette-du-var@justice.fr)  
  
L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR

## Fiche de poste DIR PJJ SUD EST

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale
<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Directeurs, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Psychologues, attachés
<b>Affectation :</b>	<b>Direction territoriale</b>
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur territorial

---

La DPJJ est la direction de la justice des mineurs. A ce titre, elle :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en œuvre — principalement au pénal — les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

Devant le constat de la radicalisation croissante de jeunes adultes et adolescents, le gouvernement s'est engagé dans un plan de lutte contre ce phénomène.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs, la DPJJ crée une mission nationale de veille et d'information rattachée au cabinet de la Directrice de la PJJ.

La mission aura pour rôle essentiel d'assurer la coordination et le soutien aux professionnels qui concourent à la prévention de radicalisation dans le cadre de la mission éducative.

Dans ce cadre, un référent rattaché à la mission nationale de veille et d'information, est nommé dans chaque direction interrégionale (DIR).

Afin d'assurer la déclinaison de ces missions sur les territoires, des référents sont recrutés au sein de chaque direction territoriale et s'inscrivent dans les politiques des territoires.

## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Sous l'autorité du directeur territorial et en coordination avec le référent en DIR, le référent laïcité et citoyenneté en direction territoriale est chargé de :

- 1- Procéder à l'analyse des informations remontées par les cadres des établissements et services ;
- 2- Aider au traitement des situations individuelles complexes en lien avec l'équipe mobile d'intervention du Secrétariat Général-Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance/Commissariat général à l'égalité des territoires d'une part et les établissements et services SP et SAH, d'autre part ;
- 3- Sur la base des analyses des données générales issues des structures, participer aux instances territoriales de concertation et de coopération pilotées par le Préfet (cellule territoriale de suivi et état-major de sécurité) qui concourent à la prévention et à la lutte contre la radicalisation ;
- 4- Identifier et mettre en œuvre au niveau local tout partenariat utile en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation, que ce soit de repérage, d'étayage de l'action éducative auprès des jeunes concernés et de leur famille et de formation des agents. Dans ce cadre, il est également chargé d'élaborer les contenus des modules de stage de citoyenneté et les modalités des mesures de réparation relatifs aux notions de liberté de conscience, liberté de cultes et principe de laïcité et de promotion de la citoyenneté à développer dans les établissements et services ;
- 5- Rédiger les synthèses nécessaires afin d'informer et conseiller le directeur territorial et participer dans son domaine d'activité au pilotage territorial en lien fonctionnel avec le RPI et le conseiller technique formation ;
- 6 – Rédiger régulièrement, en direction du référent DIR en vue d'informer la mission nationale de veille et d'information, une note sur :
  - L'état des partenariats en matière de prévention de la radicalisation ;
  - Les besoins en formation ;
  - Les projets d'actions ;
  - Les difficultés de prise en charge ;
  - Les données générales et non nominatives sur les phénomènes (ou risques) de radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ (SP et SAH).
- 7 – Contribuer par l'ensemble de ces travaux, en lien avec la mission nationale à l'élaboration d'un référentiel juridique, pédagogique, culturel soutenant l'action de la PJJ en matière de laïcité.

## CONDITIONS PARTICULIERES

Disponibilité, déplacements fréquents.

## CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise				
<b>Connaissances</b>					
	Institutions judiciaires			X	

	Sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance			X	
	Dispositifs de coordination en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance			X	
	Fonctionnement des réseaux sociaux et de la culture numérique			X	
	Questions relatives aux phénomènes de radicalisation et de dérives sectaires			X	
<b>Savoir-faire</b>					
	Synthétiser des informations			X	
	Sens de l'analyse			X	
	Conduire un partenariat			X	
	Travailler en équipe				X
	Travailler en mode projet				X
	Rédiger				X

Durée d'affectation souhaitée	Formation d'adaptation	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
	Une formation sera proposée à chaque référent, dans le cadre de sa prise de fonction.	

**PERSONNES A CONTACTER :**

**Renseignements et candidatures :**

Directeur territorial BOUCHES DU RHONE: [M Luc CHARPENTIER](#)

Directrice territoriale adjointe: [Mme Michèle PAQUENTIN](#)

141 avenue du Prado

CS 90016 – 13295 MARSEILLE Cedex 08

Tél.: 04.96.19.90.05

Mail: [dtjj-marseille@justice.fr](mailto:dtjj-marseille@justice.fr)

**Renseignements et candidatures :**

**Directrice Territoriale VAR:** [Mme Christiane BUONAVIA](#)

Directrice Territoriale Adjointe: [Mme Corinne TERRIER](#)

L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Fax: 04.98.01.63.99

[dtjj-la-valette-du-var@justice.fr](mailto:dtjj-la-valette-du-var@justice.fr) Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR

Tél.: 04.98.01.63.80 -

**Renseignements et candidatures :**

**Benoît BELVALETTE, directeur territorial Alpes Vaucluse,**

Tél.: 04.32.74.33.80 - Fax: 04.32.74.33.81

Mail: [dtjj-avignon@justice.fr](mailto:dtjj-avignon@justice.fr)

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CHARGE DE COMMUNICATION INTERREGIONAL SUD OUEST**

- Cadre statutaire :** Agent de catégorie A
- Poste ouvert aux :** Attachés d'administration, directeurs des services de la PJJ
- Rattachement hiérarchique :** Directeur interrégional

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- 1° La déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse sur son territoire ;
- 2° La concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs ;
- 3° L'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques dans le cadre régional ;
- 4° L'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de protection judiciaire de la jeunesse après l'évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes ;
- 5° La préparation et l'exécution du budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique ;
- 6° La gestion des ressources humaines, le recueil et l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que l'élaboration du plan interrégional de formation continue ;
- 7° Les relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs interrégionaux ;
- 8° L'instruction pour le compte du préfet de département des procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;
- 9° La programmation et la conduite des missions de contrôle et d'audit des établissements et services, lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse.

Le directeur interrégional organise son service en trois directions placées chacune sous l'autorité d'un directeur :

- la direction des missions éducatives (DME)
- la direction des ressources humaines (DRH)
- la direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières (DEPAFI)

Dans l'exercice de ses missions, il est assisté :

- d'une équipe de direction, dont le fonctionnement est fondé sur la collégialité et sur la responsabilité, composée du DIRA, du DME, du DRH, du DEPAFI et du chargé de communication
- d'un collège de direction interrégional composé de l'équipe de direction et des DT du ressort.

Sous la responsabilité du directeur interrégional et de son adjoint, le chargé de communication interrégional élabore la stratégie de communication de la direction interrégionale. Il pilote les actions de communication interne et externe dans le cadre de cette stratégie. Il participe le cas échéant aux instances de direction et fait partie du réseau national des chargés de communication interrégionaux animé par le service de la communication et des relations extérieures. Il travaille également en liaison avec l'ensemble des correspondants interrégionaux de communication du ministère de la justice et des libertés et des autres partenaires institutionnels du territoire sur les sujets de la justice des mineurs.

#### missions et activités du poste

Missions :

Le chargé de communication interrégional :

- valorise l'image de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, de ses missions et de ses personnels auprès de l'opinion publique ou des partenaires extérieurs en vue d'assurer sa notoriété et sa compréhension.
- concourt à la médiatisation du travail éducatif mené auprès des mineurs, et plus largement de la justice des mineurs, et à la restitution fidèle des situations.
- sensibilise l'ensemble des professionnels aux enjeux de la communication.
- veille à garantir les droits des mineurs en matière de presse et d'image.
- accompagne les évolutions et projets de la direction interrégionale en mettant en œuvre des actions de communication interne.

Activités :

- Elaborer un plan de communication interrégional (diagnostic, actions de communication, budget, bilan) à partir du plan de communication national du SCORE
- Participer à l'organisation des déplacements, notamment du GDS ou du DPJJ, en relation avec le SCORE et le cabinet du DPJJ
- Collecter, valoriser et mettre en forme l'information dans le cadre de la stratégie de communication
- Apporter son expertise pour l'organisation de séminaires, réunions, conférences, salons, publicité des concours...
- Concevoir, participer et alimenter les supports de communication nationaux et interrégionaux (écrits, vidéo, intranet et Internet,...) en lien avec le SCORE
- Evaluer les dépenses prévisionnelles des actions de communication programmées
- Favoriser les rencontres du directeur interrégional avec les partenaires institutionnel et associatifs dans le cadre de la politique de communication.
- Mettre en œuvre et faire partager la stratégie de communication interrégionale
- Gérer et coordonner, en lien avec les services et le SCORE, les relations avec la presse locale
- Assurer une veille médiatique et législative
- Apporter un conseil technique au directeur interrégional sur sa communication

Connaissances et savoir-faire requis pour occuper le poste

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Référentiel de la PJJ			×	
	Contexte politique territorial			×	
	Techniques et supports de communication				×
	Médias			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Mettre en œuvre une technique (photographie, production multimédia)			×	
	Organiser				×
	Communiquer				×
	Gérer les relations médias				×
	Concevoir un support			×	
	Travailler en réseau			×	
	Négocier			×	
	Argumenter			×	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Oui	

EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS:

Personnes à contacter :

Marie-Paule MARIN, Directrice interrégionale adjointe : 05 56 79 77 04

Jean-Michel BLANCHON, Directeur des ressources humaines : 05 56 79 46 65

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE CHARGE DES CONTROLES DE FONCTIONNEMENT SUD OUEST**

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Directeurs des services de la PJJ, Attachés d'administration, Professeurs techniques,  Chefs de service éducatif
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur des missions éducatives

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 et de la note d'organisation territoriale NORJUSF1631235N du 22 septembre 2016, publiée le 6 décembre 2016, sous la responsabilité du directeur interrégional, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- la mise en œuvre des orientations nationales et veille à ses déclinaisons par les DT ;
- le pilotage des actions relevant de ses attributions ;
- l'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin de garantir la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional, notamment en matière de politiques d'insertion et de santé;
- l'organisation de la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de PJJ en lien avec les autorités compétentes ;
- l'élaboration, en lien avec les DT, des schémas d'organisation visant à assurer une cohérence et un maillage territorial des dispositifs en faveur des jeunes (placement, détention, insertion) ;
- l'instruction, pour le compte des préfets, des différentes procédures administratives prévues par le code de l'action sociale et des familles (CASF) relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire ;
- le contrôle de l'activité et du fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH situés sur son ressort, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité ;
- le contrôle de gestion dans une logique d'efficience ;

- la responsabilité du budget opérationnel de programme (BOP) au sein du programme n° 182 « protection judiciaire de la jeunesse » et des unités opérationnelles;
- la répartition et la gestion des crédits alloués pour le SAH ;
- la programmation des opérations immobilières permettant de disposer de locaux conformes aux cahiers des charges des unités en lien avec le responsable de programme, RPROG ;
- l'organisation et la conduite du dialogue social ;
- l'allocation des moyens humains et financiers au sein des établissements et services du SP;
- la gestion des ressources humaines dans le cadre des actes déconcentrés ;
- la politique de communication et sa mise en œuvre ;
- la maîtrise des risques identifiés à tous les niveaux sur son ressort.

Pour mettre en œuvre les attributions qui lui sont confiées, le DIR est secondé par un DIR adjoint. Ils s'appuient sur une équipe de direction qui se compose :

- d'un directeur des missions éducatives (DME);
- d'un directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières, de l'immobilier et de l'informatique (DEPAFI) ;
- d'un directeur des ressources humaines (DRH).

Ces trois derniers dirigent chacun une direction qui est placée sous leur autorité.

Des chargés de mission assistent également le DIR dans des attributions spécifiques : un responsable de maîtrise des risques en DIR (RMR), un référent laïcité et citoyenneté (RLC), un chargé de communication.

En matière de politiques éducatives, l'action de la DIR consiste à garantir, d'une part, le déploiement des orientations nationales et leur mise en œuvre opérationnelle par les DT et, d'autre part, l'amélioration continue de

la qualité de l'exécution des missions qui leur sont confiées par des méthodologies dédiées (contrôles de fonctionnement, études thématiques, évaluations, conseil).

**Le DME organise, en application du plan de maîtrise des risques, la mise en œuvre des contrôles de fonctionnement des établissements et services du SP et du SAH, des DT en concertation avec le RMR, le DEPAFI et le DRH.**

En concertation avec le RMR, il propose préalablement la programmation des contrôles dans le cadre d'un plan de gestion des risques, au DIR, en comité de maîtrise des risques.

Il s'assure de leur réalisation effective et accompagne les DT/RPI/RAPT dans la mise en œuvre des préconisations qui en sont issues.

### **Missions**

Le contrôle de fonctionnement, principale mission des CTCF, procède d'un examen méthodique et objectif des pratiques et des procédures dans les établissements et services du SP et du SAH et des directions territoriales au sein de l'inter région.

Fondé sur le constat issu d'une procédure contradictoire, et réalisé en binôme sous l'autorité du DME, il donne lieu à des préconisations suivies de plans d'actions d'amélioration, une diffusion des bonnes pratiques dans l'ensemble de l'institution et une contribution à l'élaboration de la cartographie des risques de la DIR ainsi qu'à l'élaboration des plans d'action destinés à sécuriser les processus.

Les deux missions essentielles du conseiller technique chargé des contrôles de fonctionnement sont les suivantes :

- Analyser l'organisation et le fonctionnement des établissements et services et des DT au travers de différents contrôles :
  - Mener les contrôles de fonctionnement ;
  - Réaliser des contrôles thématiques ;
  - Participer selon les situations aux contrôles de dysfonctionnement en apportant notamment un appui méthodologique.
- Au titre de la transversalité et au regard de leur connaissance de l'institution, contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative inter-régionale de prise en charge des mineurs dans le cadre civil et pénal.

### **Activités :**

#### **Analyser l'organisation et le fonctionnement des établissements et services et des DT au travers de différents contrôles :**

Dans le respect de la charte de déontologie des conseillers techniques chargés des contrôles de fonctionnement (Cf. guide des contrôles) de la protection judiciaire de la jeunesse :

- Organiser les contrôles.
- Préparer les contrôles de fonctionnement ou thématiques : analyse des documents recueillis, élaboration des questionnaires et des guides d'entretien au regard du périmètre du contrôle de fonctionnement.
- Réaliser les entretiens sur site en vue de :
  - Vérifier la conformité de l'activité aux missions et aux orientations ;
  - Vérifier la conformité aux textes législatifs, réglementaires et aux procédures ;
  - Apprécier la qualité des prestations rendues par la structure contrôlée ;
  - Evaluer les écarts entre les résultats obtenus et les objectifs fixés ;
  - Analyser ces écarts.
- Restituer, à l'issue de la phase sur site, les premiers constats lors de la réunion de clôture.
- S'inscrire dans une procédure d'échange et contradictoire.
- Rédiger un rapport faisant apparaître les constats et formulant des préconisations.
- Participer à la réunion de suite pilotée par le DIR en présence du DT et le directeur du service contrôlé.
- Etre force de proposition sur le processus de contrôle de fonctionnement

- Participer à la demande du DIR sur proposition du RMR à des contrôles sur incident/dysfonctionnement, notamment lorsque la mission nécessite un appui méthodologique de leur part.

**Au titre de la transversalité et au regard de leur connaissance de l'institution, contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative inter-régionale de prise en charge des mineurs dans le cadre civil et pénal :**

- Etre en appui aux CT sur leurs dossiers et missions, en fonction de leur compétence dans un domaine.
- Participer à des instances, des événements interrégionaux en fonction de leur connaissance dans un domaine.
- Contribuer au plan de maîtrise des risques interrégional, en proposant notamment des actions susceptibles d'améliorer les processus de travail de l'institution.

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Disponibilité, déplacements sur l'ensemble de l'inter région.

<b>CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE</b>
---

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Référentiels de la PJJ			×	
	Institutions et politiques administratives, juridiques et financières			×	
	Droit public et droit de la fonction publique			×	
	Pédagogie			×	
	Orientations stratégiques de la PJJ			×	
	Techniques d'entretien			×	
	Outils de gestion et applications métiers			×	
	Textes et méthodologie de l'évaluation et du contrôle				×
	Méthodologie du contrôle interne et de la maîtrise -des risques			×	
<b>Savoir-faire</b>					

	Conduire un entretien			×	
	Organiser une activité			×	
	Synthétiser des informations			×	
	Travailler en équipe			×	
	Mettre en œuvre une méthode			×	
	Contrôler				×
	Rendre Compte			×	
	Représenter			×	

Durée d'affectation souhaitée	Formation d'adaptation	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	A leur prise de fonction, les CTCF suivent une formation d'adaptation obligatoire à l'issue de laquelle une validation est nécessaire	Dans l'un des trois domaines pédagogique, administratif et financier.

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**

Tout poste à responsabilité au sein des DT, DIR, PTF, ENPJJ, AC

**PERSONNE A CONTACTER :**

Joëlle TEUMA, Directrice des missions éducatives : 05 57 35 10 13 [joelle.teuma@justice.fr](mailto:joelle.teuma@justice.fr)

Christine ANTON, Directrice adjointe des missions éducatives : 05 56 79 66 02  
[christine.anton@justice.fr](mailto:christine.anton@justice.fr)



## **DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

### **FICHE DE POSTE**

#### **DIRECTEUR DU SERVICE EDUCATIF AUPRES DE L'EPM DU RHONE**

*Cadre statutaire* : Agent de catégorie A

*Poste ouvert aux* : Directeurs des services de la PJJ

*Rattachement hiérarchique* : Directrice territoriale

#### **CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le Service éducatif auprès de l'établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône est l'un des 8 établissements et services de la DTPJJ Rhône Ain.

Le fonctionnement du SEEPM repose sur la collaboration entre les 4 administrations intervenant auprès des jeunes détenus : PJJ, administration pénitentiaire, éducation nationale et santé (ARS).

Si chaque acteur garde sa spécificité, une cohésion doit être recherchée en permanence.

#### **MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

##### **Missions :**

Le directeur est chargé, sous l'autorité de la directrice territoriale, de la direction pédagogique et administrative du service éducatif auprès de l'établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône.

Le directeur de service a autorité sur l'ensemble des agents du service.

Il est membre du collège de direction territorial. Il contribue de ce fait à l'élaboration de la politique territoriale et au suivi de sa mise en oeuvre.

Il participe aux instances de dialogue social en tant que de besoin.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe de direction territoriale.

Il peut être amené à participer à des travaux menés par la DT ou la DIR sur les politiques éducatives.

Il est l'interlocuteur en juridiction des magistrats prescripteurs et des magistrats du parquet.

Ses interlocuteurs dans le cadre de la mise en application des politiques publiques sur le territoire d'implantation du service sont les maires ou les présidents de communauté d'agglomérations, les inspecteurs

enfance de la Métropole et des Conseils départementaux, le directeur de la mission locale, les directeurs ou principaux d'établissements scolaires, les directeurs du SAH, les responsables du secteur de pédopsychiatrie, les responsables du secteur associatif.

Il peut être amené à participer aux instances de politique de la ville, notamment aux CLSPD.

### **Activités :**

#### **1) en matière éducative**

- Etablir un diagnostic des besoins des jeunes incarcérés
- Contribuer auprès du Directeur de l'EPM à la préparation, à la rédaction et à l'actualisation du projet d'établissement de l'EPM
- Elaborer, formaliser, piloter une politique d'inscription territoriale, validée par le DT
- Améliorer l'efficacité de la réponse éducative pour les situations des mineurs les plus ancrés dans la

délinquance en participant aux instances de travail avec les autres acteurs de la justice des mineurs.

- Garantir le maillage de l'action des professionnels PJJ avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ

complémentaire en terme de prise en charge, de parcours et de relais

- Garantir la contribution, en tant que service de l'Etat, à l'action menée auprès des populations en

difficulté dans le cadre d'une politique d'égalité des chances notamment en favorisant au sein des

dispositifs de politiques publiques locaux (CUCS, CLSPD...) la déclinaison d'actions répondant aux

besoins identifiés des mineurs pris en charge

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Garantir, contrôler et valider les informations devant être renseignées dans l'outil GAME
- Elaborer un projet de service en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques au projet de service
- Veiller au respect des droits des usagers
- S'assurer de la qualité des écrits dont il est systématiquement destinataire et adressés à l'autorité judiciaire, sous la responsabilité des RUE
- Garantir l'égal accès de tous les jeunes confiés à l'établissement par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Travailler en équipes de direction (DS/RUE) - dans le cadre du projet territorial, de service...
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir la conformité des formations des stagiaires accueillis aux programmes de formation définis par l'ENPJJ en lien avec le PTF

## 2. en matière de ressources humaines :

- Répondre et donner son avis au sujet des demandes individuelles transmises par le RUE
- Organiser le temps de travail : définition et contrôle des emplois du temps, validation des congés
- Assurer la saisie de premier niveau dans Harmonie
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Analyser et transmettre à la DT les besoins collectifs de formation repérés par le RUE
- Assurer le lien avec les assistantes sociales des ARAS et diffuser les informations relatives à l'action

sociale aux RUE

- S'assurer du respect de la réglementation en matière de médecine de prévention
- Garantir l'application par les unités éducatives des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Garantir la sécurité et la protection de la santé des agents en matière de prévention contre les incendies
- Organiser l'activité du service en cas de grève : agrégation des données transmises par les RUE relatives aux personnels grévistes et non grévistes et transmission à la DT
- Participer aux audiences avec les organisations syndicales relatives à son service

## 3) en matière de mise en oeuvre des moyens financiers et immobiliers :

- Proposer et suivre le budget de son service
- Garantir le fonctionnement du service placé sous sa responsabilité
- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobiliers
- Valider l'opportunité de la dépense

<b>Personne à contacter :</b>
-------------------------------

Mme Christine LESTRADE – Directrice territoriale – Tél. : 04 72 84 95 95 –  
christine.lestrade@justice.fr

**Fiche de poste**  
**DIRECTION INTERREGIONALE PJJ GRAND-CENTRE**

---

**Intitulé de poste :** Directeur de Service (DS)

**Famille professionnelle (RMJ) :** Education et Insertion

**Emplois-type (RMJ):** Directeur(trice) des services de la PJJ (RMJEI01)

**Corps concerné :** Directeur de Service (DS)

**Grade :** Classe normale, hors classe et classe exceptionnelle

**Affectation :** CEF Chatillon-sur-Seine

**Localisation :** Chatillon-sur-Seine (21)

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** Vacant

**Groupe RIFSEEP :** en cours de cotation

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

### **I - Missions et organisation du service**

Le directeur de service de la protection judiciaire de la jeunesse, sous l'autorité du directeur du ressort territorial auquel son service appartient, est chargé :

- D'assurer la représentation institutionnelle de son établissement ou service auprès des acteurs concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.
- D'inscrire l'action éducative de la PJJ dans le territoire d'implantation de son service ou établissement.
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative.
- De répartir et d'assurer la mise en œuvre des décisions de l'autorité judiciaire.
- De garantir avec les RUE la conception du dispositif pédagogique en référence aux objectifs fixés dans le cadre du projet territorial, et l'utilisation optimale des moyens attribués.
- Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, d'instruire et d'expertiser les demandes des agents, d'assurer la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de veiller au respect de la législation.

### **II - Description du poste**

#### **1) En matière éducative :**

- Etablir un diagnostic des besoins des populations du territoire d'implantation.
- Elaborer, formaliser, piloter une politique d'inscription territoriale, validée par le DT.
- Améliorer l'efficacité de la réponse éducative pour les situations des mineurs les plus ancrés dans la délinquance en participant aux instances de travail avec les autres acteurs de la justice des mineurs.
- Garantir le maillage de l'action des professionnels PJJ avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en terme de prise en charge, de parcours et de relais.

- Garantir la contribution, en tant que service de l'Etat, à l'action menée auprès des populations en difficulté dans le cadre d'une politique d'égalité des chances notamment en favorisant au sein des dispositifs de politiques publiques locaux (CUCS, CLSPD...) la déclinaison d'actions répondant aux besoins identifiés des mineurs pris en charge.
- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs.
- Coordonner l'activité des unités de son établissement ou service.
- Garantir, contrôler et valider les informations devant être renseignées dans l'outil GAME par les unités.
- Elaborer un projet de service en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens.
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers.
- S'assurer de la qualité des écrits dont il est systématiquement destinataire et adressés à l'autorité judiciaire, à partir des unités et sous la responsabilité des RUE.
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés au service ou à l'établissement par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein.
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.
- Mettre en œuvre des évaluations internes du service ou établissement.
- Travailler en équipes de direction (DS/RUE) - dans le cadre du projet territorial et du projet de service.
- Favoriser et valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisation.
- Participer aux réunions institutionnelles.
- Garantir la conformité des formations des stagiaires accueillis aux programmes de formation définis par l'ENPJJ en lien avec le PTF.

## **2) En matière de ressources humaines :**

- Répondre et donner son avis au sujet des demandes individuelles transmises par le RUE.
- Organiser le temps de travail : définition et contrôle des emplois du temps, validation des congés.
- Assurer la saisie de premier niveau dans Harmonie.
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe et ceux des personnels travaillant sur plusieurs unités.
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel.
- Analyser et transmettre à la DT les besoins de formation collectifs repérés par le RUE.
- Assurer le lien avec les assistantes sociales des ARAS et diffuser les informations relatives à l'action sociale aux RUE.
- S'assurer du respect de la réglementation en matière de médecine de prévention.
- Garantir l'application par les unités éducatives des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
- Garantir, au sein de l'unité où il a son bureau, la sécurité et la protection de la santé des agents en matière de prévention contre les incendies.
- Organiser l'activité du service en cas de grève : agrégation des données transmises par les RUE relatives aux personnels grévistes et non-grévistes et transmission à la DT.
- Rédiger les rapports des dossiers disciplinaires et proposer une sanction à la DT.
- Participer aux audiences avec les organisations syndicales relatives à son service.

### 3) En matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers :

- Proposer et suivre le budget de son service.
- Garantir le fonctionnement de l'établissement ou service placé sous sa responsabilité.
- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobiliers
- Valider l'opportunité de la dépense.

## III - Compétences requises

### ➤ Connaissances :

Droit Civil

Droit Pénal

Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention

Orientations stratégiques de la PJJ

Référentiel de la PJJ

Règles budgétaires et comptables

Management public et techniques de gestion des ressources humaines

Méthodologie, techniques et outils de gestion de projet

Réglementation en matière d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

### ➤ Savoir-faire :

Analyser un contexte, une problématique

Diagnostiquer

Utiliser les outils de pilotage

Travailler en réseau

Négocier

Coordonner

Manager

Travailler en équipe

### Renseignements et candidatures :

#### Renseignements et candidatures :

Monsieur Christophe MILLESCAMPS, Directeur Interrégional – 03 45 21 86 14 ou 16 –

[christophe.millescamps@justice.fr](mailto:christophe.millescamps@justice.fr)

**Fiche de poste**  
**Direction interregionale grand nord**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	<b>Directeur de service PJJ</b>	
<b>Corps concernés :</b>	<b>Catégorie A</b>	
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice	
	<b>Centre Educatif Fermé (CEF) LAON-CEF BEAUVAIS-CEF LIEVIN</b>	
<b>Localisation :</b>		
<b>Poste profilé :</b>	<b>Oui</b>	<b>Cotation PFR :</b>

---

### **I - Missions et organisation du bureau :**

Le directeur de service de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de la direction d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire, sous l'autorité du directeur territorial.

Le directeur de Centre Educatif Fermé est amené à exercer les missions suivantes :

- Accueil (sans délai ni préparation, ou préparé) et prise en charge de jeunes auteurs d'actes de délinquance confiés par les juridictions
- Aide à la décision judiciaire par l'apport d'éléments d'information et d'analyse relatifs à la situation des mineurs
- Organisation permanente sous forme d'activités de jour d'un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectif le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes
- Coordination, conformément aux orientations fixées par le directeur territorial, de la participation des professionnels de son établissement aux politiques publiques visant à une meilleure prise en charge des mineurs délinquants ou en danger, ainsi que celles mettant en œuvre des actions de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.
- Représentation de son établissement auprès des acteurs concourant à la protection judiciaire de la jeunesse

Le directeur de service a autorité sur l'ensemble des agents du service. Il est membre du collège de direction territorial et contribue de ce fait à l'élaboration de la politique territoriale et au suivi de sa mise en œuvre.

### **II - Description du poste**

Le directeur du Centre Educatif Fermé de Laon est chargé de diriger l'établissement, en lien avec un Responsable d'Unité Educative (1<sup>er</sup> niveau d'encadrement hiérarchique) et dans le respect du cahier des charges des CEF. Il encadre et coordonne l'ensemble des personnels.

Il élabore le projet de service en concertation avec l'ensemble des agents, dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens. Il veille à son actualisation régulière et s'assure de la conformité des pratiques au projet de service.

Le directeur garantit la continuité du service au plan juridique et pédagogique. Il organise la gestion administrative et budgétaire de l'établissement et veille au respect de la réglementation en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'en matière de ressources humaines.

Le directeur garantit l'exécution des décisions judiciaires, le respect des droits des usagers et de l'autorité parentale, ainsi que l'interdisciplinarité des interventions auprès des mineurs.

Il élabore et pilote la politique d'inscription territoriale du service afin de favoriser les partenariats avec les autres acteurs. Il favorise la mise en place d'articulations et de relais entre services, ainsi qu'avec les dispositifs de droit commun afin de garantir la continuité des parcours des mineurs.

### **III - Compétences requises**

Connaissances juridiques et de l'organisation judiciaire  
Connaissances des sciences sociales et humaines applicables au champ de la protection de l'enfance et des dispositifs de politiques publiques  
Règles de gestion financière et de comptabilité publique  
Management public et gestion des ressources humaines  
Conduite et gestion de projet  
Animation de réseau  
Esprit de synthèse et sens de l'analyse.  
Animation de réunion  
Capacité à travailler en équipe et animer une équipe pluridisciplinaire.  
Aptitudes à la communication  
Mise en œuvre du dialogue institutionnel et social

**Renseignements et candidatures :**

**CEF LAON Samuel VERON – Directeur Territorial- 03.22.80.54.55 – [samuel.veron@justice.fr](mailto:samuel.veron@justice.fr)**

**Renseignements et candidatures :**

**CEF BEAUVAIS Virginie KALIFA – Directrice Territoriale- 03.44.45.41.66 – [dtpjj-beauvais@justice.fr](mailto:dtpjj-beauvais@justice.fr)**

**Renseignements et candidatures :**

**CEF LIEVIN Monique JOSSEAUX – Directrice Territoriale - 0321212970 –**

**[monique.josseaux@justice.fr](mailto:monique.josseaux@justice.fr)**

## Fiche de poste

---

<b>Intitulé du poste :</b>	DIRECTEUR DES SERVICES
<b>Corps concernés :</b>	Directeur
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice
	<b>SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS</b>
<b>Localisation :</b>	<b>5 avenue des Peupliers – 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS</b>
<b>Poste profilé :</b>	<b>Oui</b>

---

### I - Contexte et Environnement :

En application de l'article 7 du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 - II. Sous la responsabilité des directeurs territoriaux, les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse sont chargées :

1° Du pilotage de la mise en oeuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au

niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance ;

2° De la participation à la coordination des acteurs de la justice civile et pénale des mineurs ;

3° De l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux

politiques publiques de niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;

4° Du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilités de la protection judiciaire de la jeunesse, situés dans leur ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ;

5° Des relations avec les organisations représentatives des personnels, notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs territoriaux.

Les directions territoriales sont chargées également de contribuer à la mise en oeuvre des orientations confiées aux DIR.

Le directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé, sous l'autorité du directeur territorial, de la direction pédagogique et administrative d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure

de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Pour l'accomplissement de leurs missions les établissements et services sont composés d'au moins deux unités. Chacune d'elles est dirigée, sous l'autorité du directeur de service, par un responsable d'unité éducative, R.U.E.

Le directeur de service a autorité sur l'ensemble des agents du service ou de l'établissement.

Il est membre du collège de direction territoriale. Il contribue de ce fait à l'élaboration de la politique territoriale et au suivi de sa mise en œuvre.

Il participe aux instances paritaires.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe de direction territoriale.

Il peut être amené à participer à des travaux menés par la DT ou la DIR sur les politiques éducatives.

Il est l'interlocuteur en juridiction des magistrats prescripteurs et des magistrats du parquet.

Ses interlocuteurs dans le cadre de la mise en application des politiques publiques sur le territoire d'implantation du service ou établissement sont les maires ou les présidents de communauté d'agglomérations, les inspecteurs enfance du CG, le directeur de la mission locale, les directeurs ou principaux d'établissements scolaires, les directeurs du SAH, les responsables du secteur de pédopsychiatrie, les responsables du secteur associatif.

Il participe au CLSPD.

## **II – Missions :**

Le directeur de service de la protection judiciaire de la jeunesse, sous l'autorité du directeur du ressort territorial auquel son service appartient, est chargé :

- D'assurer la représentation institutionnelle de son établissement ou service auprès des acteurs concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- D'inscrire l'action éducative de la PJJ dans le territoire d'implantation de son service ou établissement.
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- De répartir et d'assurer la mise en œuvre des décisions de l'autorité judiciaire
- De garantir avec les RUE la conception du dispositif pédagogique en référence aux objectifs fixés dans le cadre du projet territorial, et l'utilisation optimale des moyens attribués
- Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, d'instruire et d'expertiser les demandes des agents, d'assurer la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de veiller au respect de la législation

## **III - Description du poste**

### **Activités :**

#### **4) en matière éducative**

- Etablir un diagnostic des besoins des populations du territoire d'implantation
- Elaborer, formaliser, piloter une politique d'inscription territoriale, validée par le DT
- Améliorer l'efficacité de la réponse éducative pour les situations des mineurs les plus ancrés dans la délinquance en participant aux instances de travail avec les autres acteurs de la justice des mineurs.
- Garantir le maillage de l'action des professionnels PJJ avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en terme de prise en charge, de parcours et de relais
- Garantir la contribution, en tant que service de l'Etat, à l'action menée auprès des populations en difficulté dans le cadre d'une politique d'égalité des chances notamment en favorisant au sein des dispositifs de politiques publiques locaux (Cohésion sociale, accès aux droits...) la déclinaison d'actions répondant aux besoins identifiés des mineurs pris en charge
- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Coordonner l'activité des professionnels du service
- Garantir, contrôler et valider les informations devant être renseignées dans l'outil GAME par les unités
- Elaborer un projet de service en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques au projet de service et projet territorial
- Veiller au respect des droits des usagers
- S'assurer de la qualité des écrits dont il est systématiquement destinataire et adressés à l'autorité judiciaire, à partir des unités et sous la responsabilité des RUE
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés au service ou à l'établissement par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes du service ou établissement
- Travailler en équipes de direction (DS/RUE) - dans le cadre du projet territorial, de service...
- Favoriser et valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisation
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir la conformité des formations des stagiaires accueillis aux programmes de formation définis par l'ENPJJ en lien avec le PTF
- Garantir la continuité de la prise en charge éducative (relais, sortie de détention)

#### 5) en matière de ressources humaines :

- Répondre et donner son avis au sujet des demandes individuelles transmises par le RUE
- Organiser le temps de travail : définition et contrôle des emplois du temps, validation des congés
- Assurer la saisie de premier niveau dans Harmonie
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe et ceux des personnels travaillant sur plusieurs unités
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Analyser et transmettre à la DT les besoins collectifs de formation repérés par le RUE
- Assurer le lien avec les assistantes sociales des ARAS et diffuser les informations relatives à l'action sociale aux RUE
- S'assurer du respect de la réglementation en matière de médecine de prévention

- Garantir l'application par les unités éducatives des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Garantir, au sein de l'unité où il a son bureau, la sécurité et la protection de la santé des agents en matière de prévention contre les incendies
- Organiser l'activité du service en cas de grève : agrégation des données transmises par les RUE relatives aux personnels grévistes et non grévistes et transmission à la DT
- Rédiger les rapports des dossiers disciplinaires et proposer une sanction à la DT
- Participer aux audiences avec les organisations syndicales relatives à son service

6) **en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers :**

- Proposer et suivre le budget de son service
- Garantir le fonctionnement de l'établissement ou service placé sous sa responsabilité
- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobiliers
- Valider l'opportunité de la dépense

**IV – Connaissances et savoirs faire**

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise					
<b>Connaissances</b>					
	Droit Civil			x	
	Droit Pénal			x	
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention		x		
	Orientations stratégiques de la PJJ				x
	Référentiel de la PJJ				x
	Règles budgétaires et comptables		x		
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines			x	
	Méthodologie, techniques et outils de gestion de projet			x	

	Réglementation en matière d'hygiène de sécurité et des conditions de travail			x	
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser un contexte, une problématique				x
	Diagnostiquer			x	
	Utiliser les outils de pilotage			x	
	Travailler en réseau				x
	Négocier				x
	Coordonner				x
	Manager				x
	Travailler en équipe				x
	<b>Intitulé</b>	<b>Niveau recherché</b>			
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise	<b>S</b>	<b>A</b>	<b>M</b>	<b>E</b>
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			x	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			x	
	Droit Civil		x		
	Droit pénal		x		
	Orientations stratégiques de la PJJ				x
	Référentiel de la PJJ				x
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		x		
	Outils et techniques de gestion de projet				x
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser				x
	Prendre en compte un contexte				x

	Travailler en réseau				X
	Organiser une activité				X
	Animer un réseau				X
	Communiquer				X
	Travailler en équipe				X
	Elaborer une méthode				X

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum		

<p><b>Renseignements et candidatures :</b></p> <p><b>Personne à contacter - fonctions - numéro tél - adresse mail</b></p> <p><b>Mme Marie-Hélène CHOPIN Directrice Territoriale tél : 01.69.10.24.00 (dtpjj-epinay-sur-orge@justice.fr)</b></p>
---

## Fiche de poste DIR PJJ SUD EST

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Directeur de service au SEPM
<b>Corps concernés :</b>	Directeurs de service de la PJJ
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur territorial
<b>Affectation :</b>	SEEPM MARSEILLE
<b>Localisation :</b>	ZAC de la Valentine - Château Saint-Antoine - Montée du Commandant Robien 13011 Marseille
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Le directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé, sous l'autorité du directeur territorial, de la direction pédagogique et administrative d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Pour l'accomplissement de leurs missions le centre éducatif fermé est composé d'une unité, dirigée, sous l'autorité du directeur de service, par un responsable d'unité éducative, R.U.E.

Le directeur de service a autorité sur l'ensemble des agents du service.

Il est membre du collège de direction territorial. Il contribue de ce fait à l'élaboration de la politique territoriale et au suivi de sa mise en œuvre.

Il participe aux instances paritaires.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe de direction territoriale.

Il peut être amené à participer à des travaux menés par la DT ou la DIR sur les politiques éducatives.

Il est l'interlocuteur en juridiction des magistrats prescripteurs et des magistrats du parquet.

Ses interlocuteurs dans le cadre de la mise en application des politiques publiques sur le territoire d'implantation du service ou établissement sont les maires ou les présidents de communauté d'agglomérations, les inspecteurs enfance du CG, le directeur de la mission locale, les directeurs ou principaux d'établissements scolaires, les directeurs du SAH, les responsables du secteur de pédopsychiatrie, les responsables du secteur associatif.

Il participe au CLSPD.

### Missions

Le directeur de service de la protection judiciaire de la jeunesse, sous l'autorité du directeur du ressort territorial auquel son service appartient, est chargé :

- D'assurer la représentation institutionnelle de son établissement ou service auprès des acteurs concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- D'inscrire l'action éducative de la PJJ dans le territoire d'implantation de son service ou établissement.
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- De répartir et d'assurer la mise en œuvre des décisions de l'autorité judiciaire
- De garantir avec les RUE la conception du dispositif pédagogique en référence aux objectifs fixés dans le cadre du projet territorial, et l'utilisation optimale des moyens attribués
- Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, d'instruire et d'expertiser les demandes des agents, d'assurer la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de veiller au respect de la législation

## **Activités :**

### **7) en matière éducative**

- Etablir un diagnostic des besoins des populations du territoire d'implantation
- Elaborer, formaliser, piloter une politique d'inscription territoriale, validée par le DT
- Améliorer l'efficacité de la réponse éducative pour les situations des mineurs les plus ancrés dans la délinquance en participant aux instances de travail avec les autres acteurs de la justice des mineurs.
- Garantir le maillage de l'action des professionnels PJJ avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en terme de prise en charge, de parcours et de relais
- Garantir la contribution, en tant que service de l'Etat, à l'action menée auprès des populations en difficulté dans le cadre d'une politique d'égalité des chances notamment en favorisant au sein des dispositifs de politiques publiques locaux (CUCS, CLSPD...) la déclinaison d'actions répondant aux besoins identifiés des mineurs pris en charge
- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Coordonner l'activité des unités de son établissement ou service
- Garantir, contrôler et valider les informations devant être renseignées dans l'outil GAME par les unités
- Elaborer un projet de service en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques au projet de service
- Veiller au respect des droits des usagers
- S'assurer de la qualité des écrits dont il est systématiquement destinataire et adressés à l'autorité judiciaire, à partir des unités et sous la responsabilité des RUE
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés au service ou à l'établissement par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes du service ou établissement
- Travailler en équipes de direction (DS/RUE) - dans le cadre du projet territorial, de service...
- Favoriser et valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisation
- Participer aux réunions institutionnelles.
- Garantir la conformité des formations des stagiaires accueillis aux programmes de formation définis par l'ENPJJ en lien avec le PTF

### **8) en matière de ressources humaines :**

- Répondre et donner son avis au sujet des demandes individuelles transmises par le RUE
- Organiser le temps de travail : définition et contrôle des emplois du temps, validation des congés
- Assurer la saisie de premier niveau dans Harmonie
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe et ceux des personnels travaillant sur plusieurs unités
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Analyser et transmettre à la DT les besoins collectifs de formation repérés par le RUE
- Assurer le lien avec les assistantes sociales des ARAS et diffuser les informations relatives à l'action sociale aux RUE
- S'assurer du respect de la réglementation en matière de médecine de prévention
- Garantir l'application par les unités éducatives des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Garantir, au sein de l'unité où il a son bureau, la sécurité et la protection de la santé des agents en matière de prévention contre les incendies
- Organiser l'activité du service en cas de grève : agrégation des données transmises par les RUE relatives aux personnels grévistes et non grévistes et transmission à la DT
- Rédiger les rapports des dossiers disciplinaires et proposer une sanction à la DT
- Participer aux audiences avec les organisations syndicales relatives à son service

### **9) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers :**

- Proposer et suivre le budget de son service
- Garantir le fonctionnement de l'établissement ou service placé sous sa responsabilité
- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobiliers
- Valider l'opportunité de la dépense.

## **Conditions particulières**

L'intérim de direction ne peut être effectué que par un autre directeur d'un service situé à proximité ou en fonction au sein de la DT ou de la DIR.

## Compétences requises

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise					
<b>Connaissances</b>					
	Droit Civil			×	
	Droit Pénal			×	
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Règles budgétaires et comptables		×		
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines			×	
	Méthodologie, techniques et outils de gestion de projet			×	
	Réglementation en matière d'hygiène de sécurité et des conditions de travail			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser un contexte, une problématique				×
	Diagnostiquer			×	
	Utiliser les outils de pilotage			×	
	Travailler en réseau			×	
	Négocier			×	
	Coordonner			×	
	Manager			×	
	Travailler en équipe			×	
<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>			
3 ans minimum					
<b>Renseignements et candidatures :</b>					
Directeur territorial: <a href="#">M Luc CHARPENTIER</a> 141 avenue du Prado CS 90016 – 13295 MARSEILLE Cedex 08 Tél.: 04.96.19.90.05 Mail: <a href="mailto:dpjj-marseille@justice.fr">dpjj-marseille@justice.fr</a>					

**Fiche de poste  
DIR PJJ SUD EST**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Directeur de service en CEF
<b>Corps concernés :</b>	Directeurs de service de la PJJ
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur territorial
<b>Affectation :</b>	Centre Educatif Fermé de Montfavet
<b>Localisation :</b>	367, chemin de la Croix de Joannis - BP 104 - 84144 MONTFAVET Cedex
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Le directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé, sous l'autorité du directeur territorial, de la direction pédagogique et administrative d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Pour l'accomplissement de leurs missions le centre éducatif fermé est composé d'une unité, dirigée, sous l'autorité du directeur de service, par un responsable d'unité éducative, R.U.E.

Le directeur de service a autorité sur l'ensemble des agents du service.

Il est membre du collège de direction territoriale. Il contribue de ce fait à l'élaboration de la politique territoriale et au suivi de sa mise en œuvre.

Il participe aux instances paritaires.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe de direction territoriale.

Il peut être amené à participer à des travaux menés par la DT ou la DIR sur les politiques éducatives.

Il est l'interlocuteur en juridiction des magistrats prescripteurs et des magistrats du parquet.

Ses interlocuteurs dans le cadre de la mise en application des politiques publiques sur le territoire d'implantation du service ou établissement sont les maires ou les présidents de communauté d'agglomérations, les inspecteurs enfance du CG, le directeur de la mission locale, les directeurs ou principaux d'établissements scolaires, les directeurs du SAH, les responsables du secteur de pédopsychiatrie, les responsables du secteur associatif.

Il participe au CLSPD.

#### **Missions**

Le directeur de service de la protection judiciaire de la jeunesse, sous l'autorité du directeur du ressort territorial auquel son service appartient, est chargé :

- D'assurer la représentation institutionnelle de son établissement ou service auprès des acteurs concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- D'inscrire l'action éducative de la PJJ dans le territoire d'implantation de son service ou établissement.
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- De répartir et d'assurer la mise en œuvre des décisions de l'autorité judiciaire
- De garantir avec les RUE la conception du dispositif pédagogique en référence aux objectifs fixés dans le cadre du projet territorial, et l'utilisation optimale des moyens attribués
- Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, d'instruire et d'expertiser les demandes des agents, d'assurer la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de veiller au respect de la législation

## **Activités :**

### **10) en matière éducative**

- Etablir un diagnostic des besoins des populations du territoire d'implantation
- Elaborer, formaliser, piloter une politique d'inscription territoriale, validée par le DT
- Améliorer l'efficacité de la réponse éducative pour les situations des mineurs les plus ancrés dans la délinquance en participant aux instances de travail avec les autres acteurs de la justice des mineurs.
- Garantir le maillage de l'action des professionnels PJJ avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en terme de prise en charge, de parcours et de relais
- Garantir la contribution, en tant que service de l'Etat, à l'action menée auprès des populations en difficulté dans le cadre d'une politique d'égalité des chances notamment en favorisant au sein des dispositifs de politiques publiques locaux (CUCS, CLSPD...) la déclinaison d'actions répondant aux besoins identifiés des mineurs pris en charge
- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Coordonner l'activité des unités de son établissement ou service
- Garantir, contrôler et valider les informations devant être renseignées dans l'outil GAME par les unités
- Elaborer un projet de service en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques au projet de service
- Veiller au respect des droits des usagers
- S'assurer de la qualité des écrits dont il est systématiquement destinataire et adressés à l'autorité judiciaire, à partir des unités et sous la responsabilité des RUE
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés au service ou à l'établissement par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes du service ou établissement
- Travailler en équipes de direction (DS/RUE) - dans le cadre du projet territorial, de service...
- Favoriser et valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisation
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir la conformité des formations des stagiaires accueillis aux programmes de formation définis par l'ENPJJ en lien avec le PTF

### **11) en matière de ressources humaines :**

- Répondre et donner son avis au sujet des demandes individuelles transmises par le RUE
- Organiser le temps de travail : définition et contrôle des emplois du temps, validation des congés
- Assurer la saisie de premier niveau dans Harmonie
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe et ceux des personnels travaillant sur plusieurs unités
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Analyser et transmettre à la DT les besoins collectifs de formation repérés par le RUE
- Assurer le lien avec les assistantes sociales des ARAS et diffuser les informations relatives à l'action sociale aux RUE
- S'assurer du respect de la réglementation en matière de médecine de prévention
- Garantir l'application par les unités éducatives des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Garantir, au sein de l'unité où il a son bureau, la sécurité et la protection de la santé des agents en matière de prévention contre les incendies
- Organiser l'activité du service en cas de grève : agrégation des données transmises par les RUE relatives aux personnels grévistes et non grévistes et transmission à la DT
- Rédiger les rapports des dossiers disciplinaires et proposer une sanction à la DT
- Participer aux audiences avec les organisations syndicales relatives à son service
- 

### **12) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers :**

- Proposer et suivre le budget de son service
- Garantir le fonctionnement de l'établissement ou service placé sous sa responsabilité
- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobiliers
- Valider l'opportunité de la dépense

### Conditions particulières

L'intérim de direction ne peut être effectué que par un autre directeur d'un service situé à proximité ou en fonction au sein de la DT ou de la DIR.

### Compétences requises

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Droit Civil			×	
	Droit Pénal			×	
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Règles budgétaires et comptables		×		
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines			×	
	Méthodologie, techniques et outils de gestion de projet			×	
	Réglementation en matière d'hygiène de sécurité et des conditions de travail			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser un contexte, une problématique				×
	Diagnostiquer			×	
	Utiliser les outils de pilotage			×	
	Travailler en réseau			×	
	Négocier			×	
	Coordonner			×	
	Manager			×	
	Travailler en équipe			×	
<b>Durée d'affectation souhaitée</b> 3 ans minimum		<b>Formations d'adaptation possibles</b>		<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>	

<b>Renseignements et candidatures :</b>  <b>Benoît BLEVALETTE, directeur territorial Alpes Vaucluse,</b>  Tél.: 04.32.74.33.80 - Fax: 04.32.74.33.81  Mail: <a href="mailto:dtppj-avignon@justice.fr">dtppj-avignon@justice.fr</a>
--

**Fiche de poste  
DIR PJJ SUD EST**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Directeur de service en CEF
<b>Corps concernés :</b>	Directeurs de service de la PJJ
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur territorial
<b>Affectation :</b>	Centre Educatif Fermé de Brignoles
<b>Localisation :</b>	Chemin de la Fenouillette - Route de Vins - 83170 BRIGNOLES
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Le directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé, sous l'autorité du directeur territorial, de la direction pédagogique et administrative d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Pour l'accomplissement de leurs missions le centre éducatif fermé est composé d'une unité, dirigée, sous l'autorité du directeur de service, par un responsable d'unité éducative, R.U.E.

Le directeur de service a autorité sur l'ensemble des agents du service.

Il est membre du collège de direction territoriale. Il contribue de ce fait à l'élaboration de la politique territoriale et au suivi de sa mise en œuvre.

Il participe aux instances paritaires.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe de direction territoriale.

Il peut être amené à participer à des travaux menés par la DT ou la DIR sur les politiques éducatives.

Il est l'interlocuteur en juridiction des magistrats prescripteurs et des magistrats du parquet.

Ses interlocuteurs dans le cadre de la mise en application des politiques publiques sur le territoire d'implantation du service ou établissement sont les maires ou les présidents de communauté d'agglomérations, les inspecteurs enfance du CG, le directeur de la mission locale, les directeurs ou principaux d'établissements scolaires, les directeurs du SAH, les responsables du secteur de pédopsychiatrie, les responsables du secteur associatif.

Il participe au CLSPD.

#### **Missions**

Le directeur de service de la protection judiciaire de la jeunesse, sous l'autorité du directeur du ressort territorial auquel son service appartient, est chargé :

- D'assurer la représentation institutionnelle de son établissement ou service auprès des acteurs concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- D'inscrire l'action éducative de la PJJ dans le territoire d'implantation de son service ou établissement.
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- De répartir et d'assurer la mise en œuvre des décisions de l'autorité judiciaire
- De garantir avec les RUE la conception du dispositif pédagogique en référence aux objectifs fixés dans le cadre du projet territorial, et l'utilisation optimale des moyens attribués
- Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, d'instruire et d'expertiser les demandes des agents, d'assurer la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de veiller au respect de la législation

## **Activités :**

### **13) en matière éducative**

- Etablir un diagnostic des besoins des populations du territoire d'implantation
- Elaborer, formaliser, piloter une politique d'inscription territoriale, validée par le DT
- Améliorer l'efficacité de la réponse éducative pour les situations des mineurs les plus ancrés dans la délinquance en participant aux instances de travail avec les autres acteurs de la justice des mineurs.
- Garantir le maillage de l'action des professionnels PJJ avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en terme de prise en charge, de parcours et de relais
- Garantir la contribution, en tant que service de l'Etat, à l'action menée auprès des populations en difficulté dans le cadre d'une politique d'égalité des chances notamment en favorisant au sein des dispositifs de politiques publiques locaux (CUCS, CLSPD...) la déclinaison d'actions répondant aux besoins identifiés des mineurs pris en charge
- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Coordonner l'activité des unités de son établissement ou service
- Garantir, contrôler et valider les informations devant être renseignées dans l'outil GAME par les unités
- Elaborer un projet de service en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques au projet de service
- Veiller au respect des droits des usagers
- S'assurer de la qualité des écrits dont il est systématiquement destinataire et adressés à l'autorité judiciaire, à partir des unités et sous la responsabilité des RUE
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés au service ou à l'établissement par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes du service ou établissement
- Travailler en équipes de direction (DS/RUE) - dans le cadre du projet territorial, de service...
- Favoriser et valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisation
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir la conformité des formations des stagiaires accueillis aux programmes de formation définis par l'ENPJJ en lien avec le PTF

### **14) en matière de ressources humaines :**

- Répondre et donner son avis au sujet des demandes individuelles transmises par le RUE
- Organiser le temps de travail : définition et contrôle des emplois du temps, validation des congés
- Assurer la saisie de premier niveau dans Harmonie
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe et ceux des personnels travaillant sur plusieurs unités
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Analyser et transmettre à la DT les besoins collectifs de formation repérés par le RUE
- Assurer le lien avec les assistantes sociales des ARAS et diffuser les informations relatives à l'action sociale aux RUE
- S'assurer du respect de la réglementation en matière de médecine de prévention
- Garantir l'application par les unités éducatives des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Garantir, au sein de l'unité où il a son bureau, la sécurité et la protection de la santé des agents en matière de prévention contre les incendies
- Organiser l'activité du service en cas de grève : agrégation des données transmises par les RUE relatives aux personnels grévistes et non grévistes et transmission à la DT
- Rédiger les rapports des dossiers disciplinaires et proposer une sanction à la DT
- Participer aux audiences avec les organisations syndicales relatives à son service

### **15) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers :**

- Proposer et suivre le budget de son service
- Garantir le fonctionnement de l'établissement ou service placé sous sa responsabilité
- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobiliers
- Valider l'opportunité de la dépense

### Conditions particulières

L'intérim de direction ne peut être effectué que par un autre directeur d'un service situé à proximité ou en fonction au sein de la DT ou de la DIR.

### Compétences requises

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Droit Civil			×	
	Droit Pénal			×	
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Règles budgétaires et comptables		×		
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines			×	
	Méthodologie, techniques et outils de gestion de projet			×	
	Réglementation en matière d'hygiène de sécurité et des conditions de travail			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser un contexte, une problématique				×
	Diagnostiquer			×	
	Utiliser les outils de pilotage			×	
	Travailler en réseau			×	
	Négocier			×	
	Coordonner			×	
	Manager			×	
	Travailler en équipe			×	
<b>Durée d'affectation souhaitée</b> 3 ans minimum		<b>Formations d'adaptation possibles</b>		<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>	

**Renseignements et candidatures : Directrice territoriale: Mme Christiane BUONAVIA**

**L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR**

**Tél.: 04.98.01.63.80 - Fax: 04.98.01.63.99 Mail: dtpjj-la-valette-du-var@justice.fr**

**Fiche de poste**  
**DIRECTION INTERREGIONALE PJJ GRAND-CENTRE**

---

**Intitulé de poste :** Responsable d'unité éducative en CEF (RUE)

**Famille professionnelle (RMJ) :** Education et Insertion

**Emplois-type (RMJ):** Responsable d'unité éducative de la PJJ (RMJEI06)

**Corps concerné :** Educateur

**Grade :** Chef de service éducatif (CSE)

**Affectation :** CEF Chatillon-sur-Seine

**Localisation :** Chatillon-sur-Seine (21)

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** Vacant

**Groupe RIFSEEP :** en cours de cotation

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

**I - Missions et organisation du service**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité d'un établissement ou d'un service du secteur public. Il est membre de l'équipe de direction du service ou de l'établissement. Il peut participer au collège de direction territorial étendu sur décision du directeur territorial. Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale. Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs. Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

**II - Description du poste**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur de service :

- **Organise et coordonne la prise en charge des mineurs au sein de son unité éducative**

Coordonne et soutient l'activité des personnels de son unité ; met en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien.

Dans le cadre du projet de service, élabore, met en œuvre et actualise le projet pédagogique de son unité, en concertation avec l'ensemble des agents.

Organise la prise en charge éducative et la continuité du parcours des mineurs.

Organise l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.

Organise la continuité du fonctionnement de son unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité.

Organise l'activité de son unité en cas de grève, recense les personnels grévistes et non -grévistes et transmet au DS.

- **Encadre et anime son équipe pluridisciplinaire**

Organise et anime les réunions de son unité et participe aux réunions du service.

Valide les écrits professionnels puis les transmet aux magistrats dans les délais.

Organise l'accueil des stagiaires.

Elabore les fiches de poste personnalisées des agents relevant de son unité.

Effectue les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité.

Il alerte le DS de situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psychosociaux.

- **S'assure de la qualité et du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées par l'autorité judiciaire**

Assure la qualité de l'accueil, du suivi, ainsi que la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours du jeune en veillant aux articulations dans la prise en charge.

Est l'interlocuteur privilégié des magistrats pour la mise en œuvre des mesures individuelles.

Veille au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002.

Met en œuvre les évaluations internes de son unité, en lien avec le directeur de service.

Valide les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME.

Garantit l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans Game, dans le cadre du processus de contrôle de gestion.

Organise l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge, au service des parcours, le cas échéant, par délégation du DS.

- **Veille à l'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et s'assure du bon fonctionnement logistique de l'unité**

Garantit, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité.

Veille à l'application, au sein de son unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention.

Exprime, auprès du DS, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et l'entretien immobiliers. Il informe l'équipe de la décision de la DIR.

Constata le service fait pour les achats de son unité.

Le RUE est responsable des petits achats et, à ce titre, met en place l'organisation nécessaire au bon fonctionnement du processus. Il délègue, en tant que de besoin, l'utilisation de la carte achat à un agent de son unité qui en sera alors le porteur.

Veille à la bonne utilisation du parc automobile de son unité.

### **III - Compétences requises**

#### **Connaissances :**

- Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention
- Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif
- Droit Civil
- Droit pénal
- Orientations stratégiques de la PJJ
- Référentiel de la PJJ
- Management public et techniques de gestion des ressources humaines
- Outils et techniques de gestion de projet

#### **Savoir-faire :**

- Analyser
- Prendre en compte un contexte
- Travailler en réseau
- Organiser une activité
- Animer un réseau
- Communiquer
- Travailler en équipe
- Elaborer une méthode

#### **Renseignements et candidatures :**

**Renseignements et candidatures :**

Monsieur Vincent LORIUS, Directeur Territorial – 03.45.21.86.87 – [vincent.lorius@justice.fr](mailto:vincent.lorius@justice.fr)

**Fiche de poste**  
**DIRECTION INTERREGIONALE PJJ GRAND-CENTRE**

---

**Intitulé de poste :** Responsable d'unité éducative en CEF (RUE)

**Famille professionnelle (RMJ) :** Education et Insertion

**Emplois-type (RMJ):** Responsable d'unité éducative de la PJJ (RMJEI06)

**Corps concerné :** Educateur

**Grade :** Chef de service éducatif (CSE)

**Affectation :** CEF La Chapelle-Saint-Mesmin

**Localisation :** La Chapelle-Saint-Mesmin (45)

**Poste profilé :** Oui

**Statut du poste :** Vacant

**Groupe RIFSEEP :** en cours de cotation

**Durée d'affectation souhaitable sur le poste :** 3 ans

---

### **I - Missions et organisation du service**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité d'un établissement ou d'un service du secteur public. Il est membre de l'équipe de direction du service ou de l'établissement. Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial. Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale. Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs. Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

### **II - Description du poste**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur de service :

- **Organise et coordonne la prise en charge des mineurs au sein de son unité éducative**

Coordonne et soutient l'activité des personnels de son unité ; met en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien.

Dans le cadre du projet de service, élabore, met en œuvre et actualise le projet pédagogique de son unité, en concertation avec l'ensemble des agents.

Organise la prise en charge éducative et la continuité du parcours des mineurs.

Organise l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.

Organise la continuité du fonctionnement de son unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité.

Organise l'activité de son unité en cas de grève, recense les personnels grévistes et non -grévistes et transmet au DS.

- **Encadre et anime son équipe pluridisciplinaire**

Organise et anime les réunions de son unité et participe aux réunions du service.

Valide les écrits professionnels puis les transmet aux magistrats dans les délais.

Organise l'accueil des stagiaires.

Elabore les fiches de poste personnalisées des agents relevant de son unité.

Effectue les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité.

Il alerte le DS de situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psychosociaux.

- **S'assure de la qualité et du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées par**

### ***l'autorité judiciaire***

Assure la qualité de l'accueil, du suivi, ainsi que la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours du jeune en veillant aux articulations dans la prise en charge.

Est l'interlocuteur privilégié des magistrats pour la mise en œuvre des mesures individuelles.

Veille au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002.

Met en œuvre les évaluations internes de son unité, en lien avec le directeur de service.

Valide les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME.

Garantit l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans Game, dans le cadre du processus de contrôle de gestion.

Organise l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge, au service des parcours, le cas échéant, par délégation du DS.

- ***Veille à l'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et s'assure du bon fonctionnement logistique de l'unité***

Garantit, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité.

Veille à l'application, au sein de son unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention.

Exprime, auprès du DS, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et l'entretien immobiliers. Il informe l'équipe de la décision de la DIR.

Constata le service fait pour les achats de son unité.

Le RUE est responsable des petits achats et, à ce titre, met en place l'organisation nécessaire au bon fonctionnement du processus. Il délègue, en tant que de besoin, l'utilisation de la carte achat à un agent de son unité qui en sera alors le porteur.

Veille à la bonne utilisation du parc automobile de son unité.

### **III - Compétences requises**

#### **Connaissances :**

- Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention
- Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif
- Droit Civil
- Droit pénal
- Orientations stratégiques de la PJJ
- Référentiel de la PJJ
- Management public et techniques de gestion des ressources humaines
- Outils et techniques de gestion de projet

#### **Savoir-faire :**

- Analyser
- Prendre en compte un contexte
- Travailler en réseau
- Organiser une activité
- Animer un réseau
- Communiquer
- Travailler en équipe
- Elaborer une méthode

#### **Renseignements et candidatures :**

#### **Renseignements et candidatures :**

Monsieur Hélène GRESLIER, Directrice Territoriale – 02.38.62.22.99 – [helene.greslier@justice.fr](mailto:helene.greslier@justice.fr)

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE SEEPM QUIEVRECHAIN**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur de service

**Localisation :** SEEPM QUIEVRECHAIN -

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Le RUE est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales sur délégation du DS.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

**1) D'organiser et de coordonner la prise en charge des mineurs au sein de l'unité éducative**

- Dans le cadre du projet de service, élabore, il met en œuvre et actualise le projet pédagogique de l'unité en concertation avec l'ensemble des agents
- Il organise la prise en charge éducative et la continuité du parcours des mineurs
- Il coordonne et soutient l'activité des personnels de son unité ; met en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien
- Il organise l'interdisciplinarité des interventions et des prises en charge.

- Il organise la continuité du fonctionnement de l'unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps, et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité.
- Il organise l'activité de l'unité en cas de grève, recense les personnels grévistes et non grévistes et transmet au directeur du service.

## **2) D'encadrer et d'animer l'équipe pluridisciplinaire :**

- Il valide les écrits professionnels, puis les transmet aux magistrats dans les délais.
- Il organise et anime les réunions de son unité et participe aux réunions du service.
- Il organise l'accueil des stagiaires.
- Il élabore les fiches de poste personnalisées des agents relevant de son unité.
- Il effectue les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Il alerte le directeur de service des situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psycho-sociaux.

## **3) De s'assurer de la qualité et du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées par l'autorité judiciaire**

- Il assure la qualité de l'accueil et du suivi, ainsi que la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours du jeune en veillant aux articulations dans la prise en charge.
- Il est l'interlocuteur privilégié des magistrats pour la mise en œuvre des mesures individuelles.
- Il veille au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002.
- Met en œuvre les évaluations internes de l'unité en lien avec le directeur de service.
- Il valide les informations de l'unité devant être renseignées dans GAME.
- Il garantit l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans GAME dans le cadre du processus de contrôle de gestion.
- Il organise l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge, au service des parcours, le cas échéant, par délégation du DS.

## **4) De veiller au bon fonctionnement logistique de son unité éducative**

- Il exprime, auprès du directeur de service, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et l'entretien immobilier. Il informe l'équipe de la décision de la DIR suite à l'expression de ces besoins.
- Il constate le service fait pour les achats de l'unité.
- Il garantit, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité.
- Il veille à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention.
- Il veille à la bonne utilisation du parc automobile de l'unité.

Les RUE peuvent diriger différents types d'unités :

- Une UEHC ; UEHD ; UECER ; unité CEF ; rattachées à un Etablissement de Placement Educatif, un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion, un Centre Educatif Fermé.
- Une UEMO; UEAT; unité SEAT; UEAJ, rattachées à un Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert ou d'insertion.
- Une Unité du service éducatif en EPM.

En Service éducatif-EPM, les RUE assurent la direction de deux unités de vie. En CEF, ils fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					

	Analyser			×	
	Prendre en compte un contexte		×		
	Travailler en réseau			×	
	Organiser une activité			×	
	Animer un réseau			×	
	Communiquer			×	
	Travailler en équipe			×	
	Elaborer une méthode			×	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**

DS, CTIR, CTT, Chargé de formation

**PERSONNE A CONTACTER :**

**Mme HERVIEU Gaëlle**

[seepm-ddpjj-lille@justice.fr](mailto:seepm-ddpjj-lille@justice.fr)

03.27.09.23.71

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
PROFIL DE POSTE**

**PROFIL DE POSTE DES DEUX RESPONSABLES D'UNITE EDUCATIVE EN CEF**

**RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE (RUE) CEF-DIR GRAND NORD**

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Le RUE est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales sur délégation du DS.

**MISSIONS ET ACTIVITES DES DEUX POSTES DE RUE**

Les deux responsables d'unité éducative en CEF assurent conjointement les missions générales du RUE telles que définies dans le règlement d'emploi :

- 1) Organiser et coordonner la prise en charge des mineurs au sein de l'unité éducative**
- 2) Encadrer et animer l'équipe pluridisciplinaire**
- 3) S'assurer de la qualité et du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées par l'autorité judiciaire**
- 4) Veiller au bon fonctionnement logistique de son unité éducative**

A ce titre, ils exercent tous les deux les activités transversales suivantes :

- Dans le cadre du projet de service, ils élaborent, mettent en œuvre et actualisent le projet pédagogique de l'unité en concertation avec l'ensemble des agents. Le projet de service doit être un outil fédérateur pour l'équipe qui permet également d'identifier la spécificité de la structure au sein du dispositif territorial.

- Ils coordonnent et soutiennent l'activité des personnels de l'unité en impulsant une cohésion d'équipe et une dynamique proactive dans les rapports aux jeunes.
- Ils participent à l'élaboration d'un règlement intérieur qui soutient le cadre d'intervention des personnels.

- Ils effectuent les entretiens professionnels des personnels placés sous leur autorité directe.
- Ils organisent l'accueil des stagiaires.
- Ils élaborent les fiches de poste personnalisées des agents relevant de l'unité.
- Ils alertent le directeur de service des situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psycho-sociaux.
- Ils donnent leur avis au DS sur le recrutement des contractuels et le renouvellement des contrats.
- Ils alertent le DS en cas de situations de violence repérées.

- Ils veillent au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002.
- Ils mettent en œuvre les évaluations internes de l'unité en lien avec le directeur de service.

Ils valident dans GAME les informations de l'unité, en garantissant l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans GAME dans le cadre du processus de contrôle de gestion

- Ils expriment, auprès du directeur de service, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et l'entretien immobilier. Ils informent l'équipe de la décision de la DIR suite à l'expression de ces besoins.
- Ils veillent à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention.
- Ils veillent à la bonne utilisation du parc automobile de l'unité.
- Ils participent aux réunions du service.

En complément de ce socle commun, chaque RUE se voit attribuer des activités en propre, dans le cadre de l'organisation spécifique liée au CEF :

Le RUE responsable du pôle « prise en charge individuelle » :

- Il organise la prise en charge éducative individuelle et la continuité du parcours des mineurs
- Il organise l'interdisciplinarité des prises en charges individuelles
- Il valide les écrits professionnels, puis les transmet aux magistrats dans les délais.
- Il organise et anime les réunions de son unité concernant la prise en charge et la continuité des parcours
- Il assure la qualité de l'accueil et du suivi, ainsi que la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours du jeune en veillant aux articulations dans la prise en charge.

- Il est l'interlocuteur privilégié des magistrats pour la mise en œuvre des mesures individuelles.
- Il valide les informations de l'unité relevant de la prise en charge individuelle devant être renseignées dans GAME
- Il organise l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge, au service des parcours, le cas échéant, par délégation du DS.

Le RUE responsable du pôle « vie collective » :

- Il organise la prise en charge éducative collective et la continuité du parcours des mineurs
  - Il met en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien
  - Il organise l'interdisciplinarité des interventions collectives
  - Il organise la continuité du fonctionnement de l'unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps, et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité.
  - Il organise l'activité de l'unité en cas de grève, recense les personnels grévistes et non-grévistes et transmet au directeur du service.
- 
- Il organise et anime les réunions de son unité sur les sujets collectifs, l'emploi du temps et l'articulation entre les pôles
  - Il propose et organise, un accompagnement d'équipe et un dispositif d'échange sur les pratiques professionnelles.
- 
- Il valide les informations de l'unité relevant de la vie collective devant être renseignées dans GAME.
  - Il dans le cadre de l'animation des partenaires, il propose un programme d'activités, axé autour de l'insertion professionnelle et sociale des mineurs.
  - Il constate le service fait pour les achats de l'unité.

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Les RUE peuvent diriger différents types d'unités :

- Une UEHC ; UEHD ; UECER ; unité CEF ; rattachées à un Etablissement de Placement Educatif, un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion, un Centre Educatif Fermé.
- Une UEMO; UEAT; unité SEAT; UEAJ, rattachées à un Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert ou d'insertion.
- Une Unité du service éducatif en EPM.

En CEF, les RUE fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			x	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			x	
	Droit Civil		x		
	Droit pénal		x		
	Orientations stratégiques de la PJJ				x
	Référentiel de la PJJ				x
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		x		
	Outils et techniques de gestion de projet		x		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			x	
	Prendre en compte un contexte		x		
	Travailler en réseau			x	
	Organiser une activité			x	
	Animer un réseau			x	
	Communiquer			x	
	Travailler en équipe			x	
	Elaborer une méthode			x	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**

DS, CTIR, CTT, Chargé de formation

**CONTACT :**

Monique JOSSEAUC, directrice territoriale Pas de Calais

03.21.21.29.70

[Monique.josseaux@justice.fr](mailto:Monique.josseaux@justice.fr)

Mme TILLOY, directrice du CEF de Bruay

[cef-bruay-la-buissière@justice.fr](mailto:cef-bruay-la-buissière@justice.fr)

**Renseignements et candidatures : CEF LAON**

Personne à contacter

Samuel VERON, Directeur territorial

Tél. : 03.22.80.54.55

Mail : [samuel.veron@justice.fr](mailto:samuel.veron@justice.fr)

[cef-laon@justice.fr](mailto:cef-laon@justice.fr) 03.23.29.06.40

**Renseignements et candidatures : CEF BEAUVAIS**

**Personne à contacter**

Virginie KALIFA, Directrice territoriale

Tél. : 03 44 45 41 66

Mail : [virginie.kalifa@justice.fr](mailto:virginie.kalifa@justice.fr)

[dtjj-beauvais@justice.fr](mailto:dtjj-beauvais@justice.fr)

**Renseignements et candidatures : CEF CAMBRAI**

**M. Thierry CARPENTIER-03.20.57.56.67**

[thierry.carpentier@justice.fr](mailto:thierry.carpentier@justice.fr)

**CONTACT : CEF LIEVIN**

Monique JOSSEAUX, directrice territoriale du Pas de calais

[Monique.josseaux@justice.fr](mailto:Monique.josseaux@justice.fr) [dtjj-arras@justice.fr](mailto:dtjj-arras@justice.fr)

03.21.21.29.70

## Fiche de poste

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Responsable d'unité éducative
<b>Corps concernés :</b>	Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice  <b>SEEPM de Porcheville</b>
<b>Localisation :</b>	<b>Ancien Chemin de Paris - 78440 PORCHEVILLE</b>
<b>Poste profilé :</b>	<b>Oui</b>

---

### I - Contexte et Environnement :

En application de l'article 7 du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 - II. Sous la responsabilité des directeurs territoriaux, les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse sont chargées :

1° Du pilotage de la mise en oeuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au

niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance ;

2° De la participation à la coordination des acteurs de la justice civile et pénale des mineurs ;

3° De l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux

politiques publiques de niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;

4° Du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse, situés dans leur ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ;

5° Des relations avec les organisations représentatives des personnels, notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs territoriaux.

Les directions territoriales sont chargées également de contribuer à la mise en oeuvre des orientations confiées aux DIR.

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

## **II – Missions :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- de coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- de garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- d'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs
- d'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- d'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité
- en matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

## **III - Description du poste**

### **Activités :**

#### **1) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité
- Organiser et animer les réunions de l'unité
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire
- Etre en relation avec l'autorité judiciaire notamment pour la mise en œuvre des mesures judiciaires

- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

## **2) en matière de ressources humaines :**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité
- Veiller à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention
- Garantir, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes, transmettre au DS
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

## **3) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers**

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait)
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité

## **IV - Compétences requises**

En Service éducatif-EPM, les RUE assurent la direction de deux unités de vie..

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

<b>CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE</b>
---

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			x	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			x	
	Droit Civil		x		
	Droit pénal		x		
	Orientations stratégiques de la PJJ				x
	Référentiel de la PJJ				x
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		x		
	Outils et techniques de gestion de projet		x		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			x	
	Prendre en compte un contexte		x		
	Travailler en réseau			x	
	Organiser une activité			x	
	Animer un réseau			x	
	Communiquer			x	
	Travailler en équipe			x	
	Elaborer une méthode			x	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

**Renseignements et candidatures :**

**Mme Valentine FOURNIER Directrice Territorial 01 39 02 12 30**

[Valentine.fournier@justice.fr](mailto:Valentine.fournier@justice.fr)

**Mme Bathilde GROH Directrice Territoriale Adjointe 01 39 02 12 30**

[Bathilde.groh@justice.fr](mailto:Bathilde.groh@justice.fr)

**Mme CERVERA Catherine Directrice de Service 01 78 72 60 00**

[Catherine.cervera@justice.fr](mailto:Catherine.cervera@justice.fr)

## RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE (RUE) CEF SAINT BRICE

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur de service

### CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

#### **Missions :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- de coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- de garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- d'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs
- d'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse

- d'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité
- en matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

#### **Activités :**

##### **4) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité
- Organiser et animer les réunions de l'unité
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire
- Etre en relation avec l'autorité judiciaire notamment pour la mise en œuvre des mesures judiciaires
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

##### **5) en matière de ressources humaines :**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité
- Veiller à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention

- Garantir, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité
  - Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes, transmettre au DS
  - Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
  - Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS
- 6) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers**
- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait)
  - Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité

#### CONDITIONS PARTICULIERES

Les RUE peuvent diriger différents types d'unités :

- UEHC ; UEHD ; UECER ; unité CEF ; rattachées à un Etablissement de Placement Educatif, un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion, un Centre Educatif Fermé
- UEMO; UEAT; unité SEAT; UEAJ, rattachées à un Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert ou d'insertion.
- Unité du service éducatif en EPM

En Service éducatif-EPM, les RUE assurent la direction de deux unités de vie. En CEF, ils fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service.

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social,			×	

	institutionnel, associatif et éducatif				
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			×	
	Prendre en compte un contexte		×		
	Travailler en réseau			×	
	Organiser une activité			×	
	Animer un réseau			×	
	Communiquer			×	
	Travailler en équipe			×	
	Elaborer une méthode			×	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b> DS, CTIR, CTT, Chargé de formation
---

**PERSONNE A CONTACTER :**

M.RUELLAND Richard – Directeur de Service 01 34 38 49 00

[Richard.ruelland@justice.fr](mailto:Richard.ruelland@justice.fr)

Mme FLAMENT Mylène – Directrice Territoriale 01 34 30 28 28

[Mylene.flament@justice.fr](mailto:Mylene.flament@justice.fr)

## FICHE DE POSTE

### RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE (RUE) CEF EPINAY SUR SEINE

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur de service

### CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

#### **Missions :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- de coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- de garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- d'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs

- d'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- d'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité
- en matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

#### **Activités :**

##### **7) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité
- Organiser et animer les réunions de l'unité
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire
- Etre en relation avec l'autorité judiciaire notamment pour la mise en œuvre des mesures judiciaires
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

##### **8) en matière de ressources humaines :**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation

- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité
- Veiller à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention
- Garantir, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes, transmettre au DS
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

### **9) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers**

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait)
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Les RUE peuvent diriger différents types d'unités :

- UEHC ; UEHD ; UECER ; unité CEF ; rattachées à un Etablissement de Placement Educatif, un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion, un Centre Educatif Fermé
- UEMO; UEAT; unité SEAT; UEAJ, rattachées à un Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert ou d'insertion.
- Unité du service éducatif en EPM

En Service éducatif-EPM, les RUE assurent la direction de deux unités de vie. En CEF, ils fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service.

<b>CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE</b>
---

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			×	
	Prendre en compte un contexte		×		
	Travailler en réseau			×	
	Organiser une activité			×	
	Animer un réseau			×	
	Communiquer			×	
	Travailler en équipe			×	
	Elaborer une méthode			×	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**

DS, CTIR, CTT, Chargé de formation

**PERSONNE A CONTACTER :**

M.BRIHAT JEAN-CHRISTOPHE DIRECTEUR TERRITORIAL 01 48 10 85 85

[JEAN-CHRISTOPHE.BRIHAT@JUSTICE.FR](mailto:JEAN-CHRISTOPHE.BRIHAT@JUSTICE.FR)

M.JEAN-YVES BASSINOT DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT 01 48 10 85 85

[JEAN-YVES.BASSINOT@JUSTICE.FR](mailto:JEAN-YVES.BASSINOT@JUSTICE.FR)

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE (RUE) CEF BURES**

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur de service

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

**Missions :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- de coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- de garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- d'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs
- d'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- d'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité
- en matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

### **Activités :**

#### **10) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité
- Organiser et animer les réunions de l'unité
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire
- Etre en relation avec l'autorité judiciaire notamment pour la mise en œuvre des mesures judiciaires
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais

- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

#### **11) en matière de ressources humaines :**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité
- Veiller à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention
- Garantir, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes, transmettre au DS
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

#### **12) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers**

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait)
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Les RUE peuvent diriger différents types d'unités :

- UEHC ; UEHD ; UECER ; unité CEF ; rattachées à un Etablissement de Placement Educatif, un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion, un Centre Educatif Fermé
- UEMO; UEAT; unité SEAT; UEAJ, rattachées à un Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert ou d'insertion.
- Unité du service éducatif en EPM

En Service éducatif-EPM, les RUE assurent la direction de deux unités de vie. En CEF, ils fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			×	

	Prendre en compte un contexte		x		
	Travailler en réseau			x	
	Organiser une activité			x	
	Animer un réseau			x	
	Communiquer			x	
	Travailler en équipe			x	
	Elaborer une méthode			x	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

<p><b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b></p> <p>DS, CTIR, CTT, Chargé de formation</p>
--

<p><b>PERSONNE A CONTACTER :</b></p> <p>MME MARTINAT LAURENCE – DIRECTRICE DE SERVICE 0169 07 25 90</p> <p><a href="mailto:LAURENCE.MARTINAT@JUSTICE.FR">LAURENCE.MARTINAT@JUSTICE.FR</a></p> <p>MME CHOPIN MARIE-HELENE – DIRECTRICE TERRITORIALE 0169 10 24 00</p> <p><a href="mailto:MARIE-HELENE.CHOPIN@JUSTICE.FR">MARIE-HELENE.CHOPIN@JUSTICE.FR</a></p>
--

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE (RUE) CEF SAVIGNY**

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur de service

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

## **Missions :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- de coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- de garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- d'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs
- d'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- d'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité
- en matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

## **Activités :**

### **13) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité
- Organiser et animer les réunions de l'unité
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire
- Etre en relation avec l'autorité judiciaire notamment pour la mise en œuvre des mesures judiciaires
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.

- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

#### **14) en matière de ressources humaines :**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité
- Veiller à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention
- Garantir, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes, transmettre au DS
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

#### **15) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers**

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait)
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Les RUE peuvent diriger différents types d'unités :

- UEHC ; UEHD ; UECER ; unité CEF ; rattachées à un Etablissement de Placement Educatif, un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion, un Centre Educatif Fermé
- UEMO; UEAT; unité SEAT; UEAJ, rattachées à un Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert ou d'insertion.
- Unité du service éducatif en EPM

En Service éducatif-EPM, les RUE assurent la direction de deux unités de vie. En CEF, ils fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			×	
	Prendre en compte un contexte		×		
	Travailler en réseau			×	

	Organiser une activité			x	
	Animer un réseau			x	
	Communiquer			x	
	Travailler en équipe			x	
	Elaborer une méthode			x	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**

DS, CTIR, CTT, Chargé de formation

**PERSONNE A CONTACTER :**

Directeur de service

[Yvon.rontard@justice.fr](mailto:Yvon.rontard@justice.fr)

01-60-48-77-10

Directeur territorial

[marie-helene.chopin@justice.fr](mailto:marie-helene.chopin@justice.fr)

01-69-10-24-00

## Fiche de poste

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Responsable d'unité éducative
<b>Corps concernés :</b>	Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice
<b>Centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis</b>	
<b>Localisation :</b>	<b>5, avenue des Peupliers - 91705 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS Cedex</b>
<b>Poste profilé :</b>	<b>Oui</b>

---

### I - Contexte et Environnement :

En application de l'article 7 du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 - II. Sous la responsabilité des directeurs territoriaux, les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse sont chargées :

1° Du pilotage de la mise en oeuvre des orientations de la protection judiciaire de la jeunesse déclinées au

niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale d'aide sociale à l'enfance ;

2° De la participation à la coordination des acteurs de la justice civile et pénale des mineurs ;

3° De l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux

politiques publiques de niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;

4° Du suivi et du contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilités de la protection judiciaire de la jeunesse, situés dans leur ressort, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ;

5° Des relations avec les organisations représentatives des personnels, notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des organismes consultatifs territoriaux.

Les directions territoriales sont chargées également de contribuer à la mise en oeuvre des orientations confiées aux DIR.

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

## **II – Missions :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- de coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- de garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative
- d'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs
- d'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse
- d'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité
- en matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

## **III - Description du poste**

### **Activités :**

### **Activités :**

#### **16) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs

- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité
- Organiser et animer les réunions de l'unité
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire
- Etre en relation avec l'autorité judiciaire notamment pour la mise en œuvre des mesures judiciaires
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

### **17) en matière de ressources humaines :**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité
- Veiller à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention
- Garantir, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes, transmettre au DS
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

### 18) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait)
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité

#### IV - Compétences requises

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			×	
	Prendre en compte un contexte		×		
	Travailler en réseau			×	
	Organiser une activité			×	
	Animer un réseau			×	

	Communiquer			×	
	Travailler en équipe			×	
	Elaborer une méthode			×	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

<p><b>Renseignements et candidatures :</b></p> <p><b>Mme CHOPIN Marie-Hélène Directrice Territoriale 01 69 10 24 00</b></p> <p><a href="mailto:Marie-helene.chopin@justice.fr">Marie-helene.chopin@justice.fr</a></p>
---

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE (RUE) A L'UEAJ DES ULIS**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur de service

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Le RUE est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales sur délégation du DS.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

Le responsable d'unité éducative de l'UEAJ des Ulis, sous l'autorité du directeur du STEI de l'Essonne, est chargé :

### **1) D'organiser et de coordonner la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs au sein de l'UEAJ des Ulis**

- Dans le cadre du projet de service du STEI et de la convention tripartite, il met en œuvre et actualise le projet pédagogique de l'UEAJ en concertation avec l'ensemble des agents
- Il organise la prise en charge éducative et la continuité du parcours des mineurs et jeunes majeurs en lien avec les services prescripteurs et les partenaires hors PJJ
- Il veille à l'accueil, au suivi et à la construction des parcours d'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs accueillis
- Il veille à l'élaboration et la réactualisation des DIPC et PCPC
- Il participe aux évaluations et bilans des mineurs et jeunes majeurs
- Il organise l'interdisciplinarité des interventions et des prises en charge
- Il garantit l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans GAME
- Il veille au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002

### **2) D'encadrer et d'animer l'équipe pluridisciplinaire :**

- Il organise et anime les réunions de son unité et participe aux réunions du service
- Il organise l'accueil des stagiaires
- Il élabore les fiches de poste personnalisées des agents relevant de son unité
- Il effectue les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe et est associé aux entretiens professionnels des agents de la Mairie des Ulis mis à disposition de l'UEAJ
- Il alerte le directeur de service des situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psycho-sociaux et traite en première intention les demandes RH
- Il met en œuvre l'évaluation interne de l'UEAJ en lien avec le directeur de service
- Il organise la continuité du fonctionnement de l'unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps, et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité
- Il organise l'activité de l'UEAJ en cas de grève, recense les personnels grévistes et non-grévistes et transmet au directeur du service

### **3) De veiller au bon fonctionnement logistique de son unité éducative**

- Il veille à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention
- Il veille à la bonne utilisation du parc automobile de l'unité
- Il participe à l'élaboration et au suivi du budget de fonctionnement
- Il veille à la bonne gestion de la régie en qualité de mandataire du sous-régisseur
- Il organise l'entretien immobilier en lien avec la Mairie des Ulis

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Ce poste requiert une grande adaptabilité de l'agent face à la spécificité de la structure qui résulte d'un partenariat solide et efficient entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Education Nationale et la Municipalité des Ulis et permet d'œuvrer, à partir d'une spécialité, la restauration, et d'une équipe pluridisciplinaire, à l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs qui lui sont confiés.

Le RUE doit inscrire sa pratique dans le cadre spécifique du fonctionnement d'un restaurant d'application « les Trois Fourneaux » et animer et coordonner une équipe pluridisciplinaire composée de 4 professionnels de la PJJ, 2 enseignants de l'Education Nationale et 2 agents de la Mairie des Ulis.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					

	Analyser			x	
	Prendre en compte un contexte		x		
	Travailler en réseau			x	
	Organiser une activité			x	
	Animer un réseau			x	
	Communiquer			x	
	Travailler en équipe			x	
	Elaborer une méthode			x	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**  
DS, CTIR, CTT, Chargé de formation

**PERSONNE A CONTACTER :**  
Directeur de Service

## DES YVELINES (78)

### FICHE DE POSTE

#### RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE A L'UEAJ PS

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Chefs de service éducatif, Professeurs techniques, Conseillers techniques de service social
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Directeur de service

#### CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

**Service :** Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion Sud Yvelines (EPEI) – Unité Éducative d'Activités de Jour Promotrice de Santé (UEAJ PS) de Villepreux

**Localisation géographique :** UEAJ PS de Villepreux, 1 rue de la Poste, 78450 VILLEPREUX

**Capacité opérationnelle :** 24 mineurs

**Direction Territoriale de rattachement :** DT PJJ des Yvelines

Les Unités Éducatives d'Activités de Jour (UEAJ) accueillent pour l'essentiel des mineurs entre 13 et 18 ans dans le cadre d'ateliers socio-éducatifs, culturels, sportifs.

L'UEAJ PS de Villepreux est une des trois unités éducatives composant l'EPEI Sud Yvelines. Construite autour d'un projet innovant, elle a pour spécificité d'axer son activité autour des problématiques de santé et du bien-être des jeunes accueillis des pratiques professionnelles en promotion de la santé selon les cinq axes de la charte d'Ottawa. L'offre éducative de l'UEAJ cible la promotion de la santé comme un objet de travail en soi et plus largement comme une opportunité d'intervention éducative dans le cadre du projet éducatif des jeunes accueillis.

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative de l'unité éducative prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une décision judiciaire ou non.

Le RUE est membre de l'équipe de direction de l'établissement.

Il participe au collège de direction territoriale sur décision du directeur territorial.

Il est l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales sur délégation du DS.

## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

### **1) D'organiser et de coordonner la prise en charge des mineurs au sein de l'unité éducative**

- Dans le cadre du projet de service, élabore, il met en œuvre et actualise le projet pédagogique de l'unité en concertation avec l'ensemble des agents ;
- Il organise la prise en charge éducative et la continuité du parcours des mineurs ;
- Il coordonne et soutient l'activité des personnels de son unité ; met en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien ;
- Il organise l'interdisciplinarité des interventions et des prises en charge ;
- Il organise la continuité du fonctionnement de l'unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps, et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité ;
- Il organise l'activité de l'unité en cas de grève, recense les personnels grévistes et non grévistes et transmet au directeur du service.

### **2) D'encadrer et d'animer l'équipe pluridisciplinaire :**

- Il valide les écrits professionnels, puis les transmet aux magistrats dans les délais ;
- Il organise et anime les réunions de son unité et participe aux réunions du service ;
- Il organise l'accueil des stagiaires ;
- Il élabore les fiches de poste personnalisées des agents relevant de son unité ;
- Il effectue les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe ;
- Il alerte le directeur de service des situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psycho-sociaux.

### **3) De s'assurer de la qualité et du suivi de la mise en œuvre de l'action éducative :**

- Il assure la qualité de l'accueil et du suivi, ainsi que la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours du jeune en veillant aux articulations dans la prise en charge ;
- Il veille au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002 ;
- Met en œuvre les évaluations internes de l'unité en lien avec le directeur de service ;
- Il valide les informations de l'unité devant être renseignées dans GAME ;
- Il garantit l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans GAME dans le cadre du processus de contrôle de gestion ;
- Il organise l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge, au service des parcours, le cas échéant, par délégation du DS.

#### **4) De veiller au bon fonctionnement logistique de son unité éducative :**

- Il exprime, auprès du directeur de service, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et l'entretien immobilier. Il informe l'équipe de la décision de la DIR suite à l'expression de ces besoins ;
- Il constate le service fait pour les achats de l'unité ;
- Il garantit, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité ;
- Il veille à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention ;
- Il veille à la bonne utilisation du parc automobile de l'unité.

### **CONDITIONS PARTICULIERES :**

#### **COMPETENCES SPECIFIQUES EN EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE**

- Construire et inscrire la démarche qualité promotion de la santé au cœur des principes de l'organisation de l'UEAJ PS ;
- Coordonner, organiser et animer une équipe pluridisciplinaire sur un plan pédagogique, administratif et interinstitutionnel (champ éducatif et sanitaire) ;
- Développer les compétences des professionnels en promotion de la santé ;
- Identifier ses propres représentations dans le domaine de la santé et les confronter avec le projet pédagogique de l'unité ;
- Connaître et s'approprier les étapes de la méthodologie de projet en éducation pour la santé et en matière d'activités éducatives ;
- Choisir et utiliser des supports d'intervention visant le développement des compétences psychosociales ;
- Se positionner en tant que professionnel relais en éducation et promotion de la santé ;
- Assurer la représentation de l'unité auprès des partenaires, et notamment dans le réseau de la promotion de la santé ;
- Faciliter la communication autour des pratiques professionnelles nées de cette expérience spécifique de promotion de la santé.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Politique de la PJJ en matière de promotion de la santé				
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<i>Savoir-faire</i>					
	Analyser			×	
	Prendre en compte un contexte		×		
	Travailler en réseau			×	
	Organiser une activité			×	
	Animer un réseau			×	
	Communiquer			×	
	Travailler en équipe			×	
	Elaborer une méthode			×	

<b>Personnes à contacter :</b>
--------------------------------

**Direction Territoriale de la PJJ des Yvelines**

39 rue d'Angiviller

78000 VERSAILLES

01-39-02-12-30

[dtppj-versailles@justice.fr](mailto:dtppj-versailles@justice.fr)

**Cécile LEGOUPIL, directrice de service**

DT PJJ 78

01-39-02-12-30

[cecile.legoupil@justice.fr](mailto:cecile.legoupil@justice.fr)

**Intitulé du poste :** Responsable d'Unité Educative

**Corps concernés :** Chefs de service éducatif, Professeurs techniques ayant suivis la formation de RUE,  
Conseillers techniques de service social

**Affectation :** Ministère de la Justice  
DPJJ  
DIRPJJ SUD  
DT PJJ Tarn-Aveyron  
SEEPM LAVAUUR

**Localisation :** **575 Avenue de Cocagne BP93 81500 LAVAUUR**

**Poste profilé :** Oui

---

**I- Missions:**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce,

sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement

ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure

de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques

sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

## **II - Description du poste :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- De mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- De coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations

relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative.

- D'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de

service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs.

- D'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès

des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.

- D'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire

d'implantation de l'unité.

- En matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer

la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

### **Activités :**

#### **1) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens  
et du travail avec les familles.
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité.
- Organiser et animer les réunions de l'unité.

- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des

orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens.

- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.

- Veiller au respect des droits des usagers.

- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire.

- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions

d'éducation conduites en son sein.

- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.

- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement.

- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps.

- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service.

- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et

transmises au directeur du service.

- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des

services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ

complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais

- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement

- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations

- Participer aux réunions institutionnelles

- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

## **2) en matière de ressources humaines,**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de

l'unité).

- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation.
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au

personnel de l'unité.

- Relayer les consignes relatives au respect de la réglementation en matière de médecine de prévention et

d'hygiène et de sécurité et veiller à leur application

- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes ; transmettre au

DS.

- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

### **3) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers**

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait).
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité.

### **III - Compétences requises :**

#### ***Connaissances***

- des différentes approches en sciences humaines des problématiques des mineurs et de leur famille
- relatives à la protection judiciaire des mineurs ; le système documentaire de la PJJ
- juridiques, en droit civil, droit pénal, droit social et médicosocial
- des politiques de la protection de l'enfance et des politiques publiques
- Règles de gestion financière et comptable publique
- Management et gestion des ressources humaines
- Méthodologie de projet

#### ***Savoir faire***

- Identifier et analyser les problématiques auxquels sont confrontés les professionnels de l'unité qu'il dirige
- Identifier, analyser les problématiques des populations du territoire
- Repérer les ressources pour travailler en réseau
- Impulser une dynamique d'unité et conduire une équipe
- Communication, travail en groupe et animation des réunions
- Maîtriser les écrits professionnels

CONDITIONS PARTICULIERES : le responsable d'unité éducative intervenant en établissement pour mineurs doit respecter et veiller au respect du cadre légal et réglementaire de la détention.

**Renseignements et candidatures :**

Madame Karine MATHIEU, Directrice territoriale Tarn, Aveyron 52 bis rue du Roc 81000 ALBI : 05 63 36 19 60

**Les candidatures (CV, lettre de motivation et 3 derniers CREP) seront adressées par messagerie électronique à l'adresse suivante : [dtpjj-albi@justice.fr](mailto:dtpjj-albi@justice.fr)**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE CEF DE NIMES**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Chefs de service éducatif, Professeurs techniques ayant suivis la formation de RUE,

Conseillers techniques de service social

**Rattachement hiérarchique :** Directeur de service

**Affectation :** Ministère de la Justice

DPJJ

DIRPJJ SUD

DT PJJ Gard/Lozère

CEF de Nîmes

**Localisation :** 400, chemin de l'Aérodrome - 30000 NÎMES

**Poste profilé :** Oui

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales sur délégation du DS.

## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

### **1) D'organiser et de coordonner la prise en charge des mineurs au sein de l'unité éducative**

- Dans le cadre du projet de service, élabore, il met en œuvre et actualise le projet pédagogique de l'unité en concertation avec l'ensemble des agents. Dans le cadre du CEF, le projet de service doit être un outil fédérateur pour l'équipe et permet d'identifier la spécificité de la structure au sein du dispositif territorial.
- Participer à l'élaboration d'un règlement intérieur qui soutient le cadre d'intervention des personnels. Celui-ci doit associer la fermeté et l'exigence avec une certaine bienveillance.
- Il organise la prise en charge éducative et la continuité du parcours des mineurs
- Il coordonne et soutient l'activité des personnels de son unité en impulsant une cohésion d'équipe et une dynamique proactive dans les rapports aux jeunes ; met en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien
- Il organise l'interdisciplinarité des interventions et des prises en charge.
- Il organise la continuité du fonctionnement de l'unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps, et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité.
- Il organise l'activité de l'unité en cas de grève, recense les personnels grévistes et non grévistes et transmet au directeur du service.

### **2) D'encadrer et d'animer l'équipe pluridisciplinaire :**

- Il valide les écrits professionnels, puis les transmet aux magistrats dans les délais.
- Il organise et anime les réunions de son unité et participe aux réunions du service.
- Il organise l'accueil des stagiaires.
- Participer à l'élaboration d'un règlement intérieur qui soutient le cadre d'intervention des personnels. Celui-ci doit associer la fermeté et l'exigence avec une certaine bienveillance.
- Il élabore les fiches de poste personnalisées des agents relevant de son unité.
- Il effectue les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Il alerte le directeur de service des situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psycho-sociaux.
- Il alerte le DS en cas de situations de violence repérées.
- Proposer, en cas de besoin, un accompagnement d'équipe et un dispositif d'échange sur les pratiques professionnelles.

### **3) De s'assurer de la qualité et du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées par l'autorité judiciaire**

- Il assure la qualité de l'accueil et du suivi, ainsi que la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours du jeune en veillant aux articulations dans la prise en charge.

- Il est l'interlocuteur privilégié des magistrats pour la mise en œuvre des mesures individuelles.
- Il veille au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002.
- Il valide les informations de l'unité devant être renseignées dans GAME.
- Il garantit l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans GAME dans le cadre du processus de contrôle de gestion.
- Il organise l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge, au service des parcours, le cas échéant, par délégation du DS.
- Dans le cadre de l'animation des partenaires, proposer un programme d'activité de jour, axé autour de l'insertion professionnelle et sociale des mineurs.

#### 4) De veiller au bon fonctionnement logistique de son unité éducative

- Il exprime, auprès du directeur de service, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et l'entretien immobilier. Il informe l'équipe de la décision de la DIR suite à l'expression de ces besoins.
- Il constate le service fait pour les achats de l'unité.
- Il garantit, en tant que chef d'établissement, la sécurité incendie, quand le directeur de service n'a pas son bureau sur le site de l'unité.
- Il veille à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention.
- Il veille à la bonne utilisation du parc automobile de l'unité.

#### CONDITIONS PARTICULIERES

En CEF, les RUE fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise	S	A	M	E

<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissances du public : passage à l'acte, récurrence, auteurs de violence sexuelles</li> <li>➤ Connaissances de l'éducation sous contrainte</li> </ul>			x	
	Droit Civil		x		
	Droit pénal		x		
	Orientations stratégiques de la PJJ				x
	Référentiel de la PJJ				x
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissances sur la dynamique de groupe</li> </ul>		x		
	Méthodologie, outils et techniques de gestion de projet		x		
<b>Savoir-faire</b>					
	Prendre en compte un contexte		x		
	Gérer les situations de crise <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gérer les situations de violence</li> </ul>				x
	Communiquer <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer des espaces de parole</li> </ul>			x	
	Travailler en équipe			x	
	Utiliser les outils de pilotage			x	
	Manager			x	
	Elaborer un projet			x	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**

DS, CTIR, CTT, Chargé de formation

**PERSONNE A CONTACTER :**

Monsieur Noël LE-GALL directeur territorial Gard Lozère

6, rue du Mail - CS 94002 - 30918 NÎMES Cedex 2

Tél.: 04.66.68.01.40 - Fax: 04.66.68.01.49

Mail: [dtppj-nimes@justice.fr](mailto:dtppj-nimes@justice.fr)

**Intitulé du poste :** Responsable d'Unité Educative en SE-EPM

**Corps concernés :** CSE-PT-CTSS

**Affectation :** Ministère de la Justice

**Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la jeunesse Sud Est**

Direction Territoriale des Bouches du Rhône

SE EPM

**Localisation :** **Montée du Comandant Robien – BP 30001 - 13367 MARSEILLE cédex 11**

**Poste profilé :** Oui

---

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

### **I - Missions et organisation du bureau :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- De mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- De coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative.
- D'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs.
- D'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.
- D'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité.
- En matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

### **II - Description du poste**

**Activités :**

### 19) en matière éducative

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles.
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité.
- Organiser et animer les réunions de l'unité.
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens.
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers.
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire.
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein.
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement.
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps.
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service.
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

### 2) en matière de ressources humaines,

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité).
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation.
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité.
- Relayer les consignes relatives au respect de la réglementation en matière de médecine de prévention et d'hygiène et de sécurité et veiller à leur application
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes ; transmettre au DS.
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

### 3) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait).
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité.

## III - Compétences requises

CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE					
	Intitulé	niveau recherché			
		S	A	M	E
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise				
<b>Connaissances</b>					
	des différentes approches en sciences humaines des problématiques des mineurs et de leur famille			X	
	relatives à la protection judiciaire des mineurs ; le système documentaire de la PJJ			X	

	juridiques, en droit civil, droit pénal, droit social et médicosocial		X		
	des politiques de la protection de l'enfance et des politiques publiques		X		
	Règles de gestion financière et comptable publique	X			
	Management et gestion des ressources humaines		X		
	Méthodologie de projet		X		
<b>Savoir faire</b>					
	Identifier et analyser les problématiques auxquels sont confronté les professionnels de l'unité qu'il dirige			X	
	Identifier, analyser les problématiques des populations du territoire		X		
	Repérer les ressources pour travailler en réseau			X	
	Impulser une dynamique d'unité et conduire une équipe			X	
	Communication, travail en groupe et animation des réunions			X	
	Maitriser les écrits professionnels			X	
<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>			
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste				

<p><b>Renseignements et candidatures :</b></p> <p>Directeur territorial: <a href="#">M Luc CHARPENTIER</a></p> <p>141, avenue du Prado Bât. A, 4ème étage CS 90016 13295 – Marseille Cedex 08</p> <p>Tél.: 04.96.19.90.05 - Fax: 04.96.19.90.20</p> <p>Mail: <a href="mailto:dpjj-marseille@justice.fr">dpjj-marseille@justice.fr</a></p>
---

## **DIR PJJ SUD EST**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Responsable d'Unité Educative en CEF
<b>Corps concernés :</b>	CSE-PT-CTSS
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice  <b>Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la jeunesse Sud Est</b>  Direction Territoriale du Var  Centre Educatif Fermé de Brignoles
<b>Localisation :</b>	Chemin de la Fenouillette - Route de Vins - 83170 BRIGNOLES
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

### **I - Missions et organisation du bureau :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- De mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- De coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative.
- D'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs.
- D'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.

- D'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité.
- En matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

## **II - Description du poste**

### **Activités :**

#### **20) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles.
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité.
- Organiser et animer les réunions de l'unité.
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens.
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers.
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire.
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein.
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement.
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps.
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service.
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

#### **2) en matière de ressources humaines,**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité).
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation.
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité.
- Relayer les consignes relatives au respect de la réglementation en matière de médecine de prévention et d'hygiène et de sécurité et veiller à leur application

- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes ; transmettre au DS.
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

### 3) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait).
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité.

### III - Compétences requises

CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE					
	Intitulé	niveau recherché			
		S	A	M	E
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise				
<b>Connaissances</b>					
	des différentes approches en sciences humaines des problématiques des mineurs et de leur famille			X	
	relatives à la protection judiciaire des mineurs ; le système documentaire de la PJJ			X	
	juridiques, en droit civil, droit pénal, droit social et médicosocial		X		
	des politiques de la protection de l'enfance et des politiques publiques		X		
	Règles de gestion financière et comptable publique	X			
	Management et gestion des ressources humaines		X		
	Méthodologie de projet		X		
<b>Savoir faire</b>					
	Identifier et analyser les problématiques auxquels sont confronté les professionnels de l'unité qu'il dirige			X	
	Identifier, analyser les problématiques des populations du territoire		X		
	Repérer les ressources pour travailler en réseau			X	
	Impulser une dynamique d'unité et conduire une équipe			X	

	Communication, travail en groupe et animation des réunions			X	
	Maitriser les écrits professionnels			X	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b> 3 ans minimum	<b>Formations d'adaptation possibles</b> Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
---	--	--

<p><b>Renseignements et candidatures :</b></p> <p>Directrice territoriale: <a href="#">Mme Christiane BUONAVIA</a></p> <p>L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR</p> <p>Tél.: 04.98.01.63.80 - Fax: 04.98.01.63.99</p> <p>Mail: <a href="mailto:dpjj-la-valette-du-var@justice.fr">dpjj-la-valette-du-var@justice.fr</a></p>
--

## **DIR PJJ SUD EST**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Responsable d'Unité Educative en CEF
<b>Corps concernés :</b>	CSE-PT-CTSS
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice  <b>Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la jeunesse Sud Est</b>  Direction Territoriale des Bouches du Rhône  Centre Educatif Fermé de Marseille les Cèdres
<b>Localisation :</b>	8 av Viton – 13009 MARSEILLE
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

### **I - Missions et organisation du bureau :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- De mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- De coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative.
- D'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs.

- D'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.
- D'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité.
- En matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

## **II - Description du poste**

### **Activités :**

#### **21) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles.
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité.
- Organiser et animer les réunions de l'unité.
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens.
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers.
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire.
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein.
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement.
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps.
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service.
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

#### **2) en matière de ressources humaines,**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité).
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation.
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité.

- Relayer les consignes relatives au respect de la réglementation en matière de médecine de prévention et d'hygiène et de sécurité et veiller à leur application
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes ; transmettre au DS.
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

### 3) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait).
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité.

### III - Compétences requises

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	niveau recherché			
		S	A	M	E
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise				
<b>Connaissances</b>					
	des différentes approches en sciences humaines des problématiques des mineurs et de leur famille			X	
	relatives à la protection judiciaire des mineurs ; le système documentaire de la PJJ			X	
	juridiques, en droit civil, droit pénal, droit social et médicosocial		X		
	des politiques de la protection de l'enfance et des politiques publiques		X		
	Règles de gestion financière et comptable publique	X			
	Management et gestion des ressources humaines		X		
	Méthodologie de projet		X		
<b>Savoir faire</b>					
	Identifier et analyser les problématiques auxquels sont confronté les professionnels de l'unité qu'il dirige			X	
	Identifier, analyser les problématiques des populations du territoire		X		
	Repérer les ressources pour travailler en réseau			X	

	Impulser une dynamique d'unité et conduire une équipe			X	
	Communication, travail en groupe et animation des réunions			X	
	Maitriser les écrits professionnels			X	
<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>			
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste				

**Renseignements et candidatures :**

Directeur territorial: [M Luc CHARPENTIER](#)

Directrice territoriale adjointe: [Mme Michèle PAQUENTIN](#)

158A rue du Rouet - 2° étage – 13295 MARSEILLE cédex 8

Tél.: 04.96.19.90.05 - Fax: 04.96.19.90.20

Mail: [dtppj-marseille@justice.fr](mailto:dtppj-marseille@justice.fr)

**Fiche de poste  
DIR PJJ SUD EST**

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Responsable d'Unité Educative en CEF
<b>Corps concernés :</b>	CSE-PT-CTSS
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice  <b>Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la jeunesse Sud Est</b>  Direction Territoriale Alpes Vaucluse  Centre Educatif Fermé de Montfavet
<b>Localisation :</b>	367, chemin de la Croix de Joannis - BP 104 - 84144 MONTFAVET Cedex
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Il est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales.

Il peut participer au CLSPD du ressort du territoire d'implantation de l'unité sur délégation du directeur de service.

**I - Missions et organisation du bureau :**

Le responsable d'unité éducative, sous l'autorité du directeur du service, est chargé :

- De mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité dans le cadre du projet de service
- De coordonner, animer, conseiller les personnels de l'équipe pluridisciplinaire de son unité
- De garantir l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative.
- D'assurer la mise en œuvre sur l'unité des décisions de l'autorité judiciaire – transmises par le directeur de service - prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs.
- D'assurer en coresponsabilité avec le directeur de service, la représentation institutionnelle de son unité auprès des acteurs locaux concourant à la protection judiciaire de la jeunesse.

- D'inscrire en coresponsabilité avec le directeur de service, l'action d'éducation de la PJJ dans le territoire d'implantation de l'unité.
- En matière de ressources humaines, en tant que premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, d'assurer la gestion de proximité de cette dernière dans les différents domaines des ressources humaines.

## **II - Description du poste**

### **Activités :**

#### **22) en matière éducative**

- Garantir la qualité de la prise en charge éducative et le maintien de la continuité des parcours des mineurs
- Assurer la qualité de l'accueil, du suivi et de la prise en charge des mineurs, la recherche du maintien des liens et du travail avec les familles.
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de l'unité.
- Organiser et animer les réunions de l'unité.
- Elaborer un projet pédagogique d'unité en concertation avec l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées et dans la concordance des objectifs et des moyens.
- Veiller à son actualisation régulière et s'assurer de la conformité des pratiques de l'unité au projet de service.
- Veiller au respect des droits des usagers.
- Garantir la qualité des écrits adressés au nom du DS à l'autorité judiciaire.
- Garantir l'égal accès de tous les mineurs et jeunes majeurs confiés à l'unité par l'autorité judiciaire aux actions d'éducation conduites en son sein.
- Garantir l'interdisciplinarité des interventions et prises en charge.
- Mettre en œuvre des évaluations internes de l'unité en lien avec le service ou établissement.
- Garantir la continuité du fonctionnement du service par l'élaboration des emplois du temps.
- Contribuer à la politique d'inscription territoriale, pilotée par le directeur de service.
- Garantir, contrôler et valider les informations de l'unité devant être renseignées dans l'outil GAME et transmises au directeur du service.
- Contribuer au maillage de l'action des professionnels PJJ de l'unité avec celles des autres professionnels des services, des associations ou organismes, des dispositifs de droit commun intervenant dans un champ complémentaire en termes de prise en charge, de parcours et de relais
- Travailler en équipe de direction de service ou d'établissement
- Valoriser la démarche d'audit et mettre en œuvre les plans d'action et de préconisations
- Participer aux réunions institutionnelles
- Garantir les conditions d'accueil et de formation des stagiaires

#### **2) en matière de ressources humaines,**

- Organiser le temps de travail: définition et contrôle des emplois du temps, avis sur les congés des personnels de l'unité).
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Recueillir les besoins individuels de formation au cours de l'entretien professionnel
- Identifier, repérer et transmettre au DS les besoins collectifs de formation.
- Alerter le DS sur les situations sociales individuelles et diffuser les informations relatives à l'action sociale au personnel de l'unité.
- Relayer les consignes relatives au respect de la réglementation en matière de médecine de prévention et d'hygiène et de sécurité et veiller à leur application
- Organiser l'activité de l'unité en cas de grève, recenser les personnels grévistes et non grévistes ; transmettre au DS.
- Rendre compte des dossiers disciplinaires au DS
- Participer aux réunions ou audiences avec les organisations syndicales relatives à son unité avec le DS

#### **3) en matière de mise en œuvre des moyens financiers et immobiliers**

- Exprimer les besoins de fonctionnement courant et ceux d'équipement et d'entretien immobilier (demandes d'achat et constatation du service fait).
- Garantir le fonctionnement de l'unité placée sous sa responsabilité.

### III - Compétences requises

<b>CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE</b>
---

	Intitulé	niveau recherché			
		S	A	M	E
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise				
<b>Connaissances</b>					
	des différentes approches en sciences humaines des problématiques des mineurs et de leur famille			X	
	relatives à la protection judiciaire des mineurs ; le système documentaire de la PJJ			X	
	juridiques, en droit civil, droit pénal, droit social et médicosocial		X		
	des politiques de la protection de l'enfance et des politiques publiques		X		
	Règles de gestion financière et comptable publique	X			
	Management et gestion des ressources humaines		X		
	Méthodologie de projet		X		
<b>Savoir faire</b>					
	Identifier et analyser les problématiques auxquels sont confronté les professionnels de l'unité qu'il dirige			X	
	Identifier, analyser les problématiques des populations du territoire		X		
	Repérer les ressources pour travailler en réseau			X	
	Impulser une dynamique d'unité et conduire une équipe			X	
	Communication, travail en groupe et animation des réunions			X	
	Maitriser les écrits professionnels			X	
<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>			
3 ans minimum	Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste				

<p><b>Renseignements et candidatures :Benoît BELVALETTE, directeur territorial Alpes Vaucluse,</b></p> <p>Tél.: 04.32.74.33.80 - Fax: 04.32.74.33.81</p> <p>Mail: dtpjj-avignon@justice.fr</p>
--

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**  
**PROFIL DE POSTE**  
**PROFIL DE POSTE DES DEUX RESPONSABLES D'UNITE EDUCATIVE EN CEF**

<b>RESPONSABLE D'UNITE EDUCATIVE (RUE)</b>	<b>CEF</b>
<b>SAINT PIERRE DU MONT</b>	

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Le responsable d'unité éducative, premier niveau d'encadrement à la protection judiciaire de la jeunesse, exerce, sous l'autorité du directeur de service, la direction pédagogique et administrative d'une unité, d'un établissement ou d'un service du secteur public prenant en charge des mineurs et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 et suivants du code civil.

Le RUE est membre de l'équipe de direction du service ou établissement.

Il peut participer au collège de direction territoriale étendu sur décision du directeur territorial.

Il peut être l'interlocuteur de l'équipe de direction territoriale.

Ses interlocuteurs au niveau de la juridiction sont les magistrats prescripteurs.

Il est l'interlocuteur sous l'angle opérationnel des instances participant à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire d'implantation de l'unité, ou de manière plus étendue en fonction de caractéristiques locales sur délégation du DS.

**MISSIONS ET ACTIVITES DES DEUX POSTES DE RUE**

Les deux responsables d'unité éducative en CEF assurent conjointement les missions générales du RUE telles que définies dans le règlement d'emploi :

- 1) Organiser et coordonner la prise en charge des mineurs au sein de l'unité éducative**
- 2) Encadrer et animer l'équipe pluridisciplinaire**

### **3) S'assurer de la qualité et du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées par l'autorité judiciaire**

#### **4) Veiller au bon fonctionnement logistique de son unité éducative**

A ce titre, ils exercent tous les deux les activités transversales suivantes :

- Dans le cadre du projet de service, ils élaborent, mettent en œuvre et actualisent le projet pédagogique de l'unité en concertation avec l'ensemble des agents. Le projet de service doit être un outil fédérateur pour l'équipe qui permet également d'identifier la spécificité de la structure au sein du dispositif territorial.
- Ils coordonnent et soutiennent l'activité des personnels de l'unité en impulsant une cohésion d'équipe et une dynamique proactive dans les rapports aux jeunes.
- Ils participent à l'élaboration d'un règlement intérieur qui soutient le cadre d'intervention des personnels.
  
- Ils effectuent les entretiens professionnels des personnels placés sous leur autorité directe.
- Ils organisent l'accueil des stagiaires.
- Ils élaborent les fiches de poste personnalisées des agents relevant de l'unité.
- Ils alertent le directeur de service des situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psycho-sociaux.
- Ils donnent leur avis au DS sur le recrutement des contractuels et le renouvellement des contrats.
- Ils alertent le DS en cas de situations de violence repérées.
  
- Ils veillent au respect des droits des usagers, au sens de la loi de janvier 2002.
- Ils mettent en œuvre les évaluations internes de l'unité en lien avec le directeur de service.

Ils valident dans GAME les informations de l'unité, en garantissant l'effectivité et la qualité des données éducatives saisies dans GAME dans le cadre du processus de contrôle de gestion

- Ils expriment, auprès du directeur de service, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et l'entretien immobilier. Ils informent l'équipe de la décision de la DIR suite à l'expression de ces besoins.
- Ils veillent à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention.
- Ils veillent à la bonne utilisation du parc automobile de l'unité.
- Ils participent aux réunions du service.

En complément de ce socle commun, chaque RUE se voit attribuer des activités en propre, dans le cadre de l'organisation spécifique liée au CEF :

Le RUE responsable du pôle « prise en charge individuelle » :

- Il organise la prise en charge éducative individuelle et la continuité du parcours des mineurs

- Il organise l'interdisciplinarité des prises en charges individuelles
- Il valide les écrits professionnels, puis les transmet aux magistrats dans les délais.
- Il organise et anime les réunions de son unité concernant la prise en charge et la continuité des parcours
- Il assure la qualité de l'accueil et du suivi, ainsi que la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours du jeune en veillant aux articulations dans la prise en charge.
- Il est l'interlocuteur privilégié des magistrats pour la mise en œuvre des mesures individuelles.
- Il valide les informations de l'unité relevant de la prise en charge individuelle devant être renseignées dans GAME
- Il organise l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge, au service des parcours, le cas échéant, par délégation du DS.

Le RUE responsable du pôle « vie collective » :

- Il organise la prise en charge éducative collective et la continuité du parcours des mineurs
- Il met en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien
- Il organise l'interdisciplinarité des interventions collectives
- Il organise la continuité du fonctionnement de l'unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps, et valide les congés ordinaires des personnels de l'unité.
- Il organise l'activité de l'unité en cas de grève, recense les personnels grévistes et non-grévistes et transmet au directeur du service.
- Il organise et anime les réunions de son unité sur les sujets collectifs, l'emploi du temps et l'articulation entre les pôles
- Il propose et organise un accompagnement d'équipe et un dispositif d'échange sur les pratiques professionnelles.
- Il valide les informations de l'unité relevant de la vie collective devant être renseignées dans GAME.
- Dans le cadre de l'animation des partenaires, il propose un programme d'activités, axé autour de l'insertion professionnelle et sociale des mineurs.
- Il constate le service fait pour les achats de l'unité.

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
---------------------------------

Les RUE peuvent diriger différents types d'unités :

- Une UEHC ; UEHD ; UECER ; unité CEF ; rattachées à un Etablissement de Placement Educatif, un Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion, un Centre Educatif Fermé.

- Une UEMO; UEAT; unité SEAT; UEAJ, rattachées à un Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert ou d'insertion.
- Une Unité du service éducatif en EPM.

En CEF, les RUE fonctionnent en binôme avec les DS qui sont géographiquement et matériellement présents sur le même lieu d'exercice de l'activité.

Les particularités des tâches et les contenus des délégations seront pris en compte dans le projet de service.

L'intérim d'un RUE ne pourra être effectué que par un agent de catégorie A, de préférence un autre RUE.

En hébergement, il peut bénéficier d'un logement de fonction dans le cadre de la nécessité absolue de service.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Sciences sociales et humaines applicables au secteur d'intervention			×	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			×	
	Droit Civil		×		
	Droit pénal		×		
	Orientations stratégiques de la PJJ				×
	Référentiel de la PJJ				×
	Management public et techniques de gestion des ressources humaines		×		
	Outils et techniques de gestion de projet		×		
<b>Savoir-faire</b>					
	Analyser			×	
	Prendre en compte un contexte		×		
	Travailler en réseau			×	
	Organiser une activité			×	

	Animer un réseau			×	
	Communiquer			×	
	Travailler en équipe			×	
	Elaborer une méthode			×	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>  3 ans minimum	<b>Formations d'adaptation possibles</b>  Suivi d'une formation préparatoire à la prise de poste	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
---	--	--

**EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :**

DS, CTIR, CTT, Chargé de formation

**PERSONNE A CONTACTER :**

Mme Caroline VILLATTE DE PEUFEILHOUX, directrice de service du CEF. Tel. 05 58 85 40 00

Candidature à adresser par courriel à [caroline.villatte-de-peufeelhoux@justice.fr](mailto:caroline.villatte-de-peufeelhoux@justice.fr):

Curriculum vitae + lettre de motivation + dernier compte rendu d'entretien professionnel

**Fiche de poste  
DIRGN**

<b>Intitulé du poste :</b>	<b>EDUCATEUR CEF LAON-CEF BEAUVAIS</b>	
<b>Corps concernés :</b>	<b>Educateur</b>	
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice	
	<b>DIRGN</b>	
<b>Localisation :</b>		
<b>Poste profilé :</b>	<b>Oui</b>	<b>Cotation PFR :</b>

**I - Missions et organisation du bureau :**

- Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, conduire des interventions d'éducation dans un cadre judiciaire auprès des mineurs et de leurs familles en s'appuyant sur le référentiel de la PJJ
- Exercer ses fonctions conformément au cahier des charges des CEF
- Rendre compte de l'intervention aux supérieurs hiérarchiques et apporter au magistrat les éléments d'information et d'analyse lui permettant d'adapter sa décision à l'évolution de la situation du mineur
- Contribuer à l'élaboration du projet individuel du mineur en vue de favoriser son évolution, son insertion et de prévenir la réintégration
- Intervenir dans le cadre d'un projet d'établissement dans une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale.
- Monter des projets éducatifs collectifs en s'appuyant sur les ressources internes et externes (camps)
- Faire prendre conscience au jeune de la gravité de ses actes
- Donner des repères aux jeunes
- Elaborer un projet éducatif individualisé qui permette aux jeunes une réinsertion dans un dispositif de droit commun

**II - Description du poste**

Il participe à l'élaboration du projet éducatif des jeunes dans le cadre notamment des synthèses et des réunions de projets

Il participe également au quotidien du jeune dans « le vivre avec » (levé, couché, repas...) et propose des activités aux jeunes.

**III - Compétences requises**

Il faut être en mesure de combiner les compétences requises d'un éducateur en hébergement avec celles d'un éducateur en activité de jour (le « faire avec ») et celles d'un éducateur de milieu ouvert (élaboration d'un projet éducatif).

**Connaissances :**

- Orientations stratégiques de la PJJ
- Référentiel de la PJJ
- Pédagogie et intervention éducative
- Conception et conduite de projet d'action éducative ou d'investigation dans le cadre judiciaire
- Psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte
- Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation
- Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif
- Techniques d'entretien d'aide à la personne et à l'écoute active et d'investigation
- Techniques d'animation de groupe

**Savoir -faire :**

- Etre persévérant
- Sens critique
- Sens de l'innovation
- Sens des relations humaines
- Avoir l'esprit d'équipe
- Etre à l'écoute
- Sens de la pédagogie
- Faire preuve d'autorité
- Capacité d'adaptation
- Maîtrise de soi

**Renseignements et candidatures :**

**Personne à contacter**

**Samuel VERON, Directeur territorial**

**Tél. : 03.22.80.54.55**

**Mail : [samuel.veron@justice.fr](mailto:samuel.veron@justice.fr)**

**[cef-laon@justice.fr](mailto:cef-laon@justice.fr) 03.23.29.06.40**

**Renseignements et candidatures :**

**Personne à contacter**

**Virginie KALIFA, Directrice territoriale**

**Tél. : 03 44 45 41 66**

**Mail : [virginie.kalifa@justice.fr](mailto:virginie.kalifa@justice.fr)**

**[dtjj-beauvais@justice.fr](mailto:dtjj-beauvais@justice.fr)**

## Fiche de poste DIR PJJ GRAND NORD

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Professeur technique en CEF
<b>Corps concernés :</b>	Professeurs techniques
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Responsable d'unité éducative
<b>Affectation :</b>	CEF LAON
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Pour mettre en œuvre les décisions de l'autorité judiciaire, les agents des établissements et services de la PJJ s'appuient sur les déclinaisons territoriales du plan stratégique national et sur le référentiel de la PJJ cadrant l'exercice des missions de ses établissements et services.

L'éducateur exerce son activité, sous la responsabilité d'un responsable d'unité éducative (RUE) et sous l'autorité d'un directeur d'établissement, au sein d'un centre éducatif fermé (CEF), composé d'une seule unité, dont les missions sont prévues par le décret du 6 novembre 2007.

### **Missions :**

Dans le cadre du projet de service et selon une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale, le professeur technique intervient à partir d'une décision judiciaire ou de l'accueil de jeunes relevant du réseau d'accueil, d'orientation et de formation du territoire.

Le professeur technique, chargé de fonctions d'enseignement et de formation professionnelle, fournit un service hebdomadaire d'enseignement théorique et pratique. Il exerce ses autres fonctions dans la limite hebdomadaire de la durée du travail.

Au sein de l'unité éducative, le professeur technique contribue à la prise en charge des mineurs dans le cadre de l'intervention éducative en mettant en œuvre le module des acquisitions par des séquences d'apprentissage grâce à l'utilisation de différents médias pédagogiques.

Par son intervention, il favorise les processus de socialisation et d'acquisition de savoirs et de techniques.

Il est amené à développer des partenariats diversifiés pour faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs de droit commun et à la découverte de leur environnement.

### **Activités :**

#### **Participation à l'intervention éducative**

- Evaluer les capacités de l'apprenant, mineur ou jeune majeur
- Réconcilier le mineur avec les apprentissages

- Garantir le statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle selon la réglementation en vigueur
- Construire avec les mineurs et ses représentants légaux son projet d'insertion sociale et professionnelle
- Mettre en œuvre des activités et des chantiers diversifiés afin de favoriser la mobilisation, la socialisation et l'acquisition de compétences
- Construire des outils pédagogiques
- Suivre les mineurs en stage en entreprise
- Développer et pérenniser un réseau partenarial et mutualiser les expériences et les moyens
- Favoriser l'appropriation des savoirs en utilisant différents médias pédagogiques dans le cadre d'une pédagogie individualisée
- Animer des séquences de formation individuelles et collectives
- Orienter et accompagner vers un dispositif de droit commun

### **Participation à l'organisation et au fonctionnement institutionnels**

- S'impliquer dans l'élaboration du projet de service et dans celle du projet pédagogique de l'unité
- Contribuer à l'évaluation interne de l'unité
- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel de l'activité pédagogique
- Participer aux synthèses, aux réunions et aux instances de travail de l'équipe pluridisciplinaire
- Contribuer à l'élaboration des écrits, destinés aux services et aux établissements impliqués dans la prise en charge et, le cas échéant, ceux destinés à l'autorité judiciaire
- S'inscrire dans les actions nationales socioculturelles et sportives
- Entretien du matériel et l'équipement utilisés
- S'assurer de la maintenance des installations relevant de sa spécialité
- Respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité
- Saisir et actualiser dans GAME 2010 les informations à son niveau relatives à la situation du mineur et à ses évolutions
- Contribuer à la mise à jour du dossier de suivi du mineur
- Restituer au mineur et à sa famille le bilan de son parcours d'apprenant
- Rendre compte de son action à la hiérarchie
- Représenter, selon son champ de compétence, l'unité, le service ou l'établissement auprès des partenaires
- Evaluer quantitativement et qualitativement les actions mises en place
- S'inscrire dans une dynamique d'information et de formation

### **Conditions particulières**

Le professeur technique peut être amené à effectuer des déplacements en lien avec le projet pédagogique de l'unité (camps, activités sportives...).

CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ	×			
	Référentiel de la PJJ		×		
	Pédagogie spécialisée et de remédiation			×	
	Réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail			×	
	Psychologie et pédagogie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		×		
	Techniques d'entretien d'aide à la personne et à l'écoute active			×	
	Environnement et dispositifs de droit commun en matière d'insertion			×	
	Domaine de spécialisation : Culture technique, média technique, scolaire ou culturel			×	
<b>Savoir-faire</b>					
	Accompagner			×	
	Argumenter		×		
	Encadrer un groupe			×	
	Conduire un projet			×	
	Mener un entretien			×	
	Organiser une activité (d'apprentissage)			×	
	Piloter une activité			×	
	Promouvoir une action			×	
	Rendre compte			×	
	Transmettre un savoir			×	
	Travailler en équipe			×	
	Travailler en réseau		×		

**Renseignements et candidatures :**

**Personne à contacter**

**Samuel VERON, Directeur territorial**

**Tél. : 03.22.80.54.55**

**Mail : [samuel.veron@justice.fr](mailto:samuel.veron@justice.fr)**

**[cef-laon@justice.fr](mailto:cef-laon@justice.fr) 03.23.29.06.40**

## DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

### FICHE DE POSTE

#### EDUCATEUR UEMO COMMERCE

- Cadre statutaire :** Agent de catégorie B+ ou A
- Poste ouvert aux :** Educateur, chef de service éducatif
- Rattachement hiérarchique:** Responsable d'unité éducative

#### CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

**Situation du poste dans l'organigramme :**

Rattachement hiérarchique direct au responsable de l'UEMO Commerce sous l'autorité du directeur du STEMO Paris centre.

**Localisation géographique :**

Dispositif de prise en charge des MNA (STEMO Paris-Centre)

Nouveau Palais de justice (75017 Paris)

**Service :**

**Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert Paris Centre**

**DEMNA** (Dispositif éducatif de prise en charge des MNA)

**Contexte :**

- \* Milieu ouvert / Investigation
- \* Nombre de personnels éducatifs : 6
- \* suivis en milieu ouvert de MNA
- \* accueil-orientation, milieu ouvert pénal spécialisé (MNA).

**Spécificités**

Les fonctions exercées sont dans le cas présent orientées principalement sur la prise en charge des mineurs maghrébins présents sur le sol français afin de favoriser leur réinsertion sociale, d'entrer en relation avec les familles.

Solliciter les partenaires compétents (DEMIE) lorsque leur expertise est nécessaire dans un parcours de régularisation administrative.

La connaissance de la langue parlée par le mineur constitue un plus dans l'établissement d'un lien éducatif : elle favorise le développement d'une relation de confiance en rassurant le mineur sur le fait qu'il est compris, elle permet de communiquer avec la famille dans le pays d'origine. Elle peut permettre de renvoyer au jeune les éventuelles contradictions de son discours, et de l'amener à parler vrai dans l'objectif de rendre plus opérationnel le travail de l'éducateur.

Ces spécificités supposent une pratique courante et fluide de la langue arabe et française ainsi qu'une connaissance du contexte des mineurs sur le plan social, culturel, géographique, connaissance de la culture des pays d'origine. Une bonne maîtrise écrite du français est impérative (rapports aux magistrats, échanges épistolaires avec les partenaires).

### ***Exigences générales quant à la fonction***

L'éducateur/trice conduit des actions d'investigation, d'éducation, d'insertion et de protection auprès des mineurs délinquants, des mineurs en danger et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une décision de justice conformément aux référentiel métier, notes et circulaires de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

De plus, La participation régulière à l'accueil de jour du CASP nécessite une bonne capacité d'adaptation au travail interinstitutionnel

### **Temps de travail de l'agent :**

37H 10

Temps plein

<b>MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE</b>
---------------------------------------

### **Missions :**

- ♦ Mission accueil, orientation et mission d'investigation à destination du public spécifique des MNA pris en charge par l'UEMO Commerce
- ♦ Participer à échéance régulière à l'accueil des MNA au centre d'accueil de jour du CENTRE d'ACTION SOCIALE PROTESTANT, 44 rue Marcadet 758018 Paris (à tour de rôle avec les autres éducateurs du DEMNA).
- ♦ Suivi des mesures judiciaires concernant les MNA
- ♦ Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de service
- ♦ Implication partenariale à destination du public spécifique des mineurs isolés étrangers

## **Activités :**

### **1. Mission de suivi en milieu ouvert**

L'éducateur doit assurer le suivi des mineurs pour lesquels une mesure de milieu ouvert a été attribuée au Stemo centre, ce qui implique de :

- Mettre en œuvre un suivi des mineurs isolés incarcérés de façon hebdomadaire (une journée par semaine) en lien avec les services éducatifs en détention ;
- Engager avec le mineur un travail de réflexion sur sa situation et favoriser, pour le mineur délinquant, la compréhension de l'acte pour lequel il est mis en cause et de la décision judiciaire qui le sanctionne ;
- Engager des activités individuelles et collectives permettant la mobilisation du mineur et l'apprentissage des règles de vie (« faire avec ») notamment par la participation à des activités de jour en partenariat avec l'association Hors la Rue dans le cadre d'une convention établie à cette fin ou par le biais des UEAJ ;
- Favoriser les apprentissages, et en particulier celui du français, en mettant en place une activité de jour pour chaque jeune pris en charge, en particulier par l'orientation vers le STEI de Paris et les autres STEI de la région. D'autres partenaires peuvent également être sollicités et soutenus (« Hors la rue », dans le cadre de la convention signée avec la DTPJJ).
- Connaître et travailler avec et à partir de l'environnement du jeune, en particulier par la recherche systématique de contacts avec la famille dans le pays d'origine.
- Mener des entretiens individuels ou collectifs avec le jeune et sa famille (au service et à domicile, autre...)
- Accompagner le jeune tout au long de la procédure judiciaire pour lui permettre d'en comprendre le sens et la portée ;
- L'aider, en l'accompagnant si besoin est, dans toutes ses démarches scolaires, d'insertion sociale et professionnelle, de soins ;
- Veiller à l'ouverture des droits (CMU-C, CAF ...) du mineur concerné et effectuer les démarches nécessaires ;
- Veiller à ce que le jeune ait une hygiène de vie de qualité et prévenir les conduites à risque ;
- Participer à la mise en œuvre des relais qui garantissent la cohérence du parcours institutionnel du jeune pris en charge par différents services ;
- Assurer dans l'exercice des peines et des mesures de probation le contrôle des obligations posées au mineur et l'aider à les comprendre et à les respecter ;
- Contribuer à l'évaluation de fin de mesure, associer le mineur et, si possible, ses parents à cette évaluation ;
- Contribuer aux synthèses interdisciplinaires aux différents stades du déroulement de la mesure ;
- Assurer la tenue et la mise à jour régulière du dossier du jeune ;
- Participer aux audiences judiciaires dans le cadre du suivi de la mesure ;
- Rédiger des rapports éducatifs destinés aux magistrats, et transmis sous couvert et accord de la direction du service ;
- Informer le magistrat de tout évènement susceptible de modifier la décision initiale ;
- Adapter les pratiques professionnelles à la prise en charge spécifique des mineurs isolés présents sur le sol français, notamment en travaillant en lien étroit avec les différents partenaires dont l'association Hors-La-Rue dans le suivi des mineurs non accompagnés et plus particulièrement ceux originaires d'Afrique du Nord et le SEMNA (ASE Paris); Assurer, sous l'autorité du directeur du service, les liens institutionnels avec les autorités consulaires ;

## **Participation à l'organisation et fonctionnement institutionnels**

- Participer de manière active et constructive aux réunions institutionnelles et notamment aux réunions spécifiques sur la question de la délinquance des mineurs isolés présents sur le territoire français et particulièrement parisien ;
- Veiller dans l'action quotidienne au respect des prescriptions arrêtées dans le cadre du projet de service,
- Exercer une vigilance quant à une éventuelle modification des pratiques judiciaires ou des obligations administratives et légales afin d'adapter les pratiques du service ; en avertir le directeur de service.

## **Implication partenariale**

- Participer à l'organisation de l'accueil des MNA au centre d'accueil de jour du CENTRE d'ACTION SOCIALE PROTESTANT (à tour de rôle avec les autres éducateurs du DEMNA), sachant qu'une part importante d'entre eux sont placés sous main de justice ; travailler en complémentarité et cohérence avec les professionnels du CASP dans l'intérêt des mineurs accueillis ;
- Collaborer au développement d'un réseau de partenaires qui concourent directement à la prise en charge des mineurs roumains ou maghrébins présents sur le sol français. Cela se traduit par une participation rigoureuse aux réunions avec les partenaires extérieurs, et par une recherche de mise en commun, voire d'institutionnalisation du réseau créé par l'agent dans l'exercice de ses fonctions sous l'autorité du directeur du service.

## **Contraintes du poste :**

- Horaires flexibles dans la limite de la réglementation
- Déplacements possibles sur l'ensemble de la région Ile de France, voire en province, dans le cadre des réunions de synthèse s'agissant du milieu ouvert, des placements à partir de la permanence éducative. A cet égard, la possession du permis de conduire facilite l'exercice de la fonction d'éducateur à l'UEMO Commerce ;

## **- Compétences spécifiques requises :**

Les compétences requises sont les compétences exigées de tout(e) éducateur/trice telles que définies dans le référentiel métier de la Protection Judiciaire de la Jeunesse outre la compétence spécifique suivante :

- Maîtriser la langue arabe ou roumaine.

## **Moyens spécifiques mis à disposition**

Pour ce travail partenarial et de suivi, le service établira un emploi du temps ad'hoc. Cet outil doit formaliser des plages horaires dédiées (présence par roulement à l'accueil de jour du CASP, visites éventuelles en détention, mise en place d'activités d'insertion, rencontres partenariales...). Cet emploi du temps est validé par le responsable coordonnateur et / ou le directeur du service.

Des moyens matériels adaptés seront fournis. L'éducateur disposera d'un téléphone portable dédié à l'exercice de ses missions afin de pouvoir être joint par des familles non francophones le plus souvent. Quelques supports linguistiques peuvent être fournis : dictionnaires, interprétariat éventuel....

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					
	Orientations stratégiques de la PJJ	×			
	Référentiel de la PJJ			×	
	Pédagogie et intervention éducative			×	
	Conception et conduite de projet d'action éducative ou d'investigation dans le cadre judiciaire			×	
	Psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		×		
	Sciences humaines		×		
	Pédagogie et sciences de l'éducation		×		
<b>Savoir-faire</b>					
	Accompagner			×	
	Analyser			×	
	Communiquer			×	
	Conduire un entretien			×	
	Conduire un partenariat			×	
	Conduire un projet			×	
	Encadrer un groupe			×	
	Evaluer			×	
	Organiser			×	
	Rechercher des informations			×	
	Rendre compte			×	
	Rédiger			×	
	Représenter		×		
	Travailler en équipe			×	
	Travailler en réseau			×	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
2 ans minimum	Oui	Oui
<p style="text-align: center;"><b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS:</b></p> <p style="text-align: center;">Chef de service éducatif, formateur, conseiller technique en DT, rédacteur en administration centrale</p>		

<p><b>PERSONNES A CONTACTER :</b></p> <p>M FABRE Hervé, directeur de service STEMO Paris Centre</p> <p><a href="mailto:Herve.fabre@justice.fr">Herve.fabre@justice.fr</a></p> <p>0144325116</p>
---

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**EDUCATEUR A L'UEAJ DES ULIS**

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie B+ ou A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Educateur, chef de service éducatif
<b>Rattachement hiérarchique:</b>	Responsable d'unité éducative

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Pour mettre en œuvre les décisions de l'autorité judiciaire, les agents des établissements et services de la PJJ s'appuient sur les déclinaisons territoriales de la note d'orientation et sur le référentiel de la PJJ cadrant l'exercice des missions de ses établissements et services.

L'éducateur en service exerce son activité, sous la responsabilité d'un responsable d'unité éducative (RUE) et sous l'autorité d'un directeur de service, au sein d'une unité éducative rattachée à un service de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Il peut s'agir soit :

- d'un service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO)
- d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)
- d'un service territorial éducatif d'insertion (STEI)
- d'un service éducatif auprès du tribunal (SEAT)
- d'un service éducatif d'un établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs (SE-EPM)

dont les missions sont prévues par le décret du 6 novembre 2007.

Le service éducatif peut être composé de plusieurs unités relevant d'une ou plusieurs catégories suivantes:

- une unité éducative de milieu ouvert (UEMO)
- une unité éducative d'activité de jour (UEAJ)
- une unité éducative d'accueil auprès du tribunal (UEAT)

sauf pour le SEAT et le SE-EPM composés d'une seule unité.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

**Missions :**

Dans le cadre du projet de service du STEI de l'Essonne et selon une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale, l'éducateur à l'UEAJ des Ulis conduit des interventions éducatives et d'action d'éducation auprès des mineurs et de leurs familles dans un cadre judiciaire.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'éducateur contribue à l'élaboration d'un projet individualisé du mineur en vue de favoriser son évolution, son insertion et de prévenir la réitération.

L'éducateur est chargé :

- d'élaborer un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle pour chaque mineur ou jeune majeur faisant l'objet ou non d'une décision judiciaire
- de mettre en œuvre ce projet
- d'articuler l'intervention éducative avec les services et établissements qui assurent la prise en charge du mineur ou jeune majeur orienté vers l'UEAJ, de l'admission à la sortie du dispositif

### **Activités :**

#### **Conduite des interventions éducatives dans un cadre judiciaire**

- Mettre en œuvre pour chaque mineur ou jeune majeur faisant l'objet ou non d'une décision judiciaire orienté vers l'UEAJ :
  - La transmission à l'équipe des demandes d'admission
  - L'entretien d'accueil avec le mineur ou le jeune majeur, le service prescripteur et éventuellement la famille
  - Des entretiens éducatifs réguliers
  - La participation aux évaluations pluridisciplinaires (initiales, intermédiaires et finales) de tous les professionnels de l'UEAJ
  - L'encadrement des repas et des temps hors activité
  - L'élaboration et, le cas échéant, la réactualisation du DIPC
  - La contribution au PCPC
  - L'accompagnement dans les démarches d'accès au droit
  - Le suivi des stages en lien avec les professeurs techniques
  - La gestion quotidienne des absences, retards et incidents
  - La tenue des tableaux de présence des jeunes
  - La gestion des dossiers ASP
- Mener un travail d'explicitation auprès du mineur et de sa famille afin de faciliter leur compréhension des décisions et du cadre judiciaire
- Travailler sur l'acte commis ou présumé commis
- Soutenir le mineur dans sa compréhension et sa perception du bien fondé de la loi
- Rechercher et favoriser l'implication du mineur et de ses représentants légaux dans l'intervention éducative

#### **Evaluation et restitution de l'intervention**

- Echanger sur l'intervention éducative avec les partenaires dans le respect des droits du mineur et de sa famille
- Rendre compte de l'intervention éducative aux supérieurs hiérarchiques
- Informer le magistrat des événements ou des incidents en relation avec le mineur ou jeune majeur en lien avec le service prescripteur
- Restituer les contenus de l'intervention éducative au mineur ou jeune majeur, à sa famille et au service prescripteur en vue de faciliter la décision des magistrats
- Participer, lorsque la juridiction le sollicite, aux audiences judiciaires concernant le mineur ou jeune majeur confié

#### **Participation à l'organisation et fonctionnement institutionnels**

- S'impliquer dans l'élaboration du projet de service du STEI de l'Essonne et dans celle du projet pédagogique de l'unité
- Contribuer à l'évaluation interne de l'unité
- Exercer ses fonctions en interdisciplinarité
- Participer aux synthèses, aux réunions institutionnelles et partenariales et aux réflexions sur la pratique
- Contribuer à la mise à jour du dossier de suivi du mineur
- Collaborer avec les autres services de l'institution et les partenaires
- Représenter l'unité, le cas échéant, le service lors des interventions auprès des partenaires
- Favoriser le développement d'actions partenariales
- Participer à la formation des stagiaires de l'unité
- S'inscrire dans une dynamique d'information et de formation
- Participer au Groupe d'Appui Territorial à l'Insertion

#### CONDITIONS PARTICULIERES

Temps de travail de l'éducateur : 37h10 en moyenne sur 15 jours soit 1 semaine 38h30 et 1 semaine 36h.

L'éducateur peut être amené à effectuer des déplacements liés au projet pédagogique de l'unité (camps, activités sportives...).

**Ce poste requiert une grande adaptabilité de l'agent face à la spécificité de la structure, notamment sa participation au fonctionnement du restaurant d'application dans les horaires d'ouverture de celui-ci (soirées et occasionnellement le week-end)**

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Orientations stratégiques de la PJJ	×			
	Référentiel de la PJJ			×	
	Pédagogie et intervention éducative			×	
	Conception et conduite de projet d'action éducative ou d'investigation dans le cadre judiciaire			×	
	Psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		×		
	Sciences humaines		×		
	Pédagogie et sciences de l'éducation		×		

<b>Savoir-faire</b>					
	Accompagner			x	
	Analyser			x	
	Communiquer			x	
	Conduire un entretien			x	
	Conduire un partenariat			x	
	Conduire un projet			x	
	Encadrer un groupe			x	
	Evaluer			x	
	Organiser			x	
	Rechercher des informations			x	
	Rendre compte			x	
	Rédiger			x	
	Représenter		x		
	Travailler en équipe			x	
	Travailler en réseau			x	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
2 ans minimum	Oui	Oui
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS:</b>		
Chef de service éducatif, formateur, conseiller technique en DT, rédacteur en administration centrale		

<b>PERSONNES A CONTACTER :</b>
Responsable d'unité éducative, directeur de service

**DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
DES YVELINES (78)**

**FICHE DE POSTE**

**PROFESSEUR TECHNIQUE A l'UEAJ PS (spécialité STAPS)**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A

**Poste ouvert aux :** Professeur technique

**Rattachement hiérarchique :** Responsable d'unité éducative/ directeur de service

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

**Service :** Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion Sud Yvelines (EPEI) – Unité Éducative d'Activités de Jour Promotrice de Santé (UEAJ PS) de Villepreux

**Localisation géographique :** UEAJ PS de Villepreux, 1 rue de la Poste, 78450 VILLEPREUX

**Capacité opérationnelle :** 24 mineurs

**Direction Territoriale de rattachement :** DT PJJ des Yvelines

Les Unités Éducatives d'Activités de Jour (UEAJ) accueillent pour l'essentiel des mineurs entre 13 et 18 ans dans le cadre d'ateliers socio-éducatifs, culturels, sportifs.

L'UEAJ PS de Villepreux est une des trois unités éducatives composant l'EPEI Sud Yvelines. Construite autour d'un projet innovant, elle a pour spécificité d'axer son activité autour des problématiques de santé et du bien-être des jeunes accueillis. des pratiques professionnelles en promotion de la santé selon les cinq axes de la charte d'Ottawa. L'offre éducative de l'UEAJ cible la promotion de la santé comme un objet de travail en soi et plus largement comme une opportunité d'intervention éducative dans le cadre du projet éducatif des jeunes accueillis.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

**Missions :**

- En UEAJ, s'inscrire dans un ensemble structuré d'actions dans les domaines du développement personnel et de l'acquisition de compétences sociales, scolaires et professionnelles.
- Contribuer aux missions d'action d'éducation auprès des mineurs faisant l'objet d'une décision judiciaire ou non.
- Au sein de l'UEAJ PS, inscrire l'ensemble de son action à travers la mise en œuvre des axes de la promotion de la santé et du bien-être.

- Intervenir dans le cadre d'un projet de service et selon une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale.
- Fournir un service hebdomadaire d'enseignement théorique et pratique grâce à l'utilisation de différents médias pédagogiques.
- Favoriser les processus de socialisation et d'acquisition des savoirs et techniques.
- Développer des partenariats diversifiés pour faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs de droit commun et à la découverte de leur environnement.

### **Activités :**

- **Participation à l'intervention éducative :**
  - Evaluer les capacités de l'apprenant, mineur ou jeune majeur.
  - Réconcilier le mineur avec les apprentissages.
  - Garantir le statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle selon la réglementation en vigueur.
  - Construire avec les mineurs et ses représentants légaux son projet d'insertion sociale et professionnelle.
  - Restituer au mineur et à sa famille le bilan de son parcours d'apprenant.
  - Mettre en œuvre des activités et des chantiers diversifiés afin de favoriser la mobilisation, la socialisation et l'acquisition de compétences.
  - Construire des outils pédagogiques.
  - Suivre les mineurs en stage en entreprise.
  - Développer et pérenniser un réseau partenarial et mutualiser les expériences et les moyens.
  - Favoriser l'appropriation des savoirs en utilisant différents médias pédagogiques dans le cadre d'une pédagogie individualisée.
  - Animer des séquences de formation individuelles et collectives.
  - Orienter et accompagner vers un dispositif de droit commun.
  - Contribuer à l'élaboration des écrits, destinés aux services et aux établissements impliqués dans la prise en charge et, le cas échéant, ceux destinés à l'autorité judiciaire.
- **Participation à l'organisation et fonctionnement institutionnels :**
  - S'impliquer dans l'élaboration du projet de service et dans celle du projet pédagogique de l'unité.
  - Contribuer à l'évaluation interne de l'unité.
  - Exercer ses fonctions en interdisciplinarité.
  - Participer à l'élaboration du budget prévisionnel de l'activité pédagogique.
  - Participer aux synthèses, aux réunions et aux instances de travail de l'équipe pluridisciplinaire.
  - Entretenir le matériel et l'équipement utilisés.
  - Respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité.
  - Utiliser les outils de fonctionnement et d'organisation de l'unité (emploi du temps, cahier de consignes, dossier du mineur, GAME 2010).
  - Contribuer à la mise à jour du dossier de suivi du mineur.
  - Collaborer avec les autres services de l'institution et les partenaires.
  - Représenter l'unité, le cas échéant, le service lors des interventions auprès des partenaires.
  - Favoriser le développement d'actions partenariales.
  - Participer à la formation des stagiaires psychologues de l'unité.

<b>CONDITIONS PARTICULIERES :</b>
-----------------------------------

**COMPETENCES SPECIFIQUES EN EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE**

- Identifier ses propres représentations dans le domaine de la santé et les confronter avec le projet pédagogique de l'unité ;
- Acquérir et s'approprier les concepts de santé : éducation pour la santé et promotion de la santé ;
- Connaître et s'approprier les étapes de la méthodologie de projet en éducation pour la santé et en matière d'activités thérapeutiques;
- Connaître des techniques d'animation ;
- Identifier les compétences psychosociales à développer auprès des jeunes et en déduire un programme d'actions;
- Choisir et utiliser des supports d'intervention visant le développement des compétences psychosociales ;
- Se positionner en tant que professionnel relais en éducation et promotion de la santé.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	<b>Intitulé</b>	<b>Niveau recherché</b>			
		<b>S</b>	<b>A</b>	<b>M</b>	<b>E</b>
<i>Connaissances</i>					
	Orientations stratégiques de la PJJ	×			
	Référentiel de la PJJ		×		
	Pédagogie spécialisée et de remédiation			×	
	Axes relatifs à la PJJ promotrice de santé			x	
	Réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail			×	
	Psychologie et pédagogie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		×		
	Techniques d'entretien d'aide à la personne et à l'écoute active			×	
	Environnement et dispositifs de droit commun en matière d'insertion			×	
	Domaine de spécialisation : Culture technique, média technique, scolaire ou culturel			×	
<i>Savoir-faire</i>					
	Accompagner			×	

	Argumenter		×		
	Encadrer un groupe			×	
	Conduire un projet			×	
	Mener un entretien			×	
	Organiser une activité (d'apprentissage)			×	
	Piloter une activité			×	
	Promouvoir une action			×	
	Rendre compte			×	
	Transmettre un savoir			×	
	Travailler en équipe			×	
	Travailler en réseau		×		

**Personnes à contacter :**

**Direction Territoriale de la PJJ des Yvelines**

39 rue d'Angiviller

78000 VERSAILLES

01-39-02-12-30

[dtjj-versailles@justice.fr](mailto:dtjj-versailles@justice.fr)

**Cécile LEGOUPIL, directrice de service**

DT PJJ 78

01-39-02-12-30

[cecile.legoupil@justice.fr](mailto:cecile.legoupil@justice.fr)

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
FICHE DE POSTE**

**PROFESSEUR TECHNIQUE CUISINE A L'UEAJ DES ULIS**

<b>Cadre statutaire :</b>	Agent de catégorie A
<b>Poste ouvert aux :</b>	Professeurs techniques
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Responsable d'unité éducative

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

Pour mettre en œuvre les décisions de l'autorité judiciaire, les agents des établissements et services de la PJJ s'appuient sur les déclinaisons territoriales du plan stratégique national et sur le référentiel de la PJJ cadrant l'exercice des missions de ses établissements et services.

Le professeur technique exerce son activité, sous la responsabilité d'un responsable d'unité éducative (RUE) et sous l'autorité d'un directeur de service ou d'établissement, au sein d'une unité éducative rattachée à un établissement ou à un service de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Il peut s'agir soit :

- d'un établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI).
- d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI),
- d'un service territorial éducatif d'insertion (STEI),
- d'un centre éducatif fermé (CEF),
- d'un service éducatif en établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs (SE-EPM),

dont les missions sont prévues par le décret du 6 novembre 2007.

L'établissement ou le service peut être composé de plusieurs unités éducatives dont une unité éducative de jour (UEAJ), sauf pour le centre éducatif fermé (CEF) et le service éducatif en établissement pénitentiaire pour mineurs (SE-EPM) composés d'une seule unité

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

### **Missions :**

Dans le cadre du projet de service du STEI de l'Essonne et selon une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale, le professeur technique intervient à partir d'une décision judiciaire ou de l'accueil de jeunes relevant du réseau d'accueil, d'orientation et de formation du territoire.

Le professeur technique cuisine, chargé de fonctions d'enseignement et de formation professionnelle, fournit un service hebdomadaire d'enseignement théorique et pratique. Il exerce ses autres fonctions dans la limite hebdomadaire de la durée du travail.

Au sein de l'unité éducative, le professeur technique cuisine contribue à la prise en charge des mineurs dans le cadre de l'intervention éducative en mettant en œuvre des modules d'acquisitions, qualifiants et diplômants par des séquences d'apprentissage.

Par son intervention, il favorise les processus de socialisation et d'acquisition de savoirs et de techniques en cuisine. Il est amené à développer des partenariats diversifiés pour faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs de droit commun et à la découverte de leur environnement.

### **Activités :**

Le professeur technique cuisine de l'UEAJ des Ulis, sous l'autorité du responsable d'unité éducative, est chargé de :

#### **En matière de participation à l'intervention éducative :**

- Préparer les stagiaires aux titres professionnels de cuisinier et de serveur, dans le cadre de la convention entre l'AFPA, la DRTEFP et la PJJ en lien avec les enseignants de l'Education nationale
- Evaluer les capacités de l'apprenant, mineur ou jeune majeur
- Garantir le statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle selon la réglementation en vigueur
- Accompagner les stagiaires lors de leur stage en entreprise
- Développer un réseau partenarial professionnel pour assurer la mise en stage
- Animer des cours de pratique professionnelle, de technologie et de sciences appliquées
- Participer aux évaluations et bilans pluridisciplinaires des stagiaires
- Elaborer les emplois du temps individuels des stagiaires
- Participer aux jurys CAP
- Elaborer des menus

#### **En matière de participation à l'organisation et au fonctionnement institutionnel :**

- S'impliquer dans l'élaboration du projet de service du STEI de l'Essonne et dans celle du projet pédagogique de l'unité
- Contribuer à l'évaluation interne de l'unité
- Participer aux synthèses, aux réunions d'unité et aux instances de travail de l'équipe pluridisciplinaire
- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel
- Gérer les achats et les stocks de denrées alimentaires
- Organiser l'entretien des locaux et du matériel selon les normes professionnelles

- S'assurer de la maintenance des installations relevant de sa spécialité.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité.
- Contribuer à la mise à jour du dossier de suivi du mineur.
- Restituer au mineur et à sa famille le bilan de son parcours d'apprenant
- Rendre compte de son action à la hiérarchie
- Représenter, selon son champ de compétence, l'unité, le service ou l'établissement auprès des partenaires
- S'inscrire dans une dynamique d'information et de formation
- S'inscrire dans les actions nationales socioculturelles et sportives.

#### CONDITIONS PARTICULIERES

Temps de travail du professeur technique : 37h10 en moyenne sur 15 jours soit 1 semaine 38h30 et 1 semaine 36h, répartis en 23h00 d'enseignement et 14h10 de préparation et participation à la vie institutionnelle.

Le professeur technique cuisine peut être amené à effectuer des déplacements liés au projet pédagogique de l'unité (camps, activités sportives...).

**Ce poste requiert une grande adaptabilité de l'agent face à la spécificité de la structure, notamment sa participation au fonctionnement du restaurant d'application dans les horaires d'ouverture de celui-ci (soirées et occasionnellement le week-end)**

#### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Orientations stratégiques de la PJJ	×			
	Référentiel de la PJJ		×		
	Pédagogie spécialisée et de remédiation			×	
	Réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail			×	
	Psychologie et pédagogie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		×		
	Techniques d'entretien d'aide à la personne et à l'écoute active			×	
	Environnement et dispositifs de droit commun en matière d'insertion			×	
	Domaine de spécialisation :			×	

	Culture technique, média technique, scolaire ou culturel				
<b>Savoir-faire</b>					
	Accompagner			x	
	Argumenter		x		
	Encadrer un groupe			x	
	Conduire un projet			x	
	Mener un entretien			x	
	Organiser une activité (d'apprentissage)			x	
	Piloter une activité			x	
	Promouvoir une action			x	
	Rendre compte			x	
	Transmettre un savoir			x	
	Travailler en équipe			x	
	Travailler en réseau		x		

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>Formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
3 ans minimum		
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS:</b> Conseiller Technique en DT, Responsable d'Unité Educative, Chargé de formation, poste en Administration Centrale		

<b>PERSONNES A CONTACTER :</b> Responsable d'unité éducative, directeur de service
---

## Fiche de poste DIR PJJ SUD EST

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Educateur en CEF
<b>Corps concernés :</b>	Educateur, chef de service éducatif
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Responsable d'unité éducative
<b>Affectation :</b>	Centre Educatif Fermé de MONTFAVET-BRIGNOLES-MARSEILLE LES CEDRES
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Pour mettre en œuvre les décisions de l'autorité judiciaire, les agents des établissements et services de la PJJ s'appuient sur les déclinaisons territoriales du plan stratégique national et sur le référentiel de la PJJ cadrant l'exercice des missions de ses établissements et services.

L'éducateur exerce son activité, sous la responsabilité d'un responsable d'unité éducative (RUE) et sous l'autorité d'un directeur d'établissement, au sein d'un centre éducatif fermé (CEF), composé d'une seule unité, dont les missions sont prévues par le décret du 6 novembre 2007.

### Missions :

Dans le cadre du projet d'établissement et selon une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale, l'éducateur conduit des actions d'éducation dans un cadre pénal à partir d'une décision judiciaire de placement - prononcée au titre de la protection, de l'assistance et de la surveillance du mineur - qui le retire temporairement à sa famille.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'éducateur contribue à l'élaboration d'un projet individualisé du mineur en vue de favoriser son évolution, son insertion et de prévenir la réitération.

L'éducateur est chargé :

- de prendre connaissance du dossier judiciaire du mineur
- d'articuler l'intervention avec les services ou établissements qui ont assuré une prise en charge
- de l'accueil des mineurs placés et, le cas échéant, de jeunes majeurs
- d'évaluer la situation sociale et familiale de chaque jeune accueilli aux fins d'élaborer des propositions d'orientation à l'intention de l'autorité judiciaire
- d'organiser la vie quotidienne des mineurs, sur un plan individuel et collectif, au sein de l'unité en s'articulant avec les agents de l'unité
- d'élaborer un projet individualisé pour chaque mineur (document individuel de prise en charge)
- d'accompagner et de soutenir les démarches d'insertion
- de participer à la mission éducative de protection et de surveillance
- de veiller à l'exécution de peines et à l'exercice de mesures de sûreté et de contrôle des obligations imposées aux mineurs confiés

En CEF, le non-respect du placement pouvant entraîner l'incarcération du mineur, l'éducateur met en œuvre une action d'éducation contenant un programme d'activités intensif et des mesures de surveillance strictes.

### Activités :

#### **Conduite des interventions éducatives dans un cadre judiciaire**

- Mettre en œuvre selon l'unité :
  - des actions d'éducation dans un cadre pénal
  - des activités de jour dont le DAA ou pour le CEF un programme d'activités intensif
  - le module d'acquisition de compétences et de socialisation
  - des situations d'apprentissage en considération du rythme de chaque jeune
  - des mesures d'activité de jour (MAJ)
  - des aménagements de peines

- des partenariats pour préparer l'accèsion vers des dispositifs d'insertion
- des démarches pour garantir le statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle
- Favoriser l'organisation et la gestion de la vie quotidienne (rythme de vie : temps du lever, repas, soirées et coucher)
- Contribuer à la prise en charge collective d'un groupe de jeunes
- Mener un travail d'explicitation auprès du mineur et de sa famille afin de faciliter leur compréhension des décisions et du cadre judiciaires
- Travailler sur le sens et les effets du placement avec le mineur et sa famille
- Travailler sur l'acte commis ou présumé commis
- Soutenir le mineur dans sa compréhension et sa perception du bien-fondé de la loi
- Rechercher et favoriser l'implication du mineur et de ses représentants légaux dans l'intervention éducative
- Contribuer à la mise en œuvre des sanctions et des peines
- Faciliter la socialisation progressive du mineur
- Accompagner le mineur dans son parcours scolaire, professionnel et d'insertion
- Veiller à la présence des mineurs, prévenir la fugue et, le cas échéant, alerter et rendre compte
- Veiller à la continuité de la prise en charge pendant le placement en assurant une information régulière des services ayant à intervenir dans la situation

### **Evaluation et restitution de l'intervention**

- Prendre en compte et recueillir l'avis du mineur et de ses représentants légaux quant aux éléments de compréhension de leur situation, aux décisions d'intervention éducatives et aux propositions d'orientation
- Echanger au sujet de l'intervention éducative avec les partenaires dans le respect des droits du mineur et de sa famille
- Evaluer le projet éducatif individualisé du mineur
- Rendre compte de l'intervention éducative aux supérieurs hiérarchiques
- Informer le magistrat des événements ou des incidents en relation avec le mineur
- Rédiger des rapports d'évolution de la situation du mineur à destination de l'autorité judiciaire en vue de faciliter sa décision
- Restituer les contenus de l'intervention éducative au mineur et à sa famille
- Participer aux audiences judiciaires concernant le mineur confié

### **Participation à l'organisation et au fonctionnement institutionnels**

- S'impliquer dans l'élaboration du projet de service et dans celle du projet pédagogique de l'unité
- Contribuer à l'évaluation interne de l'unité
- Exercer ses fonctions en interdisciplinarité
- Participer aux synthèses, aux réunions et aux réflexions sur la pratique
- Utiliser, compléter et actualiser les informations contenues dans les outils de fonctionnement et d'organisation du service (cahier de consignes, emploi du temps, recueil d'information santé (RIS))
- Saisir et actualiser dans GAME 2010, à son niveau, les informations relatives à la situation du mineur et à ses évolutions
- Contribuer à la mise à jour du dossier de suivi du mineur
- Collaborer avec les autres services de l'institution et les partenaires
- Favoriser le développement d'actions partenariales
- Contribuer, selon l'unité, à la mise en œuvre d'actions de prévention notamment dans le cadre des politiques publiques
- Participer à la formation des stagiaires de l'unité
- S'inscrire dans une dynamique d'information et de formation

### **Conditions particulières**

L'éducateur travaille de nuit et il exerce des missions en lien avec l'accueil des mineurs selon les dispositions prévues à l'article 33 de l'ordonnance du 2 février 1945.

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise					
<i>Connaissances</i>					
	Orientations stratégiques de la PJJ	x			
	Référentiel de la PJJ			x	
	Pédagogie et intervention éducative			x	
	Conception et conduite de projet d'action éducative ou d'investigation dans le cadre judiciaire			x	
	Psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		x		
	Sciences humaines		x		
	Pédagogie et sciences de l'éducation		x		
<i>Savoir-faire</i>					
	Accompagner			x	
	Analyser			x	
	Communiquer			x	
	Conduire un entretien			x	
	Conduire un projet			x	
	Encadrer un groupe			x	
	Evaluer			x	
	Organiser			x	
	Rechercher des informations			x	
	Rédiger			x	
	Représenter		x		
	Travailler en équipe			x	
	Travailler en réseau			x	

<b>Durée d'affectation souhaitée</b>	<b>formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
2 ans minimum	Oui	Oui

Renseignements et candidatures : CEF MONTFAVET

**Benoît BELVALETTE, directeur territorial Alpes Vaucluse,**

Tél.: 04.32.74.33.80 - Fax: 04.32.74.33.81

Mail: [dtppj-avignon@justice.fr](mailto:dtppj-avignon@justice.fr)

**Renseignements et candidatures : CEF BRIGNOLES**

**Directrice territoriale: Mme Christiane BUONAVIA**

**L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR**

**Tél.: 04.98.01.63.80 - Fax: 04.98.01.63.99**

**Mail: [dtppj-la-valette-du-var@justice.fr](mailto:dtppj-la-valette-du-var@justice.fr)**

**Renseignements et candidatures : CEF MARSEILLE**

Directeur territorial: [M Luc CHARPENTIER](#)

Directrice territoriale adjointe: [Mme Michèle PAQUENTIN](#)

158A rue du Rouet - 2° étage – 13295 MARSEILLE cédex 8

Tél.: 04.96.19.90.05 - Fax: 04.96.19.90.20

Mail: [dtppj-marseille@justice.fr](mailto:dtppj-marseille@justice.fr)

## Fiche de poste DIR PJJ SUD EST

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Professeur technique en CEF
<b>Corps concernés :</b>	Professeurs techniques
<b>Rattachement hiérarchique :</b>	Responsable d'unité éducative
<b>Affectation :</b>	Centre Educatif Fermé de Montfavet- Centre Educatif Fermé de Brignoles
<b>Poste profilé :</b>	Oui

---

Pour mettre en œuvre les décisions de l'autorité judiciaire, les agents des établissements et services de la PJJ s'appuient sur les déclinaisons territoriales du plan stratégique national et sur le référentiel de la PJJ cadrant l'exercice des missions de ses établissements et services.

L'éducateur exerce son activité, sous la responsabilité d'un responsable d'unité éducative (RUE) et sous l'autorité d'un directeur d'établissement, au sein d'un centre éducatif fermé (CEF), composé d'une seule unité, dont les missions sont prévues par le décret du 6 novembre 2007.

### **Missions :**

Dans le cadre du projet de service et selon une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale, le professeur technique intervient à partir d'une décision judiciaire ou de l'accueil de jeunes relevant du réseau d'accueil, d'orientation et de formation du territoire.

Le professeur technique, chargé de fonctions d'enseignement et de formation professionnelle, fournit un service hebdomadaire d'enseignement théorique et pratique. Il exerce ses autres fonctions dans la limite hebdomadaire de la durée du travail.

Au sein de l'unité éducative, le professeur technique contribue à la prise en charge des mineurs dans le cadre de l'intervention éducative en mettant en œuvre le module des acquisitions par des séquences d'apprentissage grâce à l'utilisation de différents médias pédagogiques.

Par son intervention, il favorise les processus de socialisation et d'acquisition de savoirs et de techniques.

Il est amené à développer des partenariats diversifiés pour faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs de droit commun et à la découverte de leur environnement.

### **Activités :**

#### **Participation à l'intervention éducative**

- Evaluer les capacités de l'apprenant, mineur ou jeune majeur
- Réconcilier le mineur avec les apprentissages
- Garantir le statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle selon la réglementation en vigueur
- Construire avec les mineurs et ses représentants légaux son projet d'insertion sociale et professionnelle

- Mettre en œuvre des activités et des chantiers diversifiés afin de favoriser la mobilisation, la socialisation et l'acquisition de compétences
- Construire des outils pédagogiques
- Suivre les mineurs en stage en entreprise
- Développer et pérenniser un réseau partenarial et mutualiser les expériences et les moyens
- Favoriser l'appropriation des savoirs en utilisant différents médias pédagogiques dans le cadre d'une pédagogie individualisée
- Animer des séquences de formation individuelles et collectives
- Orienter et accompagner vers un dispositif de droit commun

### Participation à l'organisation et au fonctionnement institutionnels

- S'impliquer dans l'élaboration du projet de service et dans celle du projet pédagogique de l'unité
- Contribuer à l'évaluation interne de l'unité
- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel de l'activité pédagogique
- Participer aux synthèses, aux réunions et aux instances de travail de l'équipe pluridisciplinaire
- Contribuer à l'élaboration des écrits, destinés aux services et aux établissements impliqués dans la prise en charge et, le cas échéant, ceux destinés à l'autorité judiciaire
- S'inscrire dans les actions nationales socioculturelles et sportives
- Entretien du matériel et l'équipement utilisés
- S'assurer de la maintenance des installations relevant de sa spécialité
- Respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité
- Saisir et actualiser dans GAME 2010 les informations à son niveau relatives à la situation du mineur et à ses évolutions
- Contribuer à la mise à jour du dossier de suivi du mineur
- Restituer au mineur et à sa famille le bilan de son parcours d'apprenant
- Rendre compte de son action à la hiérarchie
- Représenter, selon son champ de compétence, l'unité, le service ou l'établissement auprès des partenaires
- Evaluer quantitativement et qualitativement les actions mises en place
- S'inscrire dans une dynamique d'information et de formation

### Conditions particulières

Le professeur technique peut être amené à effectuer des déplacements en lien avec le projet pédagogique de l'unité (camps, activités sportives...).

### CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

	Intitulé	Niveau recherché			
	S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise	S	A	M	E
<b>Connaissances</b>					

	Orientations stratégiques de la PJJ	x			
	Référentiel de la PJJ		x		
	Pédagogie spécialisée et de remédiation			x	
	Réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail			x	
	Psychologie et pédagogie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		x		
	Techniques d'entretien d'aide à la personne et à l'écoute active			x	
	Environnement et dispositifs de droit commun en matière d'insertion			x	
	Domaine de spécialisation : Culture technique, média technique, scolaire ou culturel			x	
<b>Savoir-faire</b>					
	Accompagner			x	
	Argumenter		x		
	Encadrer un groupe			x	
	Conduire un projet			x	
	Mener un entretien			x	
	Organiser une activité (d'apprentissage)			x	
	Piloter une activité			x	
	Promouvoir une action			x	
	Rendre compte			x	
	Transmettre un savoir			x	
	Travailler en équipe			x	
	Travailler en réseau		x		

<b>Durée d'affectation souhaitée</b> 3 ans minimum	<b>formations d'adaptation possibles</b>	<b>Expériences professionnelles ou autres souhaitées</b>
---	--	--

Renseignements et candidatures :

**Directrice territoriale: Mme Christiane BUONAVIA**

**L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR**

**Tél.: 04.98.01.63.80 - Fax: 04.98.01.63.99**

**Mail: [dtjj-la-valette-du-var@justice.fr](mailto:dtjj-la-valette-du-var@justice.fr)**

**Renseignements et candidatures : CEF BRIGNOLES**

**Directrice territoriale: Mme Christiane BUONAVIA**

**L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR**

**Tél.: 04.98.01.63.80 - Fax: 04.98.01.63.99**

**Mail: [dtjj-la-valette-du-var@justice.fr](mailto:dtjj-la-valette-du-var@justice.fr)**